

Guide du reportage sur le secteur de la sécurité

Médias, journalisme et réforme du secteur
de la sécurité

———— Fairlie Chappuis ————





Guide du reportage sur le secteur de la sécurité

Médias, journalisme et réforme du secteur
de la sécurité

———— Fairlie Chappuis ————







Contenu

Liste des figures	ii
Liste des encadrés	iii
Remerciements	v
Préface	ix
Introduction	xi
I. Reportages d'intérêt public sur le secteur de la sécurité	3
Principes de référence du reportage sur le secteur de la sécurité	5
Suprématie civile et contrôle démocratique	5
Respect de l'État de droit	5
Protection des droits de l'homme	5
Efficacité	6
Responsabilité démocratique	6
Transparence	6
Pourquoi les journalistes devraient envisager de couvrir le secteur de la sécurité ?	7
Opportunités et défis de la couverture journalistique du secteur de la sécurité	8
Demander une plus grande responsabilité démocratique ?	9
Demander des mesures de sécurité plus efficaces	10
Créer une dynamique de réforme du secteur de la sécurité	10
Facteurs contextuels structurant les reportages sur le secteur de la sécurité	11
Travailler dans le respect de la loi	11
Rester en sécurité	14
Approfondissement du reportage sur le secteur de la sécurité	16
Lois et règlements : mener des reportages sur les limites légales des pouvoirs du secteur de la sécurité	16
Lourdeurs et limitations réglementaires : L'impact des politiques et pratiques informelles sur la conduite des reportages sur le secteur de la sécurité	18
Une approche sensible aux conflits pour les reportages sur le secteur de la sécurité	19
Comment les conflits affectent le secteur de la sécurité	20
De l'analyse des conflits au reportage sensible sur le secteur de la sécurité	22

II. Fiches-conseil pour le reportage sur le secteur de la sécurité 29

Fiches-conseil pour les reportages sur les problématiques de sécurité . . . 30

1. L'extrémisme violent	30
2. Le crime organisé et le commerce de drogue	35
3. Corruption et mauvaise gestion financière	40
4. Genre et diversité	44
5. Stabilisation et réforme du secteur de la sécurité	48
6. Entreprises, sécurité et droits de l'homme	52

Fiches-conseil pour les reportages sur les opérateurs de services de sécurité 56

7. Forces armées	56
8. Police	60
9. Gardes-frontières	65
10. Agences de renseignement	70
11. Services pénitentiaires	75
12. Entreprises de sécurité privée	79

Fiches-conseil pour les reportages sur la gestion et la surveillance de la sécurité 83

13. Autorités exécutives	83
14. Parlement	87
15. Systèmes judiciaires	91
16. Autorités de contrôle indépendantes	95
17. Société civile	98
18. Acteurs non étatiques de la sécurité et de la justice	101

III. Sources et ressources pour les reportages sur le secteur de la sécurité 109

Sources et collecte d'informations pour les reportages sur le secteur de la sécurité 109

Utiliser des documents de politique générale et des dossiers officiels	109
Accéder aux institutions	111
La dimension humaine : Témoins et expériences personnelles	114

Autres ressources 116

Ressources du secteur de la sécurité	116
Le secteur de la sécurité et les médias	117
Journalisme sensible aux conflits	119

Liste des figures

Figure 1 Normes journalistiques dans le cadre du reportage sur le secteur de la sécurité	11
Figure 2 Cadrage du récit lors d'un reportage sur le secteur de la sécurité	21
Figure 3 Inclure le secteur de la sécurité dans l'analyse des conflits pour les rapports sur le secteur de la sécurité	23
Figure 4 Conseils pour la conduite de reportages sensibles aux conflits sur le secteur de la sécurité	25

Liste des encadrés

Encadré 1	Qu'est-ce que l'intérêt public ?	3
Encadré 2	Les attentes en matière de couverture médiatique du secteur de la sécurité.	4
Encadré 3	Journalisme et désinformation	8
Encadré 4	Valeurs partagées par les journalistes et les professionnels de la sécurité	9
Encadré 5	Obligations juridiques internationales en matière de protection de la liberté d'expression	12
Encadré 6	Usage des informations ayant fait l'objet d'une fuite ou d'un embargo.	14
Encadré 7	Ressources sur la sécurité du journaliste.	15
Encadré 8	Protection des normes journalistiques	20
Encadré 9	Principes du journalisme sensible aux conflits.	22
Encadré 10	Exemple pratique : « L'Arabie saoudite utilise le tribunal du terrorisme pour faire taire les critiques : Amnesty »	34
Encadré 11	Exemple pratique : « Comment le gouvernement Duterte minimise les meurtres liés à la guerre contre la drogue ».	37
Encadré 12	Exemple pratique : « Le Plan Colombie a-t-il véritablement fonctionné ? ».	38
Encadré 13	Exemple pratique : « Un groupe d'anciens militaires salue l'enquête de la PAC sur le ministère de la Défense ».	43
Encadré 14	Exemple pratique : « Enquêtes menées auprès de policiers et de militaires pour abus sexuels sur des mineurs ».	47
Encadré 15	Exemple pratique : « Mise en place de la gouvernance du secteur de la sécurité au Nigéria ».	51
Encadré 16	Exemple pratique : « L'entreprise Petra Diamonds accusée de violations des droits de l'homme en Tanzanie ».	55
Encadré 17	Exemple pratique : « Les abus de l'armée nigériane se sont avérés endémiques dans la guerre contre Boko Haram ».	58
Encadré 18	Exemple pratique : « L'armée malienne mal équipée sous le feu des projecteurs après le coup d'Etat ».	59
Encadré 19	Exemple pratique : « Qu'est-ce qui n'a pas marché avec les UPP ? »	62
Encadré 20	Exemple pratique : « Un éminent journaliste tanzanien tué lors d'une altercation avec la police ».	64
Encadré 21	Exemple pratique : « L'agence européenne de gestion des frontières Frontex complice de la campagne de refoulement des réfugiés grecs ».	67
Encadré 22	Exemple pratique : « Les agents frontaliers laotiens et thaïlandais font équipe contre la traite des jeunes femmes ».	69
Encadré 23	Exemple pratique : « Les enquêteurs de l'ONU affirment que les forces burundaises continuent de torturer et de tuer des opposants ».	72
Encadré 24	Exemple pratique : « La ANS collecte quotidiennement les données téléphoniques de millions de clients de Verizon ».	73
Encadré 25	Exemple pratique : « 75 membres d'un cartel de la drogue s'échappent de la prison paraguayenne par un tunnel ».	77
Encadré 26	Exemple pratique : « Viola, 12 ans, libérée d'une prison à Juba »	78
Encadré 27	Exemple pratique : « Une société minière donne suite aux accusations de graves violations des droits de l'homme portées contre son prestataire de services de sécurité privée ».	82
Encadré 28	Exemple pratique : « Les fonds réservés à la pêche au thon au Mozambique financent la flotte anti-piraterie à la surprise générale »	86
Encadré 29	Exemple pratique : « La police fédérale australienne sera interrogée sur les descentes de police dans les locaux des médias à la rentrée parlementaire ».	90
Encadré 30	Exemple pratique : « La Cour suprême du Sri Lanka juge illégale la dissolution du Parlement, ce qui constitue un revers pour le Président ».	94
Encadré 31	Exemple pratique : « Mexique : l'affaire de la disparition de 43 étudiants se défait ».	97
Encadré 32	Exemple pratique : « Les forces alignées du gouvernement libyen répriment violemment des manifestations pacifiques, procèdent à des détentions arbitraires et pratiquent la torture : HRW »	100
Encadré 33	Exemple pratique : « L'insécurité : interroger le glissement progressif vers l'auto-assistance complète ».	104





Remerciements

L'équipe éditoriale du DCAF

Fiona Schnell, Anne Bennett, Abigail Robinson et Line Barabant

Conception et mise en page : Alice Lake-Hammond

Le DCAF et l'auteur remercient la Fondation Hironnelle pour leur partage de connaissances et d'idées tirées de décennies d'expérience dans la production et la diffusion de programmes d'information et de dialogue dans des pays en conflit ou en transition. Le DCAF et l'auteur souhaitent également remercier tous les professionnels des médias et autres experts consultés dans le cadre des recherches effectuées pour ce projet, y compris ceux qui souhaitent rester anonymes en raison de la situation précaire de la liberté de la presse dans les pays où ils exercent leur profession.

Isabel Amossé, Reporters sans frontières ; Daniel Bastard, Reporters sans frontières ; Hanna Bertelman, Folke Bernadotte Academy ; Nicolas Boissez, Fondation Hironnelle ; Sheila Coronel, professeure à l'école de journalisme de l'Université de Columbia ; Sara Creta, journaliste ; Olivia Douwes, Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas ; Martin Faye, Fondation Hironnelle - Studio Tamani - Mali ; Eva Faye, Ministère des Affaires étrangères de la représentation du Danemark au Mali ; Nadine Hoffman, IWMF - International Women's Media Foundation ; Abdallah Katunzi, Université de Dar es Salaam ; David Lochhead, Small Arms Survey, Institut de hautes études internationales et du développement de Genève ; Sam Mednick, journaliste ; Sacha Meuter, Fondation Hironnelle ; Jean-Luc Mootosamy, Media expertise ; Carol Mottet, Ministère des Affaires étrangères de la Suisse ; Elisa Munoz, IWMF - International Women's Media Foundation ; Esther Nakkazi, journaliste ; Jessica Noll, Ministère des Affaires étrangères de l'Allemagne ; George Nyabuga, journaliste ; Raed Sadeq, DCAF Ramallah ; Albrecht Schnabel, DCAF Asie-Pacifique ; Christoph Spurk, journaliste et chercheur, ZHAW Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften.

Les examinateurs externes suivants ont apporté leur expertise à ce projet :

A propos des examinateurs externes :

Mme Sarah Creta est une journaliste multimédia dotée d'une grande expérience des techniques multimédias, notamment des enregistrements audios sur le terrain et de la production vidéo. En mettant en avant des histoires qui rendent à la lutte humaine sa dignité, elle documente les conditions sur le terrain de situations de migration forcée, de violations des droits de l'homme, de gestion des crises et de cultures en transition. Elle a, entre autres, travaillé pour Al Jazeera English, RTE, Arte, NRK, ZDF, AJ+, Channel 4, The Guardian, Middle East Eye, Euronews, BBC, New Humanitarian, O Globo, Equal Times, El Diario, El Pais et La Repubblica.

Image: Journaliste de presse, Turquie, 2020 © Engin akyurt, Unsplash.

M. Abdallah Katunzi enseigne à l'école de journalisme et de communication de masse de l'Université de Dar es Salaam (UDSM-SJMC) en Tanzanie. Il a accumulé plus de 18 ans d'expérience en tant que journaliste, rédacteur, mentor, universitaire, ainsi que chercheur et consultant en médias. Il est l'auteur de plusieurs publications et a été engagé comme consultant par des organisations internationales telles que l'UNESCO (Tanzanie), GIZ (Tanzanie), la Direction du développement et de la coopération (DDC) de la Suisse, DW Akademie, Africa e Mediterraneo, Natural Resource Governance Institute (NRGI), Florida International Research IWASH Initiative Limited (USA), la Friedrich Ebert Stiftung (Tanzanie). Il dirige actuellement un projet médiatique national intitulé « Yearbook on Media Quality in Tanzania », avec le soutien de l'ambassade suisse en Tanzanie.

M. Jean-Luc Mootosamy est le directeur de Media Expertise, qui réunit un ensemble de professionnels dans le but de participer au renforcement des opérations médiatiques dans les pays fragiles. En tant que journaliste et responsable de programmes média en zone de conflit pour la Fondation Hironnelle, M. Mootosamy a travaillé dans plusieurs situations de crise, notamment en République démocratique du Congo, au Soudan, au Soudan du Sud et en République centrafricaine. Depuis 2017, il officie comme consultant pour l'Agence française de développement, l'Organisation internationale pour les migrations, la Fondation Konrad Adenauer, le Centre européen d'appui électoral et l'Agence française de développement des médias. M. Mootosamy est l'expert principal pour le développement de « Radio Jeunesse Sahel », un média transnational, créé par l'Organisation internationale de la Francophonie en partenariat avec la coopération intergouvernementale du G5 Sahel.

A propos de l'auteur : Fairlie Chappuis est une spécialiste indépendante des conflits, de la sécurité et du développement, forte de quinze ans d'expérience du domaine de la sécurité humaine dans des contextes de consolidation de la paix. Son expertise se concentre sur la gouvernance démocratique et la réforme du secteur de la sécurité. Ses compétences portent sur les processus de responsabilité démocratique, l'analyse et l'intégration du genre, le contrôle des armes légères et de petit calibre, et la réforme de la police, du renseignement et des forces armées. Elle a notamment mené des projets pour l'Union européenne, le Conseil danois pour les réfugiés, Small Arms Survey, l'Institut de la paix des États-Unis et le Centre pour la coopération internationale de l'Université de New York. Elle est membre auxiliaire de la faculté de l'Africa Center for Strategic Studies (National Defense University, Washington D.C.) et chercheuse associée de Swisspeace (Université de Bâle, Suisse). Auparavant, elle a travaillé en tant que responsable de programme pour la division politique et recherche du DCAF Genève, et en tant qu'associée de recherche au Centre de recherche « SFB700 : Gouvernance dans les zones à statut étatique limité ». Elle a été chercheuse invitée au Institut Kofi Annan pour la transformation des conflits (Université du Liberia), au Stimson Center (Washington D.C.) et à la Berlin Graduate School for Transnational Studies. Elle est diplômée de l'Université d'Auckland et de l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève. Elle est titulaire d'un doctorat de l'Institut de sciences politiques Otto Suhr de la Freie Universität Berlin.

Ce projet a été rendu possible grâce au soutien généreux du Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas.

A propos du DCAF

DCAF – Le Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité, se consacre à l'amélioration de la sécurité des états et de leurs citoyens dans le cadre d'une gouvernance démocratique, de l'État de droit, et dans le respect des Droits de l'Homme. Depuis sa création en 2000, il contribue à rendre la paix et le développement plus durables en aidant les états partenaires, ainsi que les acteurs internationaux qui les soutiennent, à améliorer la gouvernance de leur secteur de la sécurité grâce à des réformes participatives et inclusives. Il développe des matériels pédagogiques, fait la promotion de normes et de bonnes pratiques, délivre un conseil juridique, politique et technique, et appuie le développement capacitaire des parties prenantes tant étatiques que non-étatiques.

Le conseil de fondation du DCAF est composé de représentants d'environ 60 états-membres ainsi que du canton de Genève. Actif dans plus de 80 pays, le DCAF est internationalement reconnu comme un des chefs de file au niveau mondial parmi les centres d'excellence en matière de gouvernance et de réforme du secteur de la sécurité (G/RSS). Le DCAF est guidé par les principes de neutralité, d'impartialité, d'appropriation locale, de participation inclusive et d'égalité des genres. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site www.dcaf.ch et nous suivre sur Twitter @DCAF_Geneva.

DCAF - Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité

Maison de la Paix

Chemin Eugène-Rigot 2E

CH-1202 Genève, Suisse

Tel: +41 22 730 94 00

info@dcaf.ch

www.dcaf.ch

Twitter @DCAF_Geneva

A propos de ce guide

Cette boîte à outils a été créée pour répondre aux besoins des professionnels des médias qui couvrent le secteur de la sécurité, en particulier dans des contextes de conflit et de transition. Il est le produit d'un processus de recherche de fond, de consultations d'experts et d'examen externes.

Ce projet a débuté par une étude documentaire approfondie des ressources existantes mises à la disposition des journalistes et des professionnels des médias sur le thème de la gouvernance démocratique du secteur de la sécurité et de questions connexes. Sur la base de cette étude documentaire, un large éventail de professionnels des médias, de journalistes et de spécialistes du développement des médias a été contacté pour consultation. Ce travail a donné lieu à vingt-trois entretiens menés auprès d'experts sur les défis du reportage journalistique sur le secteur de la sécurité. Les professionnels des médias interrogés recouvraient un large éventail de fonctions professionnelles et de régions géographiques, tandis qu'un accent particulier était porté sur le reportage en situation de conflit et en périodes de transition démocratique. Des parties prenantes de la réforme du secteur de la sécurité, des experts et donateurs internationaux ont, eux aussi, été consultés afin de tenter de comprendre comment la coopération du secteur de la sécurité avec les professionnels des médias pouvait être encouragée. Les premières versions de la boîte à outils ont été révisées par des experts du DCAF, ainsi que par un panel externe de professionnels des médias qui ont apporté une contribution significative à la version finale et ont vérifié la pertinence de la publication pour les professionnels des médias.

Conception graphique : Alice Lake-Hammond (www.alicelh.co)

ISBN: 978-92-9222-599-5

© DCAF 2021

Extrait à citer comme suit : Fairlie Chappuis, Guide pour le reportage dans le secteur de la sécurité, Médias, journalisme et réforme du secteur de la sécurité, Genève : DCAF, 2021.







Préface

Cette publication fournit des conseils pratiques aux journalistes qui enquêtent sur les institutions de sécurité et de justice au cœur du fonctionnement des sociétés démocratiques : tribunaux, police, armée, services de renseignement, prisons, parlements, autorités de gestion exécutive et société civile. Elle est le résultat de recherches approfondies et d'entretiens menés auprès de journalistes du monde entier. Elle s'adresse notamment à des journalistes qui opèrent dans des contextes où la mauvaise gouvernance du secteur de la sécurité a contribué à développer une grande instabilité politique et socio-économique, voire à la mise en danger de vies humaines.

Le journalisme est essentiel pour tenir les gouvernements et les décideurs publics responsables de leurs actions. Nous sommes cependant les témoins de la précarité de la place occupée par les journalistes dans cette chaîne de responsabilité aujourd'hui. Dans de nombreuses régions du monde, les gouvernements s'en prennent aux médias qu'ils pointent du doigt comme des ennemis de la sécurité et de l'État de droit. Ces critiques infondées ont mis en danger les journalistes et contribué à créer des systèmes d'information lacunaires, érodant ainsi la confiance dans les systèmes démocratiques qui sont pourtant le fondement de sociétés justes et pacifiques.

Les journalistes sont soumis à de nombreuses pressions, fussent-elles économiques, politiques ou culturelles. Couvrir les services de sécurité peut s'avérer être un aspect particulièrement risqué de leur travail. Nous espérons que les outils et techniques présentés dans ce livre réduiront ces risques et aideront les journalistes à aborder de nouvelles manières de mener des reportages sur des institutions puissantes, parfois secrètes. Expliquer au public ce que sont ces institutions, la manière dont elles sont dirigées et fonctionnent, révéler au grand jour des actes répréhensibles et développer une plus grande transparence, tous ces efforts peuvent contribuer à renforcer la démocratie.

Les gouvernements du monde entier sont aujourd'hui en concurrence avec le journalisme pour capter le public au travers de messages, d'informations et d'histoires visant à façonner l'opinion publique. Il ne s'agit pas, en soi, d'une mauvaise évolution pour la démocratie. Mais les journalistes ont besoin d'outils pour continuer à produire des reportages indépendants qui permettent de contrôler, vérifier et, si nécessaire, contredire les informations officielles. À long terme, une telle activité contribue à la légitimité des gouvernements, à la confiance des populations dans le secteur de la sécurité et à la pérennité des institutions démocratiques..

Anne Bennett
Cheffe de la division Afrique subsaharienne du DCAF
Janvier 2021



Introduction

Des informations crédibles et opportunes sur les services de sécurité, la sécurité publique et la défense nationale sont essentielles pour renforcer la confiance du public dans les services de sécurité et pour que le secteur de la sécurité soit tenu responsable de la qualité des services qu'il fournit. Les journalistes qui œuvrent dans l'intérêt public constituent une source essentielle d'informations impartiales et structurelles sur le secteur de la sécurité et contribuent à la sensibilisation du public. Bien que le rôle des journalistes et acteurs du secteur de la sécurité soit essentiel à l'intérêt public, les points de désaccord sont nombreux autour de leurs fonctions respectives et des attentes en matière de professionnalisme qui en découlent. Alors qu'une tension dans leur relation, fondée sur le respect mutuel, est constructive et nécessaire au bon fonctionnement d'une démocratie, leurs interactions sont trop souvent entachées d'hostilité, de méfiance, de sensationnalisme et d'efforts des États pour supprimer les médias indépendants. Il en résulte un manque d'informations publiques fiables et adéquatement documentées sur la sûreté publique et la sécurité nationale, ce qui, *in fine*, nuit à la crédibilité des reportages des médias sur le secteur de la sécurité, à l'efficacité de ce dernier, à la capacité du public à faire des choix éclairés en matière de politique de sécurité et à la qualité générale de la démocratie. Dans les pires scénarios, des reportages de mauvaise qualité - ou l'absence totale d'information - sur le secteur de la sécurité contribuent à élever les niveaux de méfiance, d'abus et d'impunité. Ils peuvent également être à l'origine de violences et de crises à des moments politiques critiques.

Malheureusement, la liberté de la presse dans le monde connaît, depuis quelques années, une tendance à la baisse.¹ Dans de nombreux pays, un nombre croissant de journalistes sont assassinés pour leur travail. Une attaque contre un journaliste, qu'elle prenne la forme de violence physique, d'intimidation, de coercition financière ou juridique, est une attaque contre le droit du public à accéder à l'information sur les événements et les décisions qui le concernent directement. Le faible nombre de poursuites pour des attaques contre des journalistes révèle l'urgente nécessité de réaffirmer la valeur du journalisme et l'importance d'un reportage de qualité sur les secteurs de la sécurité et de la justice.²

Cette publication répond à ce besoin en fournissant une ressource à destination des journalistes qui mènent des reportages sur le secteur de la sécurité. Elle a pour ambition de combler un vide parmi les ressources existantes destinées aux professionnels des médias. Ces ressources se sont jusqu'alors davantage concentrées sur la sécurité des journalistes que sur les défis spécifiques que représente un reportage précis sur le secteur de la sécurité. En même temps, cette publication fournira également aux acteurs du secteur de la sécurité une introduction solide au travail des journalistes. Comprendre la culture institutionnelle unique qui guide le journalisme peut contribuer à aider le secteur de la sécurité à assumer le fait que travailler de manière constructive avec les médias relève de sa responsabilité. Les acteurs internationaux qui soutiennent la consolidation de la paix, la stabilisation et la réforme du secteur de la sécurité auront également un aperçu du

-
1. Rapport de Reporters sans frontières, "2020 World Press Freedom Index : "Entering a decisive decade for journalism, exacerbated by coronavirus"", 2020 <https://rsf.org/en/2020-world-press-freedom-index-entering-decisive-decade-journalism-exacerbated-coronavirus>
 2. UNESCO, "DG Report on the Safety of Journalists and the Danger of Impunity 2018", 2020

Image : Des journalistes de l'International News Network interviewent un soldat de l'armée américaine du 2e bataillon du 11e régiment d'artillerie de campagne de Schofield Barracks, à Hawaï, pendant un exercice d'entraînement. Fort Irwin, Californie, le 20 septembre 2007 © US Army.

travail des journalistes qui couvrent le secteur de la sécurité dans des contextes fragiles. Cette ressource complète également le travail des acteurs du développement des médias qui œuvrent à l'amélioration du professionnalisme et de la sensibilité aux conflits des acteurs des médias, ainsi que des acteurs de la consolidation de la paix qui travaillent à bonifier les relations entre les médias et le secteur de la sécurité.



**Reportages d'intérêt
public sur le secteur
de la sécurité**







I. Reportages d'intérêt public sur le secteur de la sécurité

Dans l'imaginaire des non-spécialistes, le secteur de la sécurité a tendance à renvoyer l'image d'hommes en uniforme munis d'armes et de badges : l'armée et la police le plus souvent. Si ces derniers sont, en effet, des éléments centraux du secteur de la sécurité, ce dernier renvoie à une réalité beaucoup plus large. Il inclut toutes les institutions en charge de la sécurité publique et nationale. En outre, ces services de sécurité peuvent et doivent compter dans leurs rangs des personnes de tous sexes et de toutes identités. En d'autres termes, le secteur de la sécurité comprend toutes les agences et tous les services de l'État ayant l'autorité légale d'appliquer la loi et d'assurer la sécurité du public. Il comprend également les sociétés de sécurité privées réglementées et les prestataires de services de sécurité et de justice communautaires qui ne font pas partie de l'État mais officient dans le cadre de la loi. Au-delà des prestataires de sécurité, le secteur de la sécurité inclut également les autorités gouvernementales chargées de prendre les décisions en matière de sécurité publique et de sécurité nationale : les ministères du gouvernement civil responsables de la gestion et de l'administration des institutions de sécurité, ainsi que les autorités parlementaires, indépendantes et judiciaires chargées de veiller à ce que les prestataires de services de sécurité soient à la fois efficaces et responsables dans l'accomplissement de leurs missions. Le rôle d'une société civile bien informée et dynamique est essentiel en ce qu'elle tient le gouvernement responsable de sa gestion de la sécurité publique et nationale.

Encadré 1 Qu'est-ce que l'intérêt public ?

L'intérêt public est une expression régulièrement utilisée pour décrire ce qui motive le travail des journalistes. Le « Réseau pour un journalisme éthique » déclare ainsi que :

« L'intérêt public concerne tout ce qui importe aux membres de la société. Il s'agit du bien commun, du bien-être général, de la sécurité et du bien-être de chacun dans la communauté que nous servons. L'intérêt public ne se limite pas à ce que veulent les lecteurs, les auditeurs ou les téléspectateurs en tant que consommateurs ou individus en quête de divertissement. Il s'agit de questions qui concernent tout le monde, même si une grande partie de ce « tout le monde » n'en est pas consciente ou ne semble pas s'en préoccuper. »

Ce qui constitue l'intérêt public est source de débat dans de nombreuses rédactions : il s'agit en effet d'un concept subjectif ouvert à l'interprétation. La législation nationale peut donner une définition de l'intérêt public, notamment en ce qui concerne la protection des personnes qui révèlent des informations confidentielles au grand public. Par exemple, dans le cadre d'une dénonciation, la sanction d'un journaliste pour atteinte à la sécurité nationale en raison de la révélation d'informations secrètes dépend souvent de l'interprétation par le tribunal de ce qui relève de l'intérêt public.

** Source : Ethical journalism network, "Is it in the Public's Interest ?", <https://ethicaljournalismnetwork.org/the-public-interest>*

Image : Journaliste de guerre pendant les manifestations, Turquie, 2020 © Engin akyurt, Unsplash.

Tous les acteurs du secteur de la sécurité ont la responsabilité de remplir leurs rôles et obligations en faveur de l'intérêt public, dans le respect de l'État de droit et des droits de l'homme. Les informations fournies par les journalistes constituent le principal moyen pour le public de savoir et d'évaluer si l'un ou l'autre de ces acteurs du secteur de la sécurité s'acquitte ou non de ses responsabilités. L'information sur le secteur de la sécurité est donc un élément essentiel pour demander des comptes au secteur de la sécurité et vérifier qu'il œuvre de manière efficace et efficiente pour l'intérêt public.

Les journalistes et le secteur de la sécurité assurent tous deux des services publics essentiels, mais les missions qu'ils remplissent et leur mode de fonctionnement peuvent les mettre en conflit. Dans certains contextes, le degré d'hostilité et de méfiance qui se développe entre eux peut exposer les journalistes à la violence et à des violations de leurs droits et peut même s'avérer mortel. Chaque acte d'hostilité et de violence envers des journalistes travaillant dans l'intérêt public diminue la légitimité et la crédibilité du secteur de la sécurité et peut affaiblir la confiance dans l'État. Suspendre et inverser cette spirale négative qui peut exister entre journalistes et acteurs du secteur de la sécurité est une priorité pour toute société démocratique. Cela s'avère particulièrement important dans des zones récemment touchées par un conflit ou lorsque les normes de la vie politique non violente sont en mutation. Pour créer des relations constructives entre les journalistes et les acteurs du secteur de la sécurité où le respect mutuel est la norme, il est nécessaire que chacun comprenne les rôles et intérêts distincts des différentes parties prenantes. Le respect mutuel et les points de vue critiques peuvent être à l'origine de tensions fructueuses qui vont renforcer le débat public et, *in fine*, participer à la réconciliation de ces deux domaines professionnels qui fournissent des services publics essentiels.

Encadré 2 Les attentes en matière de couverture médiatique du secteur de la sécurité

Les définitions du journalisme varient mais certains éléments communs comprennent :

- Processus : « rassembler et présenter des informations factuelles. Ces informations sont utilisées pour transmettre une histoire au public et pour créer un enregistrement à des fins d'archivage. Cela peut se faire par l'impression, le numérique, la diffusion, la photographie ou par des médias alternatifs. ».⁽¹⁾
- Objectif : Le journalisme aspire à « fournir au citoyen les informations dont il a besoin pour prendre les meilleures décisions possibles concernant sa vie, sa communauté, sa société et son gouvernement ».⁽²⁾
- Méthode de travail : « Un processus systématique - une discipline de vérification - que les journalistes utilisent pour trouver non seulement les faits, mais aussi la « vérité sur les faits ».⁽³⁾

Sur la base de ces éléments, la couverture médiatique du secteur de la sécurité devrait respecter les mêmes règles auxquelles est assujéti le journalisme. Les journalistes recueillent, évaluent, créent et présentent des nouvelles et des informations sur le secteur de la sécurité, cela dans le but de les rendre accessibles à un public non spécialisé. La couverture médiatique du secteur de la sécurité doit ainsi permettre au public de comprendre au mieux comment le travail du secteur de la sécurité affecte sa vie, sa communauté, sa société et son gouvernement.

(1) Définition du journalisme : <https://www.openschoolofjournalism.com/resources/about-journalism/definition-of-journalism>

(2) *The Elements of Journalism : What Newspeople Should Know and the Public Should Expect*, Bill Kovach, Tom Rosenstiel, Three Rivers Press, édition révisée et mise à jour, 2007

(3) « Journalism as a discipline of verification », <https://www.americanpressinstitute.org/journalism-essentials/verification-accuracy/journalism-discipline-verification/>

Principes de référence du reportage sur le secteur de la sécurité

Un certain nombre de principes transversaux déterminent la manière dont le secteur de la sécurité doit fonctionner en démocratie. Le reportage sur le secteur de la sécurité est essentiel pour vérifier que ce dernier respecte les droits et obligations qui découlent de ces principes. Le travail des journalistes contribue ainsi à créer les conditions nécessaires pour que le secteur de la sécurité fonctionne dans le respect d'une gouvernance démocratique, de l'État de droit et des droits de l'homme. Les journalistes peuvent et doivent s'appuyer sur ces principes directeurs pour encadrer l'ensemble de leurs reportages sur le secteur de la sécurité, même si chaque question et chaque acteur soulève également des préoccupations et des problématiques distinctes (comme le décrivent les fiches-conseil de cette boîte à outils).

Suprématie civile et contrôle démocratique

L'une des caractéristiques principales de la démocratie est le droit du public à choisir ses dirigeants et l'autorité que ces derniers exercent grâce à leur légitimité en tant que gouvernement civil. Cela signifie que les acteurs du secteur de la sécurité, plus particulièrement les militaires, ne doivent pas contester la suprématie d'un gouvernement civil ou son droit de décider des priorités de sécurité pour la nation. Il en découle que la politique et la stratégie de sécurité nationale doivent être créées et dirigées par des autorités civiles démocratiquement élues et que les professionnels du secteur de la sécurité doivent mettre en œuvre ces politiques de la manière la plus professionnelle possible, dans la limite des moyens disponibles.

→ Les journalistes ont un rôle essentiel à jouer en témoignant du respect – ou non – de l'autorité du pouvoir civil démocratiquement légitime par les acteurs du secteur de la sécurité. Cela peut impliquer de vérifier si le secteur de la sécurité, et les autorités exécutives civiles responsables de la politique et de la gestion sécuritaires, font le meilleur usage possible des ressources et remplissent efficacement leurs missions. Il s'agit également de vérifier que les dirigeants politiques respectent eux-mêmes les limites démocratiques de leur autorité ainsi que les rôles et missions prévus par les lois fondamentales de l'État pour le secteur de la sécurité.

Respect de l'État de droit

Au sein d'une démocratie, le secteur de la sécurité est tenu d'agir dans le cadre de la loi et d'assurer son respect dans l'exercice de ses fonctions. Cela signifie qu'une agence de sécurité, la police par exemple, ne peut enfreindre les droits fondamentaux ou les lois pour atteindre ses objectifs, même si ces objectifs s'avèrent légaux (ex : l'arrestation d'un criminel). Lorsque les acteurs du secteur de la sécurité négligent l'État de droit, cela peut entraîner de la corruption, de l'abus d'autorité et la violation des droits. Parallèlement, cela signifie également que le secteur de la sécurité a l'obligation de refuser les ordres illégaux dans les cas où les gouvernements pourraient chercher à intimider, harceler et même tuer ceux qui sont considérés comme des opposants.

→ Le travail des journalistes est le principal moyen par lequel le public est informé des abus de pouvoir. Qu'il s'agisse du secteur de la sécurité qui viole la loi ou ne respecte pas l'État de droit dans son travail, ou des autorités politiques qui ont abusé de leur pouvoir en donnant des ordres illégaux ou en adoptant des politiques inadaptées, voire dangereuses. Le fait d'exposer de tels manquements au public a souvent été un déclencheur crucial de réformes visant à y remédier et à renforcer le système dans son ensemble.

Protection des droits de l'homme

La légitimité du secteur de la sécurité dépend en définitive de sa capacité à servir toutes les composantes de la population, quels que soient leur âge, leur sexe, leur origine ethnique, leur situation économique ou leurs capacités. La protection des droits de l'homme est fondamentale pour la sécurité publique et la défense nationale. Un secteur de la sécurité qui ne protège pas les droits de l'homme devient un danger à la fois pour le public et pour l'État qu'il est censé protéger.

- L'examen journalistique du travail du secteur de la sécurité est essentiel pour expliquer à la population le rôle essentiel du secteur de la sécurité dans la protection des droits de l'homme. Les reportages sur le secteur de la sécurité informent la population de ses droits.

Efficacité

Le service que rend le secteur de la sécurité à la population et à l'Etat est fondamental, mais pour qu'il soit efficace, chaque opérateur de sécurité doit se voir attribuer une mission adaptée au contexte. Cette mission doit également être accomplie dans la limite des moyens et des ressources que le législateur élu met à sa disposition pour la mener. Cela suppose aussi qu'un cadre efficace soit mis en place afin de réglementer les activités des prestataires de sécurité non étatiques, tels que les sociétés de sécurité privées ou les agences de sécurité communautaires.

- Les journalistes peuvent vérifier que les autorités civiles affectent les ressources nécessaires à un secteur de la sécurité efficace. Ils peuvent également s'assurer de la bonne gestion et du bon usage de ces ressources. Les enquêtes portant sur la corruption ou la mauvaise gestion des ressources ont parfois permis de mettre en lumière des manquements flagrants. Ces enquêtes ont ainsi pu, par la suite, être génératrices de pressions en faveur d'une meilleure politique et vectrices de changements. En rendant certains aspects du secteur de la sécurité plus efficaces, elles ont participé à une sécurisation de l'espace public et de l'Etat.

Responsabilité démocratique

Les prestataires de services de sécurité de l'État se voient confier des droits et des pouvoirs spéciaux : le pouvoir de priver un individu de sa liberté (ex : par une arrestation), de porter atteinte à la vie privée ou d'exiger que des informations leur soient délivrées (ex : un mandat de perquisition ou une citation à comparaître), voire de priver quelqu'un de sa vie (ex : en cas de menace manifeste à l'ordre public ou en cas de légitime défense). En outre, les opérateurs de sécurité de l'État sont financés par des ressources publiques qui pourraient être utilisées au service d'autres biens et services publics, tels que l'éducation, la sécurité sociale ou la santé. Pour ces raisons, le secteur de la sécurité a le devoir de prouver au public qu'il a été fait le meilleur usage possible des pouvoirs et des ressources qui lui ont été confiés. Dans une démocratie, le secteur de la sécurité s'acquitte de cette obligation de rendre des comptes par le biais des différents outils, canaux et processus qui permettent aux autorités politiques légitimes de superviser leur travail : il peut s'agir de contrôles internes aux institutions de sécurité ; de systèmes et d'audits de gestion exécutive ; d'une surveillance et d'un contrôle parlementaires *via* l'élaboration des lois, les affectations budgétaires et le contrôle des commissions ; de vérifications budgétaires et financières ; ainsi que du travail des autorités indépendantes en charge des plaintes ou des enquêtes (tels que les inspecteurs généraux, les commissions nationales indépendantes, les institutions de médiation ou les institutions nationales des droits de l'homme).

- Les journalistes ont un rôle essentiel à jouer dans la responsabilité démocratique en raison de leur légitimité à réclamer aux opérateurs de sécurité de rendre compte de leurs performances. Le travail des journalistes est aussi essentiel afin de vérifier l'efficacité du système de surveillance et de contrôle démocratique du secteur de la sécurité. La corruption, le dysfonctionnement ou l'inefficacité, par exemple, qui peuvent régner au sein des ministères de la Défense, de la Justice, des Finances ou de l'Intérieur, ainsi que des commissions parlementaires ou des autorités nationales chargées des plaintes, peuvent conduire à des défaillances flagrantes et dangereuses des services de sécurité qui méritent l'attention du public et que seuls les journalistes ont la capacité d'exposer.

Transparence

En lien avec ce devoir de responsabilité, les gouvernements démocratiques et leurs secteurs de la sécurité ont aussi le devoir de travailler de manière à respecter le droit du public à être informé des décisions et des développements qui l'affectent. L'obligation de transparence s'applique au secteur de la sécurité de la même manière qu'elle s'applique à tout service public, cela même si

la nature des prestations de sécurité exige parfois un niveau de secret qui n'est pas exigé dans les autres services publics. Il en va de la responsabilité des gouvernements de développer des cadres de gestion de l'information et de prise de décision qui équilibrent le droit du public à la transparence et la nécessité de secret opérationnel du secteur de la sécurité. Les mesures de transparence doivent également tenir compte de la nécessité de protéger la liberté d'expression, l'accès à l'information, ainsi que les droits et le travail des journalistes.

- ➔ Les journalistes sont les mieux placés pour évaluer et informer le public du respect par le gouvernement et le secteur de la sécurité de leurs obligations en matière de transparence, et ce notamment parce que la qualité de leurs reportages est affectée par l'accès à l'information. Les journalistes peuvent vérifier que l'accès aux documents publics et aux processus décisionnels est garanti, et que les protections judiciaires des médias sont suffisantes et suffisamment respectées. Dans le cas contraire, ils peuvent informer le public de tous manquements à ces obligations. Les rapports du secteur de la sécurité sur le respect de la liberté d'expression et de l'accès à l'information, ainsi que sur la nature des restrictions imposées aux activités journalistiques, renforcent la légitimité des demandes de transparence démocratique dans le secteur de la sécurité.

Pourquoi les journalistes devraient envisager de couvrir le secteur de la sécurité ?

Pour les journalistes qui couvrent le secteur de la sécurité, il existe des avantages professionnels particuliers à développer des connaissances spécialisées et à construire un réseau de contacts parmi les opérateurs et dirigeants de sécurité, et les acteurs de la surveillance :

- **Répondre à la demande d'information du public** : la sécurité nationale et la sûreté publique sont des rouages essentiels de la vie sociale et politique. Les citoyens s'en soucient et désirent qu'il leur en soit fait écho par l'intermédiaire de sources crédibles. Le développement d'une connaissance approfondie du secteur de la sécurité permet aux journalistes de répondre plus efficacement à cette demande.
- **Obtenir un meilleur accès aux informations, aux sources et à l'exclusivité** : une bonne compréhension du travail des opérateurs de la sécurité, ainsi que des défis auxquels ils sont confrontés dans l'exercice de leurs fonctions, facilite la capacité des journalistes à développer des relations avec eux. Celles-ci peuvent garantir l'accès à différentes sources mais aussi permettre d'avoir l'exclusivité sur des reportages.
- **Repérer des récits que les autres n'ont pas pu réaliser** : les journalistes familiers du secteur de la sécurité sont parfois davantage en capacité de trouver des idées d'articles intéressants que les autres. Ils peuvent ainsi attirer l'attention sur leur travail plus efficacement que les journalistes qui ne reconnaissent pas l'importance de certaines tendances.
- **La connaissance est synonyme de rapidité et d'autorité** : une bonne compréhension des principes de fonctionnement du secteur de la sécurité permet aux journalistes spécialisés de rendre compte de sujets importants avec autorité et plus rapidement que les journalistes qui doivent mener davantage de recherches préparatoires afin de réaliser leur travail. Des reportages rapides et précis sur le secteur de la sécurité sont essentiels pour rendre compte de la sécurité en temps de crise ou de conflit de manière pertinente.
- **Refléter une diversité de points de vue** : les reportages de qualité sur le secteur de la sécurité peuvent refléter une diversité d'expériences en matière de sécurité qui permet au public et au secteur de la sécurité de mieux comprendre les différences de point de vue au sein de la population, indépendamment de critères tels que l'âge, l'origine ethnique, le genre ou la situation sociale.
- **Avoir un impact sur la sécurité publique et la sécurité nationale** : les journalistes spécialisés dans le secteur de la sécurité informent le public sur le fonctionnement de ce maillon essentiel du service public et sur ce que le citoyen peut et doit raisonnablement attendre de lui. Ce type de reportage façonne les perceptions du public en matière de sûreté et de sécurité (par exemple, « si le sang coule, le sujet fera la une ») et les perceptions des taux de

criminalité) et peut favoriser la réconciliation et la désescalade des conflits (par exemple, en évitant le sensationnalisme ou en mettant en avant divers points de vue).

Encadré 3 Journalisme et désinformation

Les acteurs politiques ainsi que certains acteurs du secteur de la sécurité ont toujours cherché à instrumentaliser l'information pour influencer les décisions politiques et les résultats électoraux. Traditionnellement, et surtout en temps de guerre, le contrôle des canaux de communication, y compris des nouveaux médias, constituait un élément essentiel dans la diffusion de la propagande. Dans un contexte de guerre, la manipulation de l'information dans le but de remporter un conflit relève de ce que l'on appelle « opérations psychologiques » et « opérations d'information ». Le journalisme d'intérêt public indépendant constitue un rempart contre la manipulation de l'information à des fins politiques. En tant que gardiens de l'information, les journalistes professionnels s'enorgueillissent de ne diffuser au grand public que des faits vérifiés sous forme d'actualités.

Cette situation s'est transformée à mesure que les réseaux sociaux et les plateformes internet, comme YouTube, Twitter ou Facebook, devenaient des sources d'information majeures ; ces plateformes sont également devenues un moyen d'accroître la portée de la désinformation et ont modifié la manière dont les personnalités publiques et les grands médias cherchent à atteindre le public. Ce changement a généré de nouvelles opportunités de désinformation. Les canulars, rumeurs et la propagande se manifestant sous l'apparence d'informations fiables ont eu des conséquences néfastes sur les processus politiques, en particulier en situation de conflit. Les efforts déployés par les organisations de développement des médias ont permis d'aider les journalistes à améliorer leurs compétences en matière de recherche en ligne et à renforcer leur capacité à vérifier les informations et les sources. Il est possible de se référer, par exemple, au projet de la Académie de la Deutsche Welle « Media in Libya - Stability Through Reconciliation » financé par l'Union européenne, qui visait à réduire les tensions et à promouvoir un environnement plus pacifique en Libye en aidant les journalistes libyens à mieux identifier la désinformation, à vérifier les faits et à évaluer la crédibilité des sources et des médias.

Source : Media in Libya, "Reflections on Libya's journey in fact checking", juin 2020, <http://www.mediainlibya.com/reflections-on-libyas-journey-in-fact-checking/>

Opportunités et défis de la couverture journalistique du secteur de la sécurité

Dans chaque pays, le secteur de la sécurité est le reflet d'un contexte historique, culturel et politique particulier, et chacune de ses caractéristiques détermine la manière dont la sécurité est définie, les acteurs qui sont en charge des décisions cruciales, et la base juridique et politique de ces décisions. Ces facteurs influencent à plusieurs niveaux les opportunités et les défis du reportage sur le secteur de la sécurité. Les problématiques ci-dessous reflètent bien souvent les tensions en jeu dans les prestations de sécurité :

- Les cadres juridiques régissant à la fois le secteur de la sécurité ainsi que les droits et protections des journalistes peuvent être obsolètes ou inadaptés.
- Un manque d'expérience dans Faire face à la critique des médias et des discussions publiques sur les questions de sécurité peut rendre les responsables de la sécurité réticents à la coopération avec les journalistes.
- Les médias adeptes du sensationnalisme en matière de sécurité ou qui diffusent des reportages inexacts peuvent nuire à la réputation du secteur de la sécurité, et même participer à la déstabilisation de la situation sécuritaire.

- Les acteurs de la sécurité peuvent avoir besoin de suivre des formations spécifiques sur le rôle des journalistes et aborder.
- Les journalistes peuvent avoir besoin de développer leurs propres normes professionnelles pour travailler avec les acteurs du secteur de la sécurité (accréditations, critères de reportage, mécanismes de plainte, etc.)
- L'intégration d'informations sur le fonctionnement du secteur de la sécurité dans la formation en journalisme peut être nécessaire pour renforcer les connaissances, de même que la collaboration avec les associations professionnelles ou les autorités indépendantes de la presse, lorsque celles-ci existent.
- Il peut s'avérer nécessaire pour les journalistes d'analyser la manière dont les termes spécifiques du travail avec le secteur de la sécurité figurent dans leurs codes déontologiques.

Au-delà des problématiques que nous venons d'énumérer, il existe des opportunités importantes pour couvrir le secteur de la sécurité dans la plupart des contextes.

Demander une plus grande responsabilité démocratique ?

Encadré 4 Valeurs partagées par les journalistes et les professionnels de la sécurité

Tant les journalistes que les responsables du secteur de la sécurité sont dépendants de certaines valeurs fondamentales pour apporter à leur travail légitimité et crédibilité. Ces valeurs partagées peuvent constituer le fondement d'un respect mutuel pour le fonctionnement de chacun de ces deux secteurs :

- **Professionalisme** : les journalistes et les responsables du secteur de la sécurité aspirent à exercer leur profession avec intégrité, compétence et efficacité.
- **Objectivité** : les journalistes et les responsables du secteur de la sécurité doivent s'appuyer sur des informations vérifiées et factuelles dans l'exercice de leur profession.
- **Impartialité** : les journalistes et les responsables de la sécurité doivent servir l'intérêt public sans pratiquer de favoritisme politique ou de discrimination

Confronter le pouvoir à la vérité est une mission traditionnelle des journalistes qui rendent compte de la qualité des services publics. L'application de ce type d'examen au secteur de la sécurité peut générer une pression publique et politique qui permette de **mettre un terme aux mauvais comportements et de déclencher des réformes** qui protègent le système et le public contre de futurs abus. Un tel examen journalistique peut être constructif et équilibré, contribuant à l'amélioration du discours public. Les journalistes conscients du rôle et de l'impact qu'ils ont lorsqu'ils couvrent le secteur de la sécurité publique sont autant d'éléments importants pour demander aux gouvernements et aux acteurs de la sécurité de rendre compte de leurs actions et de leurs politiques. En effet, de même que si le secteur de la sécurité est essentiel à la fois à la sécurité publique et à la défense nationale, il a aussi fort tendance à la corruption, aux dissimulations et aux abus.

La qualité des institutions du secteur de la sécurité dépend de **leur capacité à reconnaître leurs erreurs, à élaborer des solutions, à s'adapter et à changer**. Ces considérations devraient aider les journalistes à trouver des approches constructives pour orienter leurs reportages. Il n'existe aucun pays au monde où les institutions du secteur de la sécurité n'ont pas d'antécédents en matière d'excès (ex : corruption, abus de pouvoir, dysfonctionnements), et dans nombre d'entre eux, ces excès restent aujourd'hui la norme. Pourtant, les attentes en matière de professionnalisme dans la fourniture, la gestion et le contrôle de la sécurité ont changé de manière spectaculaire au cours des dernières décennies, et ces attentes peuvent fonder les bases de reportages critiques.

La transparence, la responsabilité et l'efficacité sont, de plus en plus, acceptées comme étant les normes professionnelles minimales des institutions du secteur de la sécurité. Les journalistes peuvent mesurer les performances du secteur de la sécurité à l'aune de ces normes. Cela s'avère particulièrement vrai dans des contextes démocratiques. Néanmoins, le changement au sein des institutions de sécurité est un processus long et difficile. Dans de nombreux endroits – et en particulier ceux affectés par un conflit ou une crise, les acteurs du secteur de la sécurité luttent encore pour s'adapter et se réformer. L'impunité n'est pas la réaction la plus juste face aux échecs, ces derniers devraient en revanche déclencher les nouvelles tentatives d'amélioration par les réformes : il appartient aux médias de surveiller l'équilibre entre tentatives de réformes limitées et nouveaux efforts. Toutefois, ces échecs sont aussi à l'origine d'améliorations par les réformes et doivent tenir compte de l'équilibre permis par le rôle central des médias. Pourtant, dans de nombreux pays, la nécessité d'une réforme reste contestée et le rôle traditionnellement critique du reportage sur le secteur de la sécurité peut être mal vu, voire impossible ou dangereux pour les journalistes qui s'y attellent.

Demander des mesures de sécurité plus efficaces

Le journalisme spécialisé dans le secteur de la sécurité constitue un moyen d'**éducation** du public sur ce que ce dernier peut et doit attendre des opérateurs de sécurité publique. Comprendre les rôles, les responsabilités et les missions du secteur de la sécurité peut en améliorer la perception par la population, renforcer la coopération et le respect des règles, et contribuer à désamorcer les tensions qui pourraient autrement déboucher sur un conflit. Tous ces aspects sont essentiels pour que les institutions du secteur de la sécurité puissent accomplir leurs mandats de manière efficace.

Proposer un traitement équilibré des questions de sécurité, en particulier dans les contextes de réforme, ne signifie pas qu'il faille uniquement présenter le point de vue du secteur de la sécurité, ou d'une partie dominante ou de la majorité de la population. Un reportage de qualité sur la sécurité doit **refléter une diversité de points de vue au sein du secteur de la sécurité et de la population**. Il doit servir, *in fine*, à générer un débat public informé capable d'insuffler une nouvelle diversité aux discussions politiques. Ce type de reportages permet à la population de s'exprimer et de communiquer ses besoins et ses attentes pour l'avenir. Il peut permettre de développer la participation et ainsi contribuer à la légitimité démocratique en impliquant les citoyens dans un débat public plus large portant sur la qualité de la prestation des services par le gouvernement. La diversité des points de vue reflétée dans les reportages est également un outil pour le secteur de la sécurité qui lui permet de mieux connaître les besoins et attentes de la population qu'il sert. Ces reportages peuvent contribuer à l'efficacité du secteur en en fournissant une perspective à la fois interne et externe, et en attirant l'attention sur les préoccupations du public vis-à-vis de secteur de la sécurité et de ses performances.

Créer une dynamique de réforme du secteur de la sécurité

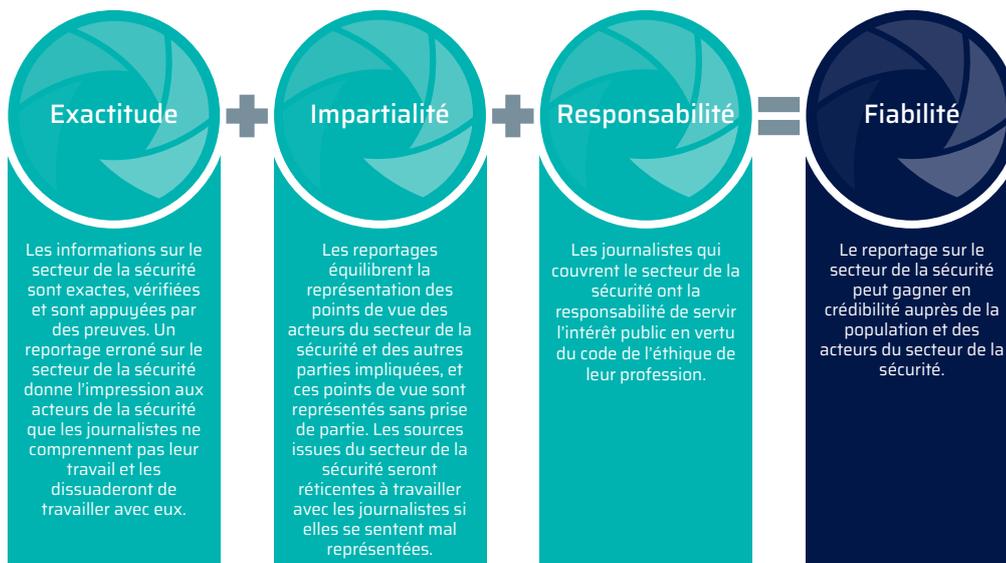
Les reportages qui exposent progressivement le public à des points de vue différents sur la manière dont la sécurité devrait être assurée, peuvent s'avérer décisifs pour créer les conditions d'une réforme. Les débats dans le domaine public, peuvent faire émerger de nouvelles idées de réforme dont les décideurs peuvent s'inspirer et tirer des leçons. Les journalistes dotés d'une connaissance approfondie de la sécurité, des réseaux de sources bien établis à l'intérieur et à l'extérieur des institutions de sécurité, et qui ont fait leurs preuves en matière de reportages crédibles et équilibrés peuvent canaliser/encourager dans le débat public autour des questions de sécurité d'importance publique et nationale. Un tel débat permet de sensibiliser le grand public aux défis auxquels les acteurs de la sécurité peuvent être confrontés et de mieux connaître les droits et les responsabilités qui leur incombent.

Lorsque les journalistes délivrent au public des informations opportunes et fiables sur les rôles, les responsabilités et les mandats des acteurs de la sécurité, cela lui permet de mieux comprendre ses propres droits et responsabilités. La compréhension mutuelle fondée sur la libre circulation de l'information peut **favoriser le dialogue entre les prestataires de services de sécurité et la**

population, mais aussi se traduire par une plus grande confiance dans le gouvernement et l'État, ainsi que par des attentes plus élevées en matière de prestation de services de sécurité. L'accès de la population à des informations opportunes et à un débat crédible est particulièrement important dans les contextes de conflit la population vit avec les souvenirs d'abus passés, ne connaît pas toujours ses droits et ses responsabilités, et doit faire face à un secteur de la sécurité qui subit des réformes rapides dans un contexte de changement politique et souvent d'insécurité résiduelle.

“ Des reportages précis, équitables et indépendants sur le secteur de la sécurité renforcent la responsabilité démocratique et contribuent à l'amélioration globale de la situation sécuritaire. ”

Figure 1 Normes journalistiques dans le cadre du reportage sur le secteur de la sécurité



Facteurs contextuels structurant les reportages sur le secteur de la sécurité

Le reportage sur le secteur de la sécurité est dépendant de la liberté d'expression, de l'accès à l'information et du respect du travail des journalistes. Cette section décrit certains des cadres juridiques que les journalistes doivent connaître lorsqu'ils couvrent le secteur de la sécurité, ainsi que les éléments à prendre en compte pour assurer leur propre sécurité.

Travailler dans le respect de la loi

Les cadres juridiques façonnent à la fois le travail des médias et celui du secteur de la sécurité et, surtout, la relation entre les deux. Pour les journalistes qui couvrent le secteur de la sécurité, la compréhension des lois nationales du cadre dans lequel ils opèrent est fondamentale afin

d'assurer leur professionnalisme et leur propre sécurité. La loi peut menacer ou protéger le reportage d'un journaliste sur le secteur de la sécurité, et les conseils d'un avocat peuvent être nécessaires pour saisir pleinement les implications d'un article ou d'une situation particulière.

La liberté d'expression est un droit de l'homme protégé par l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et un droit fondamental dont découlent tous les autres droits politiques et civils. Assurer le droit à la liberté d'expression et à l'accès à l'information est fondamental pour tenir le secteur de la sécurité responsable dans tous les contextes politiques et il est particulièrement important de protéger ce droit dans les contextes fragiles et affectés par des conflits au sein desquels ont lieu des transitions vers des cadres politiques plus stables et non violents.

Les constitutions de plus de 60 pays protègent également le droit d'accès aux informations officielles.³ Si le droit d'accès à l'information est bien inscrit dans divers cadres juridiques internationaux et nationaux, il incombe toujours aux autorités nationales - y compris au secteur de la sécurité - de protéger l'exercice de ce droit. De nombreuses institutions nationales ont un rôle à jouer dans le respect de cette obligation : les associations nationales des droits de l'homme, les institutions de médiation et les tribunaux par exemple. Pour le secteur de la sécurité, protéger le droit à la liberté d'expression suppose de :

- Travailler en coopération avec d'autres autorités gouvernementales pour protéger la liberté d'expression
- Éviter les comportements d'intimidation susceptibles de décourager ou de « refroidir » la libre expression
- Travailler de manière proactive pour protéger les journalistes et leur travail.

Encadré 5 Obligations juridiques internationales en matière de protection de la liberté d'expression

Dans les cadres juridiques internationaux, la liberté d'expression est inscrite comme un droit de l'homme, comme le reconnaît la résolution 59 de l'Assemblée générale des Nations unies adoptée en 1946, ainsi que l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948). Ce principe est également protégé par de nombreux engagements internationaux et régionaux en matière de droits de l'homme, les suivants en particulier :

- Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP)
- La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP)
- La Convention européenne des droits de l'homme (CEDH)
- La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne
- La Convention américaine relative aux droits de l'homme
- La Convention des Nations Unies contre la corruption

Si les protections internationales peuvent ou non avoir été intégrées dans les cadres juridiques nationaux, d'autres cadres juridiques internes affectent également les informations auxquelles les journalistes ont accès et la manière dont elles sont exprimées. Les journalistes doivent vérifier la manière dont leurs reportages sur le secteur de la sécurité peuvent être affectés par les catégories de lois suivantes.

3. Protections constitutionnelles du droit à l'information, <https://www.right2info.org/constitutional-protections>.

Les lois nationales sur les médias doivent fournir un cadre juridique clair afin d'orienter les journalistes dans leur travail et protéger leurs droits et libertés ainsi que l'intérêt public. Ceci peut être assuré en fixant des normes de diffusion, en définissant le fondement d'une concurrence équitable entre les entreprises médiatiques, ou en réglementant les aspects techniques et administratifs. Les réglementations relatives aux médias peuvent également servir de base à la délivrance d'accréditations de presse (cartes de presse), qui offrent des privilèges spéciaux ou une protection aux journalistes qui couvrent le secteur de la sécurité. Cependant, les lois sur les médias sont bien souvent trop vagues ou restrictives et utilisées à mauvais escient pour contrôler les reportages et condamner les journalistes ou les médias en cas de couverture défavorable.

Les lois sur la liberté d'information réglementent l'accès aux documents et dossiers officiels : ceux-ci constituent une source inestimable d'informations concernant les rouages du secteur de la sécurité, mais peuvent aussi être retenus ou instrumentalisés pour contrôler l'information. Bien que tous les documents officiels et les politiques touchant au fonctionnement d'une institution de sécurité ne soient pas accessibles au public, et que ceux-ci puissent être classifiés ou non, une demande d'accès sous l'égide d'une loi sur la liberté d'information peut s'avérer utile.

Les tableaux de classification doivent définir quels types d'informations sont légalement soumis à quels types de classification et les responsables de ces décisions. Les bonnes pratiques suggèrent que la classification doit être aussi limitée que possible et que les documents contenant des éléments classifiés peuvent et doivent être mis à disposition après avoir été rédigés lorsque c'est possible.

Les lois en matière de diffamation : les individus, en particulier lorsqu'ils occupent des fonctions politiques ou jouent un rôle public visible, peuvent accuser les journalistes de faux rapports et de nuisance à leur réputation. Même lorsque ces accusations sont infondées, elles peuvent contraindre les journalistes à des procès longs et coûteux, et lorsque les tribunaux sont compromis, les jugements contre les journalistes peuvent s'avérer financièrement coûteux et même entraîner des poursuites pénales à leur encontre. Des exigences de qualité élevées en matière de journalisme d'investigation qui transparaissent dans des articles basés sur des preuves indiscutables méfaits (même si ceux-ci sont dissimulés au public), constituent la meilleure défense contre de tels abus de procédure.

Lois sur la trahison, l'espionnage, l'ingérence étrangère et la sédition : la trahison et l'espionnage sont légitimement considérés comme illégaux dans la plupart des États, mais ces lois sont bien souvent utilisées de manière abusive contre les journalistes et leurs sources afin de décourager ou de condamner les reportages politiquement dommageables. Parfois, ces lois protègent légitimement les intérêts nationaux, en contrant l'ingérence étrangère dans les contextes politiques nationaux par exemple. Pourtant, même des limitations légitimes peuvent affecter le travail des journalistes, comme lorsqu'elles dictent le type d'informations qui peuvent être partagées, reçues ou détenues (en particulier les informations classifiées) ou les relations avec certains types d'acteurs (par exemple, la réception de dons ou de parrainages étrangers). Un cadre juridique solide doit définir clairement les normes juridiques applicables aux journalistes et doit également protéger la capacité des journalistes à révéler certains types d'informations lorsque cela sert l'intérêt public.

Lois sur la sécurité nationale, l'ordre public et les états d'urgence : les menaces à la sécurité nationale et à l'ordre public sont souvent invoquées par les gouvernements antidémocratiques afin de revendiquer des pouvoirs étendus et déclarer des états d'urgence, que le secteur de la sécurité est censé faire respecter. Pourtant, les menaces à la sécurité nationale et à l'ordre public font également partie des très rares conditions dans lesquelles le droit à la liberté d'expression et à l'accès à l'information peut être légitimement limité en vertu du droit international. Pour que de telles limitations soient légitimes en droit international, un État doit prouver que la protection de la sécurité nationale ou de l'ordre public est bien l'objectif légitime poursuivi et que les mesures sont nécessaires et proportionnelles à la menace en question.

Encadré 6 Usage des informations ayant fait l'objet d'une fuite ou d'un embargo

Des informations cruciales sur la sécurité publique et nationale peuvent parvenir aux journalistes d'une manière qui modifie la façon dont ces informations sont à traiter :

- Les informations divulguées sont des informations qui ne sont pas censées être diffusées dans l'espace public mais qu'un acteur du secteur de la sécurité peut fournir officiellement, soit dans l'intérêt public, soit dans son propre intérêt. Les journalistes doivent traiter ces informations avec précaution car elles peuvent être soumises à des restrictions légales en fonction de leur nature, de leur valeur auprès de l'intérêt public, de leur pertinence pour la sécurité nationale et de leur classification. Elles peuvent également faire l'objet ou être le résultat de manipulations politiques.
- L'embargo d'information – tout comme les fuites – ne sont pas censées entrer dans le domaine public, mais contrairement aux fuites, les acteurs du secteur de la sécurité fournissent ces informations aux journalistes intentionnellement et sur une base officielle et légale afin de les aider à faire des reportages plus précis. L'embargo d'information est généralement destiné à devenir public après un certain temps ou dans certaines circonstances (par exemple, en attendant les résultats d'une décision de justice), et est soumis à des restrictions légales qui doivent être clairement définies. L'embargo d'information peut aider les journalistes à mieux informer en clarifiant à l'avance les détails ou le contexte critiques d'un reportage. Mais il peut aussi arriver que les acteurs du secteur de la sécurité publient un embargo d'information pour tenter d'influencer l'attitude du public à l'égard d'un sujet en dissimulant des détails importants.

Les journalistes doivent s'assurer qu'ils comprennent les risques et les exigences qu'implique un usage responsable des informations provenant de fuites ou d'embargos. Une mauvaise manipulation pourrait compromettre les enquêtes et procédures judiciaires en cours ou la sécurité nationale. Le respect des règles d'embargo est un témoignage du professionnalisme des journalistes et peut conduire au développement de relations de travail plus coopératives avec les acteurs du secteur de la sécurité sur le long terme. Il incombe toujours au secteur de la sécurité de veiller à ce que les règles d'embargo – et toute autre restriction d'accès à l'information – soient utilisées de manière légitime et responsable, conformément à la loi. C'est le rôle et la responsabilité des journalistes d'indiquer si les acteurs du secteur de la sécurité assument leurs responsabilités.

Rester en sécurité

Le Comité pour la protection des journalistes souligne qu'une proportion croissante de meurtres de journalistes ont lieu dans « des pays plus stables où des groupes criminels et politiques, des politiciens, des chefs d'entreprise et d'autres acteurs puissants recourent à la violence pour réduire au silence les journalistes critiques et d'investigation ».⁴ Si les dangers liés à la couverture de contextes violents et hautement instables sont évidents, le fait qu'un si grand nombre de journalistes aient été tués dans des contextes qui ne sont pas soumis à la guerre montre à quel point la violence est sous-jacente. Ainsi, les journalistes peuvent être en plus grande situation de vulnérabilité dans les zones où les principes de responsabilité, de respect des droits de l'homme et de l'État de droit sont faibles au sein du secteur de la sécurité. Pourtant, ce sont aussi des zones où un journalisme de qualité sur le secteur de la sécurité peut avoir un impact disproportionné sur la politique et la société.

Dans le meilleur des cas, il existe une tension productive entre les médias et le secteur de la sécurité qui favorise le respect mutuel et la coopération ainsi que la critique et le diagnostic. Ce n'est malheureusement pas toujours le cas. Les journalistes travaillant sur des sujets qui menacent des intérêts particuliers peuvent être mis en danger ou contraints à l'exil.

4. Getting Away with Murder: CPJ's 2020 Global Impunity Index spotlights countries where journalists are slain and their killers go free", Elana Beiser, CPJ Editorial Director, publié le 28 octobre 2020. <https://cpj.org/reports/2020/10/global-impunity-index-journalist-murders/>, consulté le 10.12.2020

“ Révéler et documenter les abus et la corruption des opérateurs du secteur de la sécurité, souvent dans l'intention de créer les conditions d'un changement politique, est l'un des travaux les plus utiles et les plus dangereux qu'un journaliste peut choisir de mener.

Les journalistes doivent donner la priorité à leur sécurité physique, mentale et numérique en toutes circonstances. Ils doivent également se préparer à être confrontés à d'éventuelles blessures physiques, émotionnelles et psychologiques résultant de la couverture d'événements traumatisants. Le reportage sur les conflits armés, ainsi que l'extrémisme violent, comprennent un ensemble très spécifique de risques pour les journalistes ; dans certains cas, le reportage doit être ramené à l'arrière des « lignes de front ». La technologie offre des solutions aux journalistes qui couvrent les conflits à distance, en leur permettant d'atteindre leurs sources éloignées en toute sécurité.

L'encadré 7 fournit quelques ressources supplémentaires relatives à ce défi.

Encadré 7 Ressources sur la sécurité du journaliste

Le Réseau mondial de journalisme d'investigation tient à jour une excellente liste de ressources couvrant tous les aspects relatifs à la sûreté et à la sécurité des journalistes, dont les cinq ressources présentées ci-dessous et bien d'autres encore : (<https://gijn.org/safety-and-security-organisations/>)

- Kit de sécurité du Comité pour la protection des journalistes : par le Comité pour la protection des journalistes
- Le Guide de sécurité pour les journalistes : un manuel pour les reporters dans les environnements à haut risque par Reporters sans frontières et l'UNESCO.
- Manuel de sécurité pour la couverture des manifestations, par Abrajil (Association brésilienne de journalisme d'investigation).
- Manuel de sécurité pour les femmes journalistes par l'Association internationale des femmes de la radio et de la télévision.
- Couverture des manifestations et des troubles civils par l'Institut international de sécurité de l'information

Le Centre Dart pour le journalisme et le traumatisme de l'école de journalisme de l'Université de Columbia propose un large éventail de ressources sur les mécanismes permettant de faire face au stress traumatique dans le journalisme : <https://dartcenter.org/content/covering-trauma-impact-on-journalists>

Approfondissement du reportage sur le secteur de la sécurité

La première étape essentielle d'un reportage sur le secteur de la sécurité consiste à bien comprendre l'impacte du contexte politique national sur ce secteur. Cela implique de s'intéresser aux cadres juridiques formels qui stipulent comment le secteur de la sécurité fonctionne (ou plus souvent, devrait fonctionner), ainsi qu'aux aspects informels de la politique, de la pratique, de la culture organisationnelle et des habitudes qui influencent la façon dont les institutions de sécurité fonctionnent au quotidien. Cette section explique certains aspects des cadres juridiques nationaux qui peuvent influencer le reportage sur le secteur de la sécurité, ainsi que les influences informelles que les journalistes doivent considérer lorsqu'ils conduisent des reportages sur le secteur de la sécurité.

Lois et règlements : mener des reportages sur les limites légales des pouvoirs du secteur de la sécurité

Les cadres juridiques sont essentiels pour comprendre comment le secteur de la sécurité est censé fonctionner et savoir s'il remplit ses obligations légales.

Les rôles et missions des différents prestataires de sécurité doivent être clairement définis par la loi, à travers notamment un cadre viable réglementant les activités des prestataires de sécurité privés, qu'ils soient commerciaux ou communautaires. Les journalistes peuvent comparer l'exercice réel du pouvoir et de l'autorité aux limites légales fixées dans les sources suivantes :

- Le droit constitutionnel
- Les lois spécifiques à un secteur, tels que la sécurité intérieure ou la sécurité du territoire, la défense ou le renseignement, etc.
- Les lois, décrets, règlements, ordres administratifs et actes exécutifs spécifiques à chaque branche du secteur de la sécurité (forces armées, police, gardes-frontières, etc.)
- Les codes judiciaires sous lesquels les forces civiles, militaires ou hybrides servent
- Les lois budgétaires
- La législation nationale complémentaire qui limite l'autorité des institutions de sécurité (la législation sur les droits de l'homme par exemple)
- Les accords régionaux ou internationaux qui engagent les États à respecter certaines normes ou pratiques

Le cadre juridique doit prévoir les principes selon lesquels toutes les forces de sécurité fonctionnent, les limites de leurs pouvoirs et les dispositions relatives à leur contrôle. L'existence de toutes les institutions de sécurité doit être explicitement reconnue publiquement dans la loi. Le souligner peut sembler de l'ordre de l'évidence, mais cela s'avère pertinent dans les cas où, à titre d'exemple, les États ont dissimulé l'existence ou le statut de forces paramilitaires ou d'agences de renseignement.

La juridiction et la répartition des tâches doivent être clairement définies entre les acteurs de la sécurité, parmi lesquels les forces militaires ou les organismes civils en charge de faire respecter de la loi, ainsi que les autres organismes civils responsables de tous les aspects de la sécurité. Le cadre juridique de chaque force doit varier selon que son statut soit militaire, civil ou hybride. Ce statut doit être clairement établi, y compris les conditions dans lesquelles les services hybrides peuvent être consultés dans le cadre de services militaires ou civils, et quels codes judiciaires s'appliquent dans chaque cas.

Le cadre juridique doit également prévoir **des hiérarchies de commandement clairement définies entre les acteurs de la sécurité** lorsqu'ils sont appelés à coopérer ainsi qu'avec les organismes civils avec lesquels ils peuvent partager des responsabilités dans certains domaines. Une analyse

détaillée peut mettre en évidence le lieu où les responsabilités se chevauchent et celui où une concurrence ou un conflit potentiel entre les institutions de sécurité pourrait apparaître.

Les lois budgétaires et la législation relative au soutien extrabudgétaire révéleront dans quelle mesure les forces de sécurité utilisent les ressources publiques d'une manière efficace et à quoi elles servent. Or, dans de nombreux contextes, les budgets sont adoptés par la loi, l'obligation d'utiliser les ressources publiques aux fins prévues devient une obligation légale pour les acteurs de la sécurité qui bénéficient d'un soutien financier. Cela peut donner aux journalistes la possibilité de « suivre l'argent » en enquêtant sur la responsabilité des acteurs du secteur de la sécurité afin d'établir dans quelle mesure ils font bon usage des ressources publiques.

Les activités des entreprises de sécurité privée doivent être réglementées par des normes juridiques nationales accessibles à tous. Il peut s'agir d'enregistrements commerciaux ou de typologies particulières de licences, que les journalistes doivent être capables d'analyser. La loi devrait détailler les normes de conduite attendues, les moyens de contrôle, les mécanismes de plainte et les sanctions auxquelles pourraient être assujetties les entreprises qui ne respectent pas les règles. Il existe également des cadres internationaux, tels que le Document de Montreux relatif au Code de conduite international des entreprises de sécurité privées, qui peuvent s'avérer pertinents dans un contexte national.

Le cadre juridique est également essentiel pour rendre compte **des performances des institutions de gestion et de contrôle de la sécurité**. Le fonctionnement de chaque autorité exécutive responsable de la sécurité doit être clairement défini dans la législation, ainsi que ses relations et ses pouvoirs relatifs vis-à-vis des opérateurs de sécurité qu'elle dirige. Les limites de leur autorité doivent être définies, ainsi que les obligations de travailler avec les autres autorités de l'État, en particulier le parlement.

Les pouvoirs de gestion et de contrôle du parlement, du pouvoir judiciaire et des autorités de contrôle indépendantes doivent également être clairement définis par la loi qui doit inclure une description claire de leur autorité. Leur statut est généralement déterminé par une constitution et d'autres lois fondamentales, parmi lesquelles l'étendue de leurs responsabilités pour les décisions critiques en matière de sécurité telles que les déclarations de guerre et les états d'urgence (loi martiale) est aussi fixée.

Il devrait être essentiel pour les journalistes de chercher à savoir si les parlementaires, les autorités judiciaires ou les autorités de contrôle elles-mêmes comprennent et appliquent pleinement les pouvoirs que leur confère la loi. Dans de nombreux cas, le taux de rotation élevé, les conditions de travail difficiles et le manque de ressources peuvent avoir pour conséquence que les pouvoirs légaux de surveillance et de contrôle ne sont pas exercés par les autorités publiques. Les lois doivent également définir les pouvoirs de nomination et les conditions de licenciement du personnel parlementaire, judiciaire et de contrôle afin d'éviter que le pouvoir de nomination ne devienne un moyen d'influence politique. La loi devrait également établir une division claire du travail entre le pouvoir judiciaire et le ministère de la justice, et entre le parlement et les autres branches du gouvernement. Les différences entre les caractéristiques des mandats légaux et le fonctionnement réel des institutions peuvent laisser entrevoir l'étendue du dysfonctionnement bureaucratique ou de captation politique.

La société civile n'exerce aucune influence juridique formelle sur le gouvernement : son pouvoir est fonction de son autorité morale, de sa légitimité et de sa capacité à argumenter en faveur du changement, ainsi que de sa capacité à s'organiser efficacement autour d'un objectif commun et à développer des connaissances spécialisées sur un sujet donné. L'influence de la société civile dépend également des protections légales de la liberté d'expression et d'association qui, dans de nombreux contextes, ont été assujetties à des pressions croissantes qui ont mené à la contraction de l'espace civique. L'examen des lois qui régissent les organisations non gouvernementales ou les associations à but non lucratif peut parfois témoigner de limitations excessives des libertés

de la société civile et de l'ingérence et de la répression de l'État. Il peut également exister des obligations légales pour certains acteurs de la société civile de signaler leurs activités aux autorités, y compris au secteur de la sécurité.

Exposer les carences : les systèmes judiciaires ou politiques peuvent ne pas être en mesure d'appliquer la loi, ce qui engendre une conséquence directe sur la protection et l'exercice des droits. Dans de nombreux cas, les lois restent à l'état d'idéaux sans effet sur la pratique réelle au sein de la société parce que le système est incapable de les mettre en œuvre. Ces forces ou ces faiblesses peuvent elles-mêmes faire l'objet d'une couverture journalistique utile et informative sur le secteur de la sécurité. Les reportages sur l'état de l'accès à l'information peuvent stimuler la demande pour un système plus transparent et ouvert ou révéler des moyens de l'améliorer. Les restrictions à l'accès à l'information dans le secteur de la sécurité sont parfois autant une question d'inefficacité, de manque de ressources ou de mauvaise administration qu'une question d'opacification.

Lourdeurs et limitations réglementaires : L'impact des politiques et pratiques informelles sur la conduite des reportages sur le secteur de la sécurité

Si les limitations et protections légales sont importantes, les politiques et les pratiques quotidiennes des journalistes et acteurs du secteur de la sécurité déterminent également la manière dont les journalistes peuvent rendre compte des questions de sécurité. Cette section présente certaines des principales problématiques :

Histoire et cultures institutionnelles : au-delà des conditions politiques et juridiques immédiates de la provision de la sécurité, l'histoire et les cultures institutionnelles au sein du secteur de la sécurité conditionnent l'application des règles. La relation historique entre le secteur de la sécurité et la population constitue une influence omniprésente qui détermine la manière dont les journalistes vont être en mesure d'aborder la sécurité, en particulier en période de transformation. Lorsque la population a été victime d'abus ou de répression de la part du secteur de la sécurité, la méfiance risque de persister et d'être difficile à surmonter. La colère et le désir de réparation pour les crimes passés sont susceptibles d'affecter la perception de la couverture médiatique de la sécurité. Les affirmations du secteur de la sécurité sur ses nouvelles compétences, son professionnalisme ou son intégrité doivent être étayées par des preuves de changements significatifs, mais il faut du temps pour convaincre une opinion publique sceptique. Après des années de dissimulation et une longue tradition de répression, le développement de nouvelles pratiques de transparence /d'ouverture peut traîner en longueur même après l'introduction de nouvelles lois et réglementations. Tant le public que le secteur de la sécurité peuvent être conditionnés par la croyance que les affaires de sécurité sont des questions de haute politique, qui ne se prêtent pas à des discussions publiques ou entre non-spécialistes. De même, dans les zones où la politique ou le service dans le secteur de la sécurité a été dominé par un groupe particulier, l'inclusion de voix nouvelles et plus diverses, comme les femmes par exemple, peut générer une résistance. Le fait que les journalistes intègrent les points de vue de groupes historiquement discriminés, notamment les femmes, dans les discussions sur la sécurité, peut permettre l'introduction de nouvelles idées tout en constituant un puissant symbole de changement.

Freins bureaucratiques : lorsque les journalistes cherchent à appuyer leur reportage sur des preuves documentaires, telles que des dossiers ou même des règlements internes, il est probable qu'il y ait des retards et ce, même lorsque des procédures légales (demandes d'accès à l'information, *FOI request*) sont utilisées pour déverrouiller les accès. Le processus d'exercice du droit légal d'accès à l'information peut être trop long et trop onéreux ou les documents peuvent être soumis à des degrés de confidentialité injustifiés. Dans de tels cas, la planification sur le long terme du reportage peut s'avérer payante, ou la difficulté d'accès à l'information peut elle-même constituer une partie importante du récit relaté. Dans le même temps, les documents et les dossiers provenant d'autres sources publiques peuvent parfois révéler des détails surprenants sur des problématiques d'intérêt : par exemple, des aspects clés de la politique de l'État en matière de gestion de la sécurité ont été révélés en vertu du privilège parlementaire ou par le biais de

procédures judiciaires, ainsi que des audits financiers ou des dossiers détenus à l'étranger dans des juridictions où les restrictions diffèrent.

Sujets tabous : des sujets spécifiques peuvent être particulièrement sensibles ou déclencher des réactions négatives tant de la part du public que des autorités, et notamment des acteurs de la sécurité. Parfois, les questions qui choquent peuvent être politiques : lorsque les journalistes évoquent des sujets sensibles ou remettent en question les récits dominants sur l'histoire, les personnages puissants, les incidents particuliers ou les pratiques acceptées par exemple. Parfois, les questions peuvent être culturelles et potentiellement offensantes pour une plus grande partie de la population : lorsque les journalistes abordent des attitudes envers les femmes ou les minorités qui peuvent être en violation des droits de l'homme ou des droits sociaux, mais qui sont largement acceptées dans la société par exemple. Parfois, les problèmes peuvent refléter des différences dans l'histoire institutionnelle. Dans certaines traditions, par exemple, exiger une rétribution financière ou le châtiment corporel d'une personne ayant commis un crime est considéré comme une forme de punition plus appropriée que l'emprisonnement ; dans d'autres traditions, l'incarcération d'un individu pour un crime qu'il a commis est considéré comme une alternative plus humaine à une punition violente et comme le meilleur moyen de garantir la justice. Ces différences sont susceptibles de mettre en contradiction les attentes de la population ou du journaliste avec la loi (nationale ou internationale) ou avec les pratiques du secteur de la sécurité. Les journalistes devront s'appuyer sur leur connaissance du contexte et sur leurs sources pour appréhender ces sensibilités et les aborder de manière constructive. Les journalistes qui travaillent dans l'intérêt public peuvent être en mesure de repousser les limites de certains sujets tabous et contribuer à sensibiliser le public à l'injustice sociale ou politique. Briser le silence sur de tels sujets peut néanmoins offenser certaines parties de la société et mettre en danger le journaliste ou ses sources.

Rétributions et captation financière : la pratique de la rétribution pour un reportage crée un conflit d'intérêts potentiel pouvant ruiner la confiance. Même lorsque les rétributions ne couvrent que les dépenses (par exemple, les indemnités journalières ou le transport), les risques de captation financière existent toujours car la crédibilité d'un média peut être endommagée par une perception de partialité, surtout s'il en vient à dépendre de ces sources de revenus. Il incombe aux journalistes et aux entreprises médiatiques de veiller à ce que leur indépendance éditoriale soit protégée de toute influence financière. Cela s'applique également aux situations où les journalistes travaillent directement avec les institutions du secteur de la sécurité (par exemple, les « missions intégrées » ou les « compagnons de route »). L'élaboration de codes d'éthique, la formation des journalistes et d'autres formes d'autorégulation des médias offrent des moyens de surmonter les doutes et de gagner en crédibilité en dépit de la dure réalité financière à laquelle est confronté le journalisme indépendant dans la plupart des contextes.

Une approche sensible aux conflits pour les reportages sur le secteur de la sécurité

Le reportage sur le secteur de la sécurité est particulièrement pertinent dans les endroits qui ont été touchés par un conflit et qui peuvent faire l'objet d'une réforme du secteur de la sécurité (RSS). Pourtant, c'est également dans les contextes affectés par des conflits que le reportage sur le secteur de la sécurité peut s'avérer être plus difficile ou plus dangereux. Bien que la résolution des conflits et la RSS ne relèvent pas de la responsabilité des journalistes, un reportage responsable dans des contextes affectés par des conflits présuppose une compréhension par le journaliste de la manière dont les conflits affectent le secteur de la sécurité, ainsi que les causes et les solutions aux problèmes qui en résultent. Cette section explique certaines des façons les plus courantes dont les conflits peuvent affecter le secteur de la sécurité et fournit des conseils aux journalistes sur la méthode à suivre pour appliquer les principes de sensibilité aux conflits à leurs reportages sur le secteur de la sécurité.

Encadré 8 Protection des normes journalistiques

La survie du journalisme dépend de sa crédibilité. Les codes déontologiques auxquels les journalistes et les rédactions acceptent volontairement d'adhérer permettent d'expliquer au public, et aux parties prenantes du secteur de la sécurité, pourquoi les journalistes travaillent comme ils le font et en quoi leur travail est crédible. Ces codes varient mais comprennent généralement des éléments tels que l'interdiction d'accepter des rétributions pour la publication de certains articles, l'engagement à respecter des normes de vérification des faits et à assumer explicitement ses opinions ou la défense d'une cause. Le code déontologique de la Société des journalistes professionnels fournit une longue liste d'engagements spécifiques en matière de qualité et de normes qu'il résume sous les quatre impératifs suivants :

- Dire la vérité et la rapporter
- Agir de manière indépendante
- Minimiser les préjudices et les dommages
- Être responsable et transparent

Source : SPJ, "Code d'éthique", Convention nationale de la SPJ à Nashville, Tenn, 2014, <https://www.spj.org/ethicscode>.

Comment les conflits affectent le secteur de la sécurité

L'expérience d'un conflit violent peut avoir des effets négatifs sur le fonctionnement du secteur de la sécurité, que la violence soit due à une guerre transfrontalière, à une insurrection interne, à la menace de l'extrémisme violent ou à la décision d'un gouvernement de se maintenir illégalement au pouvoir. Les problèmes les plus couramment rencontrés sont les suivants :

- Les cultures institutionnelles d'abus de pouvoir et d'excès de violence peuvent se former à partir de l'expérience de conflits violents.
- Impunité et corruption résultants de la faiblesse de la surveillance et du contrôle démocratique.
- Les protections légales des droits à la liberté d'expression et à l'accès à l'information peuvent être restreintes ou supprimées dans un prétendu intérêt pour la sécurité nationale ou la sûreté publique.
- Introduction de pouvoirs d'urgence ou d'états d'exception, abrogeant certains droits civils et politiques.
- Peu ou pas de respect pour le rôle du journalisme indépendant et d'intérêt public et pour les reportages sur le secteur de la sécurité.
- Des niveaux de formation insuffisants ou un équipement inadéquat au sein des forces de sécurité (en raison de l'effort de mobilisation) peuvent augmenter la probabilité d'abus.
- Des montants excessivement élevés de ressources publiques investis dans les forces de sécurité de l'État au détriment d'autres priorités nationales telles que la santé ou l'éducation.
- Un recrutement important de personnels de sécurité en réponse à une menace perçue (ce qui génère des difficultés lorsqu'en temps de paix des réductions des effectifs des forces de sécurité deviennent nécessaires).
- La politisation du secteur de la sécurité lorsque le recrutement favorise un groupe particulier sur la base, par exemple, de son ethnicité, de sa nationalité, de sa religion ou de son affiliation politique.
- Les acteurs non étatiques armés menacent le personnel du secteur public et de la sécurité.
- Le sentiment d'insécurité entraîne une demande accrue de sécurité privée, tant communautaire que commerciale.

Nombre de ces tendances peuvent également caractériser le secteur de la sécurité, même en l'absence de violence, lorsqu'il est devenu un instrument de répression politique.

Une fois qu'un conflit a pris fin et que la transition vers un gouvernement démocratique pacifique s'enclenche, le secteur de la sécurité doit relever le défi de résoudre ces problématiques par le biais d'un processus de RSS (réforme du secteur de la sécurité). Ces défis seront d'importance nationale et toucheront probablement un large éventail de la population, y compris les anciens combattants qui devront effectuer une transition vers la vie civile. Un débat public éclairé portant sur ces défis et la manière d'y répondre est essentiel pour sensibiliser la population aux choix qui l'attendent, ainsi que pour renforcer sa confiance dans les plans de réforme. Cela s'avère d'autant plus important lorsque cette population a subi des abus de la part d'un secteur de la sécurité qui tente désormais de se réformer. Lorsque la paix qui a mis fin à un conflit est fragile, la transparence et le débat public sur les tensions persistantes peuvent contribuer à éviter les confrontations violentes et mener à un compromis politique entre les parties prenantes de tous bords.

Dans tous ces contextes, les reportages de qualité sur le secteur de la sécurité devront peut-être s'efforcer de représenter tous les points de vue de manière équitable, tout en établissant de nouvelles relations avec le secteur de la sécurité et en s'adressant à un public qui n'a que peu ou pas de connaissances sur le fonctionnement d'un secteur de la sécurité démocratique. Les reportages sur le secteur de la sécurité sont particulièrement importants en ces moments cruciaux de conflit et de transition. Les journalistes peuvent en effet informer le public :

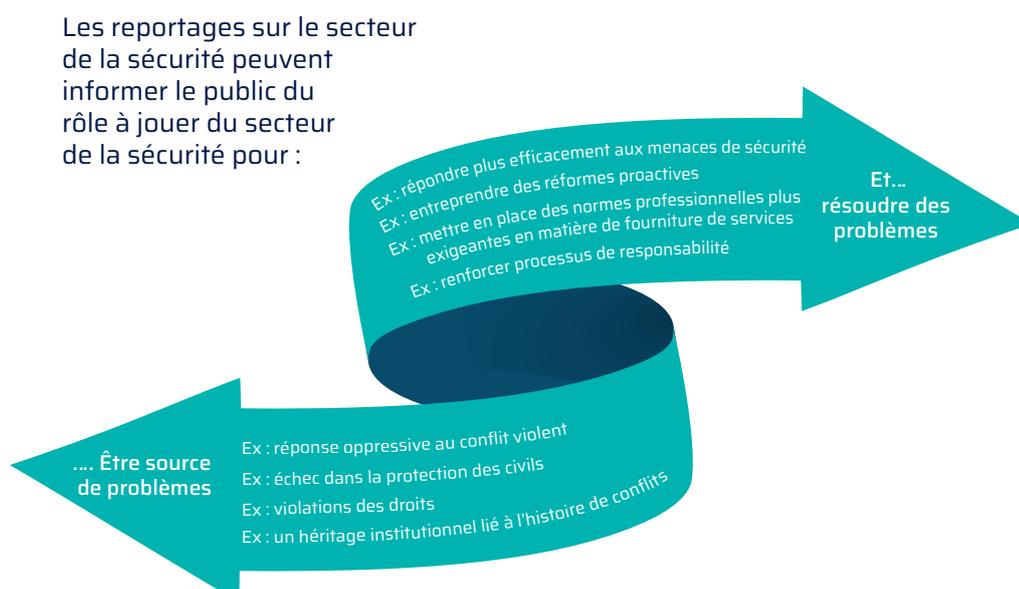
- des problèmes dont le secteur de la sécurité peut être la **cause**, par exemple, par sa réponse à un conflit violent ou en raison des dysfonctionnements qui en résultent,

...et...

- des problèmes que le secteur de la sécurité peut être en quête de **résolution**, par exemple, en faisant face aux menaces de sécurité de manière efficace, ou en se réformant pour devenir plus professionnel, démocratiquement responsable, et efficace dans la protection des populations.

Que le cadre d'un reportage sur le secteur de la sécurité soit axé sur les problématiques ou les progrès, la représentation équitable des différentes perspectives sur la question devra inclure des points de vue internes et externes au secteur de la sécurité.

Figure 2 Cadrage du récit lors d'un reportage sur le secteur de la sécurité



La manière dont les journalistes rendent compte du secteur de la sécurité peut avoir une influence directe sur :

- L'attitude du public envers le secteur de la sécurité pendant ou après les périodes de violence et, par extension, envers le gouvernement et l'État.
- L'attitude du secteur de la sécurité envers la population.
- Les croyances, perceptions et griefs largement répandus qui peuvent être à l'origine de la paix ou du conflit.

A travers ses effets décrits plus haut, le reportage sur le secteur de la sécurité peut directement influencer les processus de paix, de conflit et de RSS. Le reportage sensible aux conflits portant sur le secteur de la sécurité améliore donc la qualité du travail des journalistes et, par conséquent, la qualité du débat public sur le rôle du secteur de la sécurité et les réformes qui peuvent s'avérer nécessaires.

“ La mission des journalistes professionnels n'est pas de réduire les conflits. Leur mission est de diffuser des informations exactes et impartiales. Mais une bonne pratique du journalisme peut souvent mener à la réduction d'un conflit.⁵

5. Pour un journalisme sensible aux conflits, Ross Howard, IMS (International Media Support) et IMPACS (Institute for Media, Politique et société civile). Copenhague, 2004. <https://www.mediasupport.org/wp-content/uploads/2004/04/ims-csj-handbook-FR-2004.pdf>

De l'analyse des conflits au reportage sensible sur le secteur de la sécurité

L'expression « reportage sensible aux conflits » est parfois utilisée pour dépeindre l'importance de l'impact potentiel que le journalisme peut avoir dans un contexte fragile, soumis à un conflit.

Encadré 9 Principes du journalisme sensible aux conflits

- Devoir de compréhension du conflit
- Devoir de rendre compte équitablement
- Devoir de signaler le contexte et les causes des conflits
- Devoir de présenter la dimension humaine
- Devoir de rendre compte des efforts de paix
- Devoir de reconnaître une influence potentielle

Source : Ross Howard, *Le journalisme sensible aux conflits*. International Media Support (IMS) et IMPACS : <http://www.mediasupport.org/wp-content/uploads/2012/11/ims-csjhandbook-2004.pdf>

Le reportage sensible aux conflits exige des journalistes qu'ils appliquent les normes fondamentales de leur profession (l'exactitude, l'impartialité, l'équité et l'éthique) et qu'ils développent une analyse solide du conflit qu'ils traitent. Cette analyse, dans le contexte d'un reportage sensible aux conflits, implique de se poser la question de ce qui est affecté par la violence et comment, de s'interroger sur les intérêts en jeu et sur ce qui motive la persistance de la violence. Une façon d'aborder ces questions exige d'examiner les caractéristiques sociales souvent associées à la violence, et notamment:⁶

- La répartition du pouvoir et/ou des ressources dans la société qui favorise des composantes de la population au détriment d'autres.
- La communication ou le contact limité entre les parties prenantes ou les groupes.
- Les croyances, les perceptions ou les mythes préjudiciables relatifs à certains groupes sociaux ou politiques et qui alimentent la discrimination.
- Les antécédents de griefs et/ou les expériences de violence.

Parce que le secteur de la sécurité est un important pouvoir intermédiaire, qui dispose d'une influence substantielle sur la société, la politique et souvent les conflits, les journalistes qui mènent des reportages sur le secteur de la sécurité peuvent adopter une approche d'analyse de conflit pour questionner la manière dont le secteur de la sécurité influence la dynamique du conflit. L'influence du secteur de la sécurité ou de ses différentes composantes peut être négative ou positive (ou mixte) sur ces aspects du conflit.

Figure 3 Inclure le secteur de la sécurité dans l'analyse des conflits pour les rapports sur le secteur de la sécurité



Il est important d'examiner étroitement le rôle du secteur de la sécurité par le biais de l'analyse des conflits afin de réaliser des reportages sensibles aux conflits sur le secteur de la sécurité. Cela permet en effet au journaliste de constater, lorsque c'est le cas, que son travail est manipulé au service d'agendas politiques ou institutionnels à des fins d'influence de l'opinion publique. Doté de cet outil d'analyse, un journaliste peut plus facilement identifier et inclure les voix qui ne sont pas écoutées et les sources qui n'ont pas été prises en compte, tout en se prémunissant contre la réalisation d'un reportage séditieux.

6. Pour un journalisme sensible aux conflits, Ross Howard, IMS (International Media Support) et IMPACS (Institute for Media, Politique et société civile). Copenhague, 2004. <https://www.mediasupport.org/wp-content/uploads/2004/04/ims-csj-handbook-FR-2004.pdf>

Sur la base d'une analyse solide des différents rôles que peut avoir le secteur de la sécurité dans les conflits, le reportage sur le secteur de la sécurité dans des contextes affectés par les conflits peut:

- Collecter d'autres points de vue sur la sécurité, la sûreté publique et la défense nationale, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du secteur de la sécurité.
- Présenter et vérifier les perspectives anciennes et nouvelles, officielles et populaires, sur les questions de sécurité.
- Examiner et rendre compte des intérêts et des programmes des parties prenantes au sein et en dehors du secteur de la sécurité.
- Décrire les options et les alternatives en matière de fourniture de sécurité et de réforme du secteur de la sécurité, y compris les différents points de vue relatifs à leurs divers avantages et inconvénients.

Les reportages sensibles aux conflits sur le secteur de la sécurité peuvent affecter la dynamique des conflits de plusieurs façons :

- **Éduquer, sensibiliser et conscientiser toutes les parties** aux défis auxquels chacune d'entre elles est confrontée, en permettant à toutes les parties d'être entendues, en proposant de nouvelles façons de considérer le conflit, en créant des possibilités de réconciliation, en exposant les compromis pragmatiques qui peuvent être envisagés et en brisant les descriptions simplistes qui galvanisent les positions extrêmes ou violentes.
- **Aborder des questions sensibles** qui pourraient dans le cas contraire déclencher des comportements de suspicion ou de peur, et fournir des détails de façon à ce que soient corrigées les perceptions erronées et que la confiance entre les parties au conflit, le secteur de la sécurité et la population, soit renforcée. Comparer les défis nationaux, régionaux ou locaux avec des situations et des solutions issues d'autres contextes.
- **Créer de l'empathie entre les belligérants** en se concentrant sur les expériences personnelles de chacun et la manière dont les individus qui évoluent à l'intérieur et à l'extérieur du secteur de la sécurité sont affectés par le fonctionnement de ce dernier et l'expérience du conflit.
- **Créer un exutoire sûr et non violent pour l'expression de la colère et de la frustration** liées aux questions de sécurité, en permettant que les différends soient réglés par les médias plutôt que par des manifestations violentes ou la répression.
- Mettre à disposition des opérateurs de sécurité et des parties au conflit, ainsi qu'à la population un **canal de communication**, lorsque le contact direct n'a pas pu être rendu possible autrement, ou que la couverture médiatique aura eu un effet essentiellement négatif ou été génératrice de conflits.

Figure 4 Conseils pour la conduite de reportages sensibles aux conflits sur le secteur de la sécurité

Écueils à éviter :	Alternatives sensibles aux conflits :
Éviter de créer une mentalité du « nous contre eux » opposant le secteur de la sécurité (ou une partie de celui-ci) à la population ou à l'État.	→ Recherchez des opinions ou des expériences nuancées qui montrent comment une variété d'intérêts peuvent être affectés.
Ne pas se fier uniquement aux messages institutionnels provenant du secteur de la sécurité.	→ Contextualisez les déclarations officielles avec les mots et les expériences des personnes directement concernées ou affectées
Éviter les reportages exclusivement critiques sur le secteur de la sécurité ou sur l'une ou l'autre des parties d'un conflit.	→ Cherchez un terrain d'entente, des intérêts ou des objectifs communs
Éviter de se concentrer sur la peur et l'insécurité d'un seul groupe ou d'une seule partie au conflit, que ce soit au sein du secteur de la sécurité ou en raison de ses activités.	→ Décrivez la souffrance qui existe de chaque côté et essayer de collecter tous les points de vue.
Éviter le langage émotionnel ou les mots qui suggèrent une obédience en faveur ou en opposition au secteur de la sécurité.	→ Utilisez un vocabulaire précis, en particulier en ce qui concerne les termes techniques liés au secteur de la sécurité. Et, si un langage émotionnel ou partisan est utilisé, assurez-vous que l'on sache clairement qui en est à l'origine (afin que le rapport ne paraisse pas partial)
Ne prenez pas les opinions - y compris les opinions personnelles - sur le secteur de la sécurité pour des faits vérifiés.	→ Veillez à ce que toutes les déclarations (officielles ou non) soient vérifiées par l'intermédiaire de sources fiables et assurez-vous que les opinions personnelles ne biaisent pas la délimitation ou la couverture d'un sujet en accordant une place égale aux autres points de vue.
Éviter les stéréotypes ou les mythes populaires sur le secteur de la sécurité, son personnel ou la nature de son travail	→ Faites place à une nouvelle compréhension, de nouvelles attentes, de nouveaux rôles et de nouvelles normes en rendant compte de ce qui est inédit ou différent dans ce que fait le secteur de la sécurité.
Éviter de répéter des préjugés dans les reportages qui pourraient avoir un effet négatif sur la sûreté ou la sécurité d'un groupe particulier au sein ou en dehors du secteur de la sécurité.	→ Veillez à ce qu'une diversité d'identités soit représentée dans les opinions rapportées sur la sécurité : les femmes, les minorités ou les groupes socialement marginalisés par exemple..



Fiches-conseil pour le reportage sur le secteur de la sécurité







II. Fiches-conseil pour le reportage sur le secteur de la sécurité

Les fiches-conseil suivantes ont pour but d'aider les journalistes à construire leurs reportages sur le secteur de la sécurité dans le cadre des critères de performance attendues d'un secteur de la sécurité qui respecte l'État de droit, la démocratie et les droits de l'homme. Elles sont organisées en trois sections :

- **Fiches-conseils 1-6 : Reportage sur les problématiques de sécurité** : La première série de fiches-conseil présente des points généraux sur certaines questions de sécurité pertinentes qui affectent la manière dont le secteur de la sécurité aborde son rôle et ses obligations. Des problématiques de sécurité spécifiques impliquent des défis particuliers pour les secteurs de la sécurité qui opèrent dans le respect des droits de l'homme et de l'État de droit dans le contexte de processus démocratiques. Parfois, ces problématiques façonnent les attentes, l'analyse des menaces ou les attentes des populations quant au type de réponse sécuritaire qu'il est raisonnable ou souhaitable d'attendre. Cette série de fiches-conseil présente quelques éléments clés relatifs à des problématiques de sécurité données qui peuvent affecter le contexte du reportage sur le secteur de la sécurité.
- **Fiches-conseils 7-12 : Reportage sur les opérateurs de la sécurité** : La deuxième série de fiches-conseil présente les aspects généraux relatifs au rôle et aux missions de chaque catégorie d'opérateurs de sécurité dans un cadre de respect de l'État de droit, de la démocratie et des droits de l'homme. Elles décrivent les principales responsabilités d'un certain nombre d'opérateurs de sécurité, des problématiques clés auxquelles ils sont confrontés dans leur travail et proposent quelques opportunités à destination des journalistes qui couvrent le secteur de la sécurité et qui souhaitent demander des comptes aux opérateurs de la sécurité de la sécurité sur la qualité de leur prestation de services.
- **Fiches-conseils 13-18 : Reportage sur la gestion et la surveillance de la sécurité** : La troisième série de fiches-conseil explique certains éléments clés de la gestion de la sécurité et des responsabilités de surveillance des différents acteurs du gouvernement et de la société civile. Les prestataires de services de sécurité ne sont que les personnalités visibles de la sécurité de l'État. Les autorités gouvernementales responsables de l'élaboration de la politique de sécurité, de la gestion des opérateurs de sécurité et de la supervision de leurs activités ont toutes des rôles essentiels mais distincts à jouer en matière de sécurité. Cette série de fiches-conseil décrit les principales responsabilités de chacun de ces acteurs, certaines problématiques clés auxquelles ils sont confrontés dans leur travail, et quelques opportunités pour les journalistes qui couvrent la gestion et la surveillance du secteur de la sécurité.

Image : Femmes au-dessus de la foule durant les manifestations pour l'indépendance, Plaça de la Universitat, Barcelone, Espagne, 2018 © Notavandal, Unsplash.

Fiches-conseil pour les reportages sur les problématiques de sécurité

1. L'extrémisme violent

Définitions clés : Qu'est-ce que l'extrémisme violent et quel est le rôle du secteur de la sécurité dans la réponse qui lui est donnée ?

L'objectif de l'extrémisme violent (ou terrorisme) est d'obtenir des changements politiques par la violence. Il se caractérise par une vision exclusive du monde qui ne tolère pas les différences de convictions. Il cherche bien souvent à changer la nature du système politique et de l'État lui-même en prenant la population pour cible. L'extrémisme violent porte atteinte à la sécurité nationale en s'attaquant à la sécurité publique.

Répondre aux violences qui menacent l'État et protéger la population des attaques violentes est une responsabilité primordiale du secteur de la sécurité. Les efforts du secteur de la sécurité pour contenir l'extrémisme violent sont connus sous plusieurs appellations : anti-terrorisme, lutte contre ou prévention de l'extrémisme violent. Les différences entre ces termes et ces approches sont floues, mais les stratégies anti-terrorisme, par exemple, sont associées à des tactiques fortement militarisées et à un usage maximal de la force contre les suspects. Les avis divergent quant à savoir quand et comment ces stratégies sont efficaces dans la lutte contre l'extrémisme violent. En outre, elles sont souvent critiquées parce qu'elles ont donné lieu à des violations de procédures judiciaires et à des violations des droits de l'homme par les acteurs du secteur de la sécurité dans de nombreux pays : le recours intrusif à la surveillance, le profilage des suspects, les détentions illégales, les tactiques d'interrogatoire préjudiciables (comme la torture) et les assassinats ciblés de suspects, en particulier dans les juridictions étrangères en sont autant d'exemples. À l'inverse, les stratégies de prévention tendent, elles, plutôt à mettre l'accent sur des approches fondées sur les droits qui essaient de répondre aux griefs qui poussent à la radicalisation d'individus intégrés à des communautés vulnérables avant qu'ils ne soient conduits à la violence. Les stratégies de prévention s'appuient sur des approches inclusives de la défense des droits de l'homme et de l'État de droit comme freins à la radicalisation.

Un secteur de la sécurité responsable et efficace, qui agit en respect des droits de l'homme et de l'État de droit, est un élément indispensable dans la lutte contre l'extrémisme violent. On sait en effet que les abus des forces de sécurité sont un moteur de radicalisation contre les politiques non violentes et étatiques. Toutefois, les abus du secteur de la sécurité sont souvent plus probables dans les sociétés qui ont été confrontées à une violence extrémiste durable. Parfois, les abus du secteur de la sécurité liés à la lutte contre l'extrémisme violent sont le résultat de l'échec de politiques gouvernementales : les stratégies peuvent par exemple être mal formulées, fondées sur des hypothèses ou des renseignements incorrects, ou leur mise en œuvre peut ne pas correspondre à l'intention qui sous-tend la politique. Dans d'autres cas, les réponses du secteur de la sécurité à l'extrémisme violent ne respectent pas la loi ou les droits de l'homme. C'est le cas, par exemple, lorsque les efforts visant à endiguer la violence extrémiste conduisent à un accroissement des pouvoirs du secteur de la sécurité sans qu'il y ait surveillance ou contrôle adéquat. Des mesures antiterroristes ont également été utilisées comme prétexte pour politiser le secteur de la sécurité. Elles peuvent, par exemple, justifier une concentration du pouvoir politique dans les mains de l'exécutif, ou être à l'origine de l'établissement d'une base juridique pour la violation de certains droits civils ou politiques à travers la mise en place d'états d'urgence ou la création de lois antiterroristes. Dans ces cas précis, la lutte contre l'extrémisme violent est manipulée afin de fournir une couverture médiatique et politique à des dirigeants et décideurs peu sincères dans leurs velléités sécuritaires, qui cherchent plutôt à consolider leur autorité ou leur emprise sur le gouvernement. Pour ces raisons, les mesures antiterroristes répressives ou

abusives ont entraîné une spirale de tensions politiques croissantes et des violences extrémistes dans un certain nombre de contextes.

Pourquoi le reportage du secteur de la sécurité sur l'extrémisme violent est important

Les reportages sur le rôle du secteur de la sécurité dans la lutte contre l'extrémisme violent sont particulièrement opaques et dangereux. Le fait de relater le récit d'une partie (qu'il s'agisse de l'État ou des extrémistes) crée un risque d'instrumentalisation. Cela rend également difficile, voire impossible, pour les journalistes de fournir un compte rendu juste et équilibré des revendications de chaque partie. A cela s'ajoute le fait que l'accès aux sources et aux informations peut s'avérer être un processus ardu et risqué, susceptible de mettre en danger aussi bien la source que le journaliste.

Pourtant, les reportages du secteur de la sécurité axés sur la nature des politiques de l'État en matière de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent constituent un moyen privilégié pour la population d'en connaître l'efficacité. Les gouvernements et les acteurs du secteur de la sécurité peuvent fournir des informations au public sur les modifications apportées aux droits légaux ou sur les nouvelles initiatives de sécurité destinées à prévenir ou à contrer l'extrémisme violent : des changements dans le traitement des informations personnelles, les motifs de perquisition ou de détention, et les conditions de surveillance par exemple. La couverture médiatique de ces changements permet de vérifier et de faire connaître les intentions déclarées du gouvernement, tout en présentant une analyse alternative critique qui favorise un débat public inclusif portant sur les menaces et les réponses à ces menaces. C'est, de plus, par le biais d'enquêtes et de reportages journalistiques que la population est en position de savoir si ces politiques sont appliquées de manière responsable et que leur effet est bénéfique. Les reportages sur les violations des droits politiques et civils par le secteur de la sécurité, ainsi que sur les violations graves des droits de l'homme et sur l'impunité devant la loi, peuvent fournir des indications claires sur le comportement des institutions de sécurité et permettre de savoir si celles-ci outrepassent leurs juridictions au nom de la lutte contre l'extrémisme. De même, les reportages sur l'usage inapproprié de la force peuvent permettre au gouvernement et aux forces de sécurité de rectifier le tir avant que leurs politiques inadaptées ne déclenchent un cycle de réaction et de surréaction susceptible d'accroître le ressentiment et d'approfondir la radicalisation.

Couvrir les réponses données à l'extrémisme violent dans des contextes de transition peut s'avérer particulièrement difficile mais aussi très utile. D'une part, un contexte médiatique moins dominé par des préoccupations commerciales et peut-être moins structuré est susceptible d'ouvrir le champ à la réalisation de reportages plus permissifs. Les journalistes peuvent donc faciliter les délibérations ouvertes et publiques sur la question de la violence politique. D'autre part, un tel dialogue ouvert peut être considéré par certains comme contribuant à une normalisation de la violence ou à la légitimation des revendications qui justifient l'extrémisme violent. L'équilibre entre ces préoccupations dépendra de la connaissance et de la sensibilité du journaliste au contexte dans lequel il travaille, et exigera également une application minutieuse du code déontologique du journalisme et des normes professionnelles qui prévalent dans les rédactions.

Problématiques clés du reportage sur l'extrémisme violent

Protéger les droits de l'homme : Le climat de peur que génère l'extrémisme violent et la menace que les extrémistes font peser sur l'État, ont servi à justifier l'expansion des pouvoirs du secteur de la sécurité, y compris, à titre d'exemple, de nouveaux pouvoirs de surveillance, d'enquête et de détention, ainsi que le développement de capacités et de tactiques plus meurtrières susceptibles de mettre les populations en danger.

Si la réponse à la menace légitime que représentent les extrémistes violents peut nécessiter l'adaptation des cadres juridiques et opérationnels du secteur de la sécurité, ces changements doivent néanmoins intervenir de manière à respecter et protéger les droits de l'homme tant des populations que des individus soupçonnés ou reconnus coupables d'actes extrémistes. Les politiques de sécurité qui ne répondent pas à ces critères sont dangereuses pour la population, les

droits de l'homme, l'État de droit et la gouvernance démocratique. En outre, elles sont également contre-productives en termes opérationnels car elles peuvent alimenter les revendications des extrémistes relatives aux abus et mauvais traitements de l'État, devenant ainsi un outil de mobilisation et de recrutement des extrémistes. Rendre compte des détails des politiques de sécurité destinées à répondre à l'extrémisme violent est un moyen essentiel pour le public d'être informé de l'ampleur de ces changements et de juger si ces derniers ont été trop loin.

→ **Les journalistes peuvent poser des questions telles que :**

- ✓ Quels changements ont été apportés aux politiques, stratégies et opérations de sécurité au nom de la lutte contre l'extrémisme violent ou de sa prévention ?
- ✓ Quelles nouvelles approches, tactiques, équipements, technologies sont utilisés pour répondre à l'extrémisme violent ?
- ✓ Quelles alliances internationales ou régionales sont pertinentes dans la réponse de l'État à l'extrémisme violent ?
- ✓ Quels mécanismes de coopération sont en place au sein des institutions du secteur de la sécurité, entre elles, et avec leurs homologues internationaux ou régionaux ?
- ✓ Comment les droits fondamentaux sont affectés par ces changements ?
- ✓ Quels mécanismes de plainte ou de sanction sont en place pour répondre aux abus ?
- ✓ Quelles interprétations alternatives des politiques de sécurité et de leurs effets sur les droits légaux sont disponibles parmi les avis juridiques d'experts et la société civile ?
- ✓ Quelles sont les preuves d'abus ?
- ✓ Comment les auteurs ont-ils été tenus responsables de leurs crimes ?

Défendre les droits à la liberté d'opinion : du point de vue de la démocratie et du droit international, le secteur de la sécurité a l'obligation fondamentale de défendre les protections de la liberté d'expression. Cela s'applique également à d'autres droits civils et politiques qui pourraient mettre les opinions d'une personne en porte-à-faux avec les politiques de l'État ou la société dans son ensemble. Pourtant, la menace de l'extrémisme violent a parfois conduit les institutions de sécurité à agir à l'encontre de cette obligation. Les institutions de sécurité ont pu, par exemple, cibler des membres particuliers de la population soupçonnés d'activités extrémistes ou de radicalisation en se fondant sur des traits identitaires plutôt que sur des preuves crédibles. Ce « profilage » se fonde sur des caractéristiques telles que l'âge, le sexe, la religion ou encore l'origine ethnique. Pour éviter que les efforts de lutte contre l'extrémisme violent n'aboutissent à la mise en place de systèmes invasifs, arbitraires et discriminatoires de surveillance et de maintien de l'ordre par l'État, des dispositions légales doivent établir qui le secteur de la sécurité peut raisonnablement cibler et dans quelles conditions. Un système d'autorité judiciaire pour superviser les autorisations et l'application juste de la loi est nécessaire, ainsi qu'un contrôle parlementaire et indépendant de politiques potentiellement invasives.

→ **Les journalistes peuvent poser des questions du type :**

- ✓ Comment la vie privée est-elle légalement protégée en cas de suspicion de radicalisation ou d'extrémisme ?
- ✓ Comment les suspects sont-ils identifiés et quel cadre est en place pour contrôler les autorisations judiciaires d'enquête ? (Autorisations de surveillance, de perquisition ou de saisie de biens, etc.)
- ✓ Quels sont les voies de recours existantes et à quel point sont-elles fonctionnelles ?
- ✓ Quels sont les points de vue et les expériences des personnes qui ont pu être désignées extrémistes, y compris les reportages inclusifs sur les revendications contre l'État ?

- ✓ Quels sont les points de vue opposés à l'application de ces nouveaux pouvoirs au sein de la société civile et des organes de contrôle indépendants, tels que les commissions nationales des droits de l'homme ?
- ✓ Que révèlent l'histoire, les motivations et le contexte social et politique des groupes extrémistes ?
- ✓ Quel est l'impact des réponses de l'État à l'extrémisme violent sur les communautés qui en sont les plus directement touchées ainsi que sur la société en général ?

Éviter la politisation du secteur de la sécurité : dans certains contextes, des politiciens ou des dirigeants au niveau infranational ont pu exagérer ou manipuler la menace représentée par l'extrémisme violent afin de récupérer des soutiens aux revendications politiques éloignées. La politisation de la menace de l'extrémisme violent peut également mener à une politisation du secteur de la sécurité en créant un prétexte légal grâce auquel les gouvernements peuvent ordonner aux acteurs du secteur de la sécurité d'adopter des politiques, de mener des opérations, de cibler certains groupes ou de restreindre certains droits légitimes (tels que la liberté d'expression ou le droit de manifester pacifiquement). Un système solide d'élaboration des politiques de sécurité devrait garantir que l'expansion potentielle des pouvoirs au sein du secteur de la sécurité est cohérente avec les principes fondamentaux de l'État de droit et des droits de l'homme, que tout changement soit approuvé par les parlements et autorités judiciaires et que les nouveaux pouvoirs soient soumis à leur autorité de contrôle. Ces changements doivent également être accompagnés de procédures de transparence et des mécanismes de responsabilité adéquates, garantis par la mise en place de mécanismes de plainte.

→ **Les journalistes peuvent poser des questions du type :**

- ✓ Comment fonctionne le processus d'extension des pouvoirs du secteur de la sécurité ?
- ✓ Les décisions relatives à l'extension de ces pouvoirs sont-elles prises de manière inclusive, de telle façon que les opinions de tous ceux qui pourraient en être potentiellement affectés soient prises en compte de manière adaptée ?
- ✓ Comment l'exercice de ces nouveaux pouvoirs est-il contrôlé par le parlement, les tribunaux et les organes de contrôle indépendants ?
- ✓ Tous les acteurs concernés du secteur de la sécurité sont-ils suffisamment transparents dans le cadre de l'usage de leurs nouveaux pouvoirs pour que les abus puissent être identifiés ?
- ✓ Les médias, la société civile et le grand public disposent-ils d'informations suffisantes sur les actions du secteur de la sécurité ?
- ✓ Les enquêtes pourraient-elles révéler des cas d'abus potentiels ou de mauvaise gestion qui pourraient indiquer un abus de pouvoir politique potentiel ?
- ✓ Qu'est-ce qu'un débat public inclusif sur les menaces et les réponses aux menaces révèle sur les changements ou l'utilisation de nouveaux pouvoirs ?
- ✓ Existe-t-il des preuves permettant de vérifier les affirmations du gouvernement concernant les réponses données à l'extrémisme violent (par exemple, celles fournies par la communication stratégique et les communiqués de presse), ou des raisons valables d'en douter ?

Encadré 10 Exemple pratique : « L'Arabie saoudite utilise le tribunal du terrorisme pour faire taire les critiques : Amnesty »

En 2020, Al Jazeera faisait état des conclusions d'un rapport d'Amnesty International, qui constatait que les procédures judiciaires mises en place pour lutter contre l'extrémisme violent s'étaient politisées et étaient utilisées à mauvais escient dans le cadre d'agendas politiques. L'article indiquait que « selon un nouveau rapport, l'Arabie saoudite a utilisé un tribunal pour le terrorisme comme un outil politique pour faire taire les critiques et les défenseurs des droits, malgré les réformes introduites par le royaume ces dernières années. L'organisation de surveillance des droits de l'homme Amnesty International a conclu dans son rapport publié jeudi que le Tribunal pénal spécialisé (SCC) de Riyad était régulièrement employé afin de faire taire les dissidents et les critiques dans le royaume. »

Cet exemple est démonstratif de la manière dont les journalistes peuvent attirer l'attention sur les questions de politisation et d'expansion des nouveaux pouvoirs du secteur de la sécurité (ainsi que du système judiciaire) en exposant l'analyse de sources indépendantes crédibles.

Source : "Saudi Arabia using terrorism tribunal to silence critics: Amnesty", février 2020, <https://www.aljazeera.com/news/2020/2/6/saudi-arabia-using-terrorism-tribunal-to-silence-critics-amnesty>

Autres ressources traitant des approches de l'extrémisme violent par le secteur de la sécurité :

- Countering violent extremism through media and communication strategies: A review of the evidence, Kate Ferguson. Disponible sur: <https://gsdrc.org/document-library/countering-violent-extremism-through-media-and-communication-strategies-a-review-of-the-evidence/>
- Preventing Violent Extremism While Promoting Human Rights: Toward a Clarified UN Approach, IPI. Disponible sur : https://www.ipinst.org/wp-content/uploads/2019/07/1907_PVE-While-Promoting-Human-Rights.pdf
- Gender, Preventing Violent Extremism and Countering Terrorism, DCAF. Disponible à l'adresse : https://www.dcaf.ch/sites/default/files/publications/documents/GSPolicyBrief_3%20FR%20FINAL_0.pdf
- The Role of Civil Society in Preventing and Countering Violent Extremism and Radicalization that Lead to Terrorism, By the Organization for Security and Co-operation in Europe. Disponible sur : https://www.osce.org/files/f/ documents/2/2/400241_1.pdf



Image : Photographes et journalistes couvrant l'attaque terroriste à l'hôtel Taj à Mumbai le 28 novembre © Reuters/ Desmond Boylan.

2. Le crime organisé et le commerce de drogue

Définitions clés : pourquoi le crime organisé et le trafic de drogue représentent-ils des problématiques majeures pour le secteur de la sécurité ?

La criminalité organisée désigne les réseaux criminels impliqués dans des activités illégales à but lucratif, notamment le commerce illégal de drogues, de personnes, d'armes ou de produits « verts » (déchets). Il s'agit d'un problème mondial, souvent transnational par nature, qui est à l'origine de la corruption et alimente la violence, laquelle porte atteinte à la sécurité publique et, dans certains cas, à la sécurité nationale. La criminalité organisée transnationale menace également la stabilité économique et peut causer des dommages importants au système financier mondial, à travers le détournement, la distorsion et l'exploitation des marchés et des régimes réglementaires légitimes. Les groupes criminels organisés - et en particulier ceux impliqués dans le commerce de la drogue - peuvent devenir suffisamment puissants pour infiltrer et contrôler la politique ou pour affronter les forces de sécurité de l'État par violence directe. La criminalité organisée et le trafic de drogue sont souvent associés à des gangs, qui peuvent être violents et porter atteinte à la sécurité publique, en particulier dans les villes, et à la sécurité nationale par le biais de conflits armés. Dans tous ces cas, un secteur de la sécurité efficace est nécessaire pour que l'État soit en mesure d'assurer la sécurité publique et la sécurité nationale face à de puissants acteurs criminels armés. Toutefois, le secteur de la sécurité ne peut être considéré comme efficace dans le cadre de sa mission sécuritaire de lutte contre la criminalité organisée et le trafic de drogue que s'il agit dans le respect de l'État de droit et protège les droits de l'homme. Or, ce n'est pas le cas dans de nombreux pays. Les opérateurs de sécurité deviennent parfois eux-mêmes des menaces à la population et à sa sécurité. En raison de la menace que représentent le crime organisé et le trafic de drogue, les États peuvent prendre des mesures agressives pour tenter de mettre fin à ces phénomènes : c'est ce qu'on appelle parfois des approches militarisées ou sécurisées, des politiques de « *mano dura* » ou des guerres contre la drogue. Cela peut prendre la forme de politiques de sécurité intérieure qui recourent à la force de manière inappropriée, ou appliquent des politiques impliquant des niveaux élevés d'arrestations et d'incarcérations. Aussi, le crime organisé et le commerce de la drogue sont, par nature, des problématiques transnationales, auxquelles certains États tentent de répondre par le parrainage de politiques de sécurité agressives dans les pays où ils pensent que le problème trouve son origine. Cela peut fausser les politiques nationales de sécurité et de sûreté en faveur de rapports de force, de priorités opérationnelles, de tactiques et d'armes qui peuvent ne pas être adaptées au contexte ou ne pas correspondre aux priorités nationales de sécurité et aux capacités de contrôle. Ces risques et ces compromis doivent être pris en compte lorsque les gouvernements élaborent des politiques pour faire face aux défis que représentent le crime organisé et le trafic de drogue.

Pourquoi est-il important pour le secteur de la sécurité de rapporter des informations sur le crime organisé et le trafic de drogue

Les reportages sur le secteur de la sécurité sont essentiels pour informer le public de la complexité des choix effectués en matière de politique publique pour faire face à la menace que représentent le crime organisé et le trafic de drogue. Il y a une impartialité à respecter dans la description de la menace que représentent le crime organisé et le terrorisme afin de lutter contre les conséquences négatives de politiques de sécurité trop agressives et violentes. Dans certains contextes, l'usage de la force contre des groupes criminels organisés a stimulé la violence et la marginalisation de communautés qu'ils exploitent dans le cadre de leurs activités. En outre, des politiques de sécurité musclées ciblant le trafic de drogue ont parfois entraîné des taux d'incarcération et des bouleversements sociaux disproportionnés, là où une stratégie de santé publique s'avérerait plus efficace. Face à des taux de violence et de criminalité intimidants, la population a tendance à soutenir ces approches dures et punitives, qu'elle perçoit comme ayant un effet dissuasif. Les reportages qui mettent l'accent sur les menaces pour la sécurité, que représentent le crime organisé et le trafic de drogue, sans prendre le temps d'expliquer les dangers des politiques de sécurité offensives peuvent biaiser l'opinion publique en faveur de politiques agressives et, *in fine*, nuire à la sécurité publique et à la sécurité nationale. En effet, certaines autorités du secteur

de la sécurité recherchent activement l'appui des médias et des journalistes pour appuyer de tels récits. Si le rôle des journalistes n'est pas de plaider pour ou contre des politiques de sécurité particulières, l'analyse indépendante d'une approche particulière peut aider le public à mieux comprendre les choix politiques à sa disposition. Les journalistes peuvent rendre compte de la manière dont le secteur de la sécurité protège les droits de l'homme et respecte l'État de droit dans leurs politiques de lutte contre le crime organisé et le trafic de drogue, tant sur le territoire national qu'à l'étranger. Bien qu'il se positionne clairement dans l'intérêt du public, ce type de reportage peut s'avérer particulièrement dangereux pour les journalistes qui peuvent menacer les intérêts du crime organisé, dont des membres peuvent avoir infiltré le gouvernement ou le secteur de la sécurité. Les journalistes qui mènent ce type de reportage doivent donc être particulièrement attentifs à leur sécurité et à celle de leurs sources.

Problématiques clés du reportage sur le crime organisé et le trafic de drogue

Est-ce une question d'ordre public ou de santé ? Une approche courante pour lutter contre le trafic de drogue consiste à instaurer des sanctions sévères à l'encontre des consommateurs de drogues. Étant donné que, dans presque tous les pays, la consommation de drogues est à la fois illégale et criminelle, les politiques de sécurité visant à la réduire sont souvent fondées sur des approches répressives qui mettent l'accent sur des peines sévères pour détention et usage de drogues et entraînent souvent des taux élevés d'incarcération. Ces politiques peuvent avoir des effets extrêmement préjudiciables en ce qu'elles alourdissent les systèmes judiciaires et pénitentiaires et créent des bouleversements dans la vie d'individus qui, autrement, ne seraient pas impliqués dans des activités criminelles. Puisque, dans la plupart des cas, l'emprisonnement est lié à la récidive et à des taux élevés de consommation de drogues et de toxicomanie, les politiques dites « d'ordre public » peuvent finalement exacerber le problème qu'elles visent à résoudre. Pour ces raisons, d'autres approches ont cherché à aborder la consommation de drogues et la toxicomanie comme des problèmes de santé et de réinsertion, tout en concentrant les efforts de répression sur les éléments du crime organisé qui soutiennent le commerce de la drogue.

→ Les journalistes peuvent poser des questions du type :

- ✓ Quelles sont les expériences des différentes communautés confrontées aux menaces que représentent le crime organisé et le trafic de drogue ?
- ✓ Quelle approche en matière de lutte contre le commerce et la consommation de drogues le secteur de la sécurité applique-t-il actuellement ?
- ✓ Existe-t-il des preuves que ces politiques sont contre-productives pour les victimes, les communautés affectées ou le secteur de la sécurité lui-même ?
- ✓ Quels effets boule de neige les approches actuelles ont-elles sur les systèmes judiciaires et pénitentiaires ?
- ✓ Comment les politiques de sécurité destinées à combattre le crime organisé et le trafic de drogue affectent-elles les victimes potentielles de ce trafic et leurs communautés ?
- ✓ Comment les politiques de sécurité actuelles servent-elles les intérêts des communautés les plus touchées ?
- ✓ Les approches de santé publique sont-elles associées de manière appropriée aux mesures de sécurité qui visent à répondre à la consommation de drogue ?

Un usage approprié de la force ? Les politiques de sécurité conçues pour lutter contre le crime organisé et le trafic de drogue ont souvent conduit à un usage répressif de la force. Dans certains cas, elles peuvent prendre la forme de déploiement de forces militaires pour des opérations de sécurité intérieure, ou l'entraînement tactique et l'équipement d'armes habituellement réservées aux militaires et aux forces de police – et même au personnel de sécurité privé. En l'absence de contrôle ou de responsabilité, ces politiques ont parfois conduit les forces de sécurité à un usage excessif de la force, qui s'est parfois avéré mortel. Les unités spéciales créées pour s'attaquer à la criminalité organisée, et en particulier à la criminalité violente, ont également la réputation

de former des cultures internes qui favorisent les abus. Les dirigeants politiques, sous pression car devant se montrer « durs envers la criminalité », ont parfois encouragé ou promu un usage répressif de la force contre des éléments considérés criminels. Cela peut générer une atmosphère dans laquelle les abus commis par les forces de sécurité sont tolérés ou excusés parce qu'ils sont perçus comme bénéficiant d'un soutien politique tacite.

A minima, les droits de l'homme et l'État de droit, ainsi que la vie et le bien-être du public, doivent être protégés par des cadres juridiques et des politiques institutionnelles qui limitent soigneusement et clairement l'usage de la force dans les opérations de maintien de l'ordre. La formation et le contrôle interne au sein du secteur de la sécurité doivent être axés sur la prévention des abus. Des mécanismes de surveillance sont nécessaires pour garantir le respect de ces règles et l'identification et la sanction de ces abus.

→ Les journalistes peuvent poser des questions du type :

- ✓ Le déploiement des forces de sécurité dans les opérations intérieures s'inscrit-il dans la limite de leurs mandats légaux ?
- ✓ Existe-t-il des directives ou des règles de recours à la force claires et spécifiques à chaque force dans le cadre de telles opérations ?
- ✓ Les politiques actuelles sur le recours à la force sont-elles alignées sur les normes internationales ?
- ✓ Le respect des lois et règlements au sein de la force de sécurité est-il clairement démontré par les dirigeants des institutions de sécurité ?
- ✓ Les autorités politiques soutiennent-elles clairement et ouvertement les tactiques de sécurité qui respectent l'État de droit et les droits de l'homme, même au risque d'être taxées de « laxistes en matière de criminalité » ?

Encadré 11 Exemple pratique : « Comment le gouvernement Duterte minimise les meurtres liés à la guerre contre la drogue ».

Aux Philippines, le président Duterte a été élu sur la base d'un programme de « guerre contre la drogue », qui reflétait la campagne répressive qu'il avait menée en tant que maire d'une grande ville. Douées d'un soutien politique au plus haut niveau de l'État, les forces de l'ordre ont entamé une répression de plus en plus violente qui s'est traduite par un grand nombre d'exécutions extrajudiciaires et autres abus. Une enquête approfondie de trois mois sur les meurtres de supposés trafiquants de drogue perpétrés par la police, menée par des journalistes locaux, a mis en lumière l'ampleur et le caractère systématique de ces exécutions extrajudiciaires. Le gouvernement Duterte a réagi aux accusations et aux preuves présentées dans l'enquête en engageant diverses poursuites contre le média responsable du reportage et plus particulièrement contre sa rédactrice en chef, Maria Ressa. Ce cas est un exemple de la manière dont les reportages sur les réponses du secteur de la sécurité au trafic de drogue ont un rôle essentiel à jouer en attirant l'attention du public (tant au niveau national qu'international) sur des questions vitales de violation des droits de l'homme et de l'État de droit liées à une application abusive de la loi. Aussi, il montre comment un gouvernement peut décider de violer ces principes à travers les politiques de sécurité qu'il porte et de tenter d'étouffer les reportages qui traitent du sujet.

Sources : Rambo Talabong, "How the Duterte government underreports drug war killings", septembre 2020, <https://www.rappler.com/newsbreak/in-depth/how-duterte-government-underreports-drug-war-killings> ;

"Philippines' Duterte: from war on drugs to war on media?", janvier 2018, <https://www.scmp.com/week-asia/politics/article/2129536/philippines-duterte-war-drugs-war-media> ;

"Philippines journalist Maria Ressa found guilty of 'cyber libel' in latest blow to free press CNN Digital Expansion 2017", James Griffiths, juin 2020, <https://edition.cnn.com/2020/06/14/asia/maria-ressa-philippines-cyber-libel-intl-hnk/index.html>

Au service de l'intérêt national ? Le crime organisé et le trafic de drogue sont bien souvent intégrés à des réseaux internationaux. Par conséquent, l'incapacité à résoudre le problème dans un contexte peut contribuer à générer des menaces pour la sécurité dans des zones éloignées, en particulier dans des contextes fragiles, là où les capacités du secteur de la sécurité sont généralement plus limitées.

Pour cette raison, le développement des capacités du secteur de la sécurité de lutte contre le crime organisé et le trafic de drogue est souvent parrainé par des acteurs internationaux qui ont un intérêt direct à endiguer le trafic de drogue ou les activités du crime organisé. Le soutien à ce type de renforcement des capacités peut éclipser le développement d'autres capacités de sécurité plus pertinentes au niveau national, et il est rare qu'une attention suffisante soit accordée au développement des processus de gestion et de contrôle pour garantir la protection des droits de l'homme, l'État de droit et l'alignement sur les priorités de sécurité nationale. Les accords ou organisations de coopération intérieurs et régionaux pourraient être impliqués dans la manière dont les pays d'origine, de transit ou de destination façonnent leurs réponses sécuritaires au crime organisé et au trafic de drogue (ainsi qu'à d'autres types de trafics illicites).

→ **Les journalistes peuvent poser des questions du type:**

- ✓ Quel rôle l'aide internationale joue-t-elle dans le parrainage des politiques de sécurité nationale et le développement des capacités pour lutter contre le crime organisé et le trafic de drogue ?
- ✓ Comment ces priorités sont-elles définies et reflètent-elles pertinemment le contexte national et les priorités en matière de sécurité ?
- ✓ Comment sont utilisés les fonds fournis pour le renforcement des capacités du secteur de la sécurité ?
- ✓ Que peuvent révéler les enquêtes sur les programmes, les budgets et les rapports d'activité des pays sources sur ce type d'assistance ?
- ✓ Quels accords, alliances ou organisations internationaux ou régionaux influencent ce type d'aides ?

Encadré 12 Exemple pratique : « Le Plan Colombie a-t-il véritablement fonctionné ? »

En 2016, la BBC a fait état d'une rencontre entre le président américain Barack Obama et le président colombien Juan Manuel Santos dans le cadre des 15 ans de l'assistance américaine à la Colombie pour répondre aux problématiques du pays en matière de trafic de drogue. Connue sous le nom de Plan Colombie, cette assistance visait à mettre fin au trafic de drogue et à réduire la violence qui en découle, dans un contexte de conflit intérieur en Colombie. Le Plan Colombie mettait fortement l'accent sur la formation et l'équipement de la police et des forces militaires colombiennes, plus des deux tiers des fonds fournis étant dirigés vers ces fins. Le succès du Plan Colombie est défendu par les autorités américaines et colombiennes, mais largement contesté dans d'autres milieux. Le rapport présente huit conséquences inattendues liées à cette assistance, ainsi que des points de vue positifs et négatifs sur chacune d'entre elles. Il s'agit d'un exemple de la manière dont les reportages sur le secteur de la sécurité peuvent informer le public des efforts déployés par un pays pour mettre fin au trafic de drogue dans un autre et des conséquences inattendues pour le secteur de la sécurité, la sécurité publique et la sécurité nationale des pays qui acceptent de recevoir une telle assistance.

Sources : "Has Plan Colombia really worked?", Natalia Cosoy, BBC News, Colombie, février 2016, <https://www.bbc.com/news/world-latin-america-35491504>

Autres ressources sur les approches du secteur de la sécurité au crime organisé et au trafic de drogue :

- Organised crime, corruption, and the vulnerability of defence and security forces, Transparency International. Disponible sur : http://ti-defence.org/wp-content/uploads/2016/03/1112_OrganizedCrime_Report.pdf
- Organized crime and gang violence in national and international law, Pierre Hauck et Sven Peterke, Revue internationale de la Croix-Rouge. Disponible sur : <https://www.icrc.org/fr/doc/assets/files/other/irrc-878-hauck-peterke.pdf>
- Use of force : Guidelines for Implementation of the UN Basic Principles on the Use of Force and Firearms by Law Enforcement Officials, Amnesty International. Disponible sur : <https://policehumanrightsresources.org/use-of-force-guidelines-forimplementation-of-the-un-basic-principles-on-the-use-of-force-and-firearms-by-lawenforcement-officials>
- Regulating the Use of Force by Private Security Providers - A Guidance Tool for States, DCAF. Disponible sur <https://www.dcaf.ch/regulating-use-force-private-security-providers-guidance-tool-states>



3. Corruption et mauvaise gestion financière

Définitions clés : pourquoi la corruption et une mauvaise gestion financière constituent-elles des problématiques importantes de sécurité ?

Un État investit de grandes quantités de ressources publiques dans sa sécurité. Montrer que les ressources publiques sont utilisées de la manière la plus efficace possible pour atteindre les objectifs politiques de sécurité nationale et de sûreté publique fixés relève donc d'une question de responsabilité publique et de professionnalisme de l'administration pour le gouvernement et les services de sécurité. Pourtant, le secteur de la sécurité tend également à générer des phénomènes importants de mauvaise gestion financière et même de corruption.

Les sommes colossales injectées dans les marchés publics et le secret (parfois) légitime dans lequel certaines parties du secteur de la sécurité doivent opérer créent des opportunités pour des fonctionnaires peu scrupuleux de dissimuler des crimes et la corruption. Ces importantes sommes d'argent injectées dans la gestion du secteur de la sécurité sont susceptibles d'attiser les tentations aux plus hauts niveaux, tandis que des taux de rémunération insuffisants peuvent faire de la petite corruption un moyen de survie nécessaire aux échelons les plus bas des forces de sécurité. Dans le secteur de la sécurité, la corruption peut prendre de nombreuses formes : les risques de corruption existent, entre autres, dans les décisions relatives au personnel, aux achats, aux finances et aux opérations où les ressources doivent être distribuées. Un risque que la corruption influence les décisions politiques gouvernementales en matière de stratégie existe également lorsque des intérêts politiques ou privés génèrent une pression sur des décisions particulières en raison des opportunités de gain personnel qui pourraient en résulter, au détriment de l'intérêt national.

Au-delà de la corruption, une mauvaise gestion des ressources publiques peut résulter d'une insuffisante élaboration médiocre des politiques et d'une gestion hasardeuse du secteur de la sécurité, lorsque le personnel ne dispose pas du niveau de formation et des ressources nécessaires pour remplir convenablement son rôle. La difficulté et la technicité de la gestion du secteur de la sécurité suppose que peut exister une pénurie de personnel civil et de sécurité compétent pour appliquer les décisions et administrer les ressources.

La corruption et la mauvaise gestion financière ont des conséquences graves. Au fil du temps, une mauvaise gestion financière pourra être à l'origine d'un secteur de la sécurité mal équipé et mal préparé pour répondre aux menaces contre la sécurité publique et nationale. La mauvaise gestion et la corruption affectent également le moral des personnels, et nuit par conséquent à leur efficacité. Elles sapent aussi la confiance de la population dans le travail du secteur de la sécurité, rendant plus difficile l'obtention d'une coopération de sa part. La perception de la corruption et de la mauvaise gestion financière dans l'utilisation des ressources publiques par le secteur de la sécurité peut également devenir un facteur de stabilité politique et de conflit violent.

Pourquoi la corruption et la mauvaise gestion des ressources financières comptent dans les reportages sur le secteur de la sécurité

Les reportages sur la corruption et la mauvaise gestion financière sont essentiels pour la sécurité. La population a le droit de savoir si ses ressources sont utilisées efficacement aux fins prévues. Les journalistes peuvent fournir des analyses et des informations critiques et indépendantes sur la manière dont les fonds publics sont utilisés pour la sûreté publique et la sécurité nationale, de manière à tenir les autorités publiques responsables de leur gestion des ressources publiques, à révéler les abus et, *in fine*, à sensibiliser le public aux problèmes qui méritent d'être résolus. Les reportages traitant du secteur de la sécurité qui couvrent la corruption et la mauvaise gestion financière constituent une source importante d'informations sur cette problématique pour la population et peuvent être un instrument de pression sur les gouvernements démocratiques afin que ceux-ci améliorent leur gestion financière du secteur de la sécurité.

Dans le même temps, enquêter sur les crimes financiers et la corruption peut s'avérer être une entreprise périlleuse pour les journalistes : Transparency International a indiqué qu'un journaliste sur cinq trouvait la mort en enquêtant sur la corruption, et que les pays où les taux de corruption sont les plus élevés sont généralement aussi ceux où la protection des journalistes et la liberté de la presse sont les moins garantis.

Si les journalistes doivent être particulièrement attentifs à leur sécurité lorsqu'ils enquêtent sur la corruption, le fait que ce type de reportage soit dangereux révèle l'incapacité du secteur de la sécurité à fonctionner efficacement : ce dernier devrait être source de protection et non de danger pour les journalistes. La corruption et la mauvaise gestion financière sont souvent les causes profondes du dysfonctionnement du secteur de la sécurité et le principal moyen de pression par lequel des intérêts politiques, commerciaux ou criminels peuvent influencer les acteurs de la sécurité. Les acteurs du secteur de la sécurité fiers de leur profession, ont un intérêt commun avec les journalistes qui s'efforcent de révéler la corruption et les mauvaises pratiques afin d'améliorer le fonctionnement du secteur.

Questions clés pour rendre compte des dimensions sécuritaires de la corruption et de la mauvaise gestion financière

Une gestion financière publique de la sécurité compétente ? Des cadres juridiques et politiques solides, ainsi qu'un niveau élevé de formation et de compétences techniques, sont nécessaires pour prendre des décisions efficaces en matière de gestion financière, d'administration, d'opérations, de passation de marchés et d'investissement en capital dans le secteur de la sécurité : il arrive que les ministères ou départements responsables de la gestion des services de sécurité ainsi que les ministères ou départements des finances n'aient pas un niveau de compétence suffisant pour mener ce travail à bien. Dans le même temps, il est essentiel que les parlements et les autorités d'audit indépendantes comprennent bien les principes de l'allocation, de l'examen, du suivi et des audits du budget afin de pouvoir fournir au secteur de la sécurité la supervision dont il a besoin pour fonctionner efficacement. En raison de ces défis, ce qui ressemble à de la corruption peut en réalité relever d'une gestion financière défailante.

→ Les journalistes peuvent poser des questions du type :

- ✓ Quelles sont les procédures mises en place par le gouvernement en matière de planification et d'examen des dépenses du secteur de la sécurité (ex : budgétisation axée sur les résultats) ?
- ✓ Les priorités budgétaires reflètent-elles les priorités de sécurité définies dans les politiques de sécurité nationale ?
- ✓ Comment sont réparties les dépenses de sécurité nationales en comparaison aux moyennes internationales ou régionales ? (ex : environ 2 % du PIB consacrés à la défense, proportion de la masse salariale du secteur public employée dans les services de sécurité, etc.)
- ✓ Que suggèrent les évaluations d'experts (universitaires, société civile, institutions d'audit, etc.) sur l'efficacité des processus de budgétisation de la sécurité et la compétence du secteur du secteur de la sécurité en matière de gestion financière ?
- ✓ Quelles sont les informations open-source sur le budget du secteur public consacrés à la sécurité ou aux dépenses liées à la sécurité (telles que les ventes d'armes) ?
- ✓ Quelles obligations légales le secteur de la sécurité doit-il respecter en matière de gestion des ressources publiques ? Celles-ci sont-elles appliquées et respectées de manière compétente ?

Un cadre juridique efficace en matière de responsabilité financière ? La responsabilité en matière d'utilisation des ressources publiques dans le secteur de la sécurité doit dépendre d'un cadre juridique cohérent et efficace qui régit la gestion des finances publiques et assure la délimitation par la loi de toutes les fonctions et tous les aspects du secteur de la sécurité. Les parlements

doivent légiférer sur des règles claires de gestion des fonds publics, qui comprennent des dispositions en matière de responsabilité et de transparence sur la manière dont les budgets pour la sécurité sont établis et dépensés à la fois pour et au sein des institutions de sécurité. Les lois doivent dicter les fonctions de contrôle financier spécifiques à chaque ministère responsable de la sécurité. Les institutions d'audit (auditeur général ou bureau de responsabilité gouvernementale par exemple) doivent être dotés du pouvoir légal d'évaluer et d'auditer la gestion financière du secteur de la sécurité. Tous ces cadres doivent inclure des mesures de lutte contre la corruption. Les parlements doivent également avoir le dernier mot sur l'allocation des budgets du secteur de la sécurité qui est préparé et proposé par les autorités exécutives afin que l'utilisation des fonds publics conformément au budget soit soutenue par la loi.

→ **Les journalistes peuvent poser des questions du type :**

- ✓ Le parlement a-t-il veillé à ce que des lois efficaces sur l'administration financière soient mises en place ?
- ✓ Les parlements utilisent-ils leurs pouvoirs pour s'assurer qu'un contrôle efficace s'appuyant sur l'approbation et l'examen des budgets existe ?
- ✓ Quelles procédures et normes ont été mises en place au sein de chaque institution de sécurité pour promouvoir l'intégrité et punir la corruption ?
- ✓ Que font les parlements, les autorités d'audit et la société civile pour appréhender la corruption ou la mauvaise gestion financière dans le secteur de la sécurité ?
- ✓ Les promesses concernant les dépenses du secteur de la sécurité sont-elles tenues par les gouvernements ?
- ✓ Quels rapports d'audit officiels (et historiques) sont disponibles sur les dépenses de sécurité ?
- ✓ Quels sont les changements manifestes dans les schémas de dépenses en matière de sécurité ou dans les mécanismes de contrôle ? S'il n'y a pas eu de changement, pourquoi ?

Intégrité, prévention et impunité ? La mise en œuvre de lois visant à prévenir la corruption et à renforcer l'intégrité du secteur de la sécurité exige des institutions de sécurité qu'elles adoptent une approche proactive de la gestion problème dans leurs effectifs. Il s'agira d'élaborer des politiques institutionnelles de prévention fondées sur l'éducation à l'intégrité et des codes de conduite pour le personnel, ainsi que des instruments politiques spécifiques pour prévenir la corruption (ex : déclarations de patrimoine des hauts fonctionnaires) et garantir l'application des sanctions (ex : protection des informateurs, autorités indépendantes chargées des plaintes). De telles mesures dépendent d'un soutien politique aux plus hauts niveaux.

→ **Les journalistes peuvent poser des questions du type :**

- ✓ Existe-t-il un soutien fort (tant politique que matériel) en faveur de l'intégrité financière à tous les niveaux de la gestion du secteur de la sécurité et parmi les autorités politiques ?
- ✓ Les institutions de sécurité ont-elles procédé à des évaluations internes de l'intégrité ? Si non, pourquoi ? Et si oui, sont-elles accessibles au public (et si non, pourquoi) ?
- ✓ Quelles sont les politiques anti-corruption en vigueur (contrôles institutionnels, mesures de transparence, protections des informateurs, formation du personnel, etc.) ?
- ✓ Quels sont les canaux disponibles pour signaler les cas de corruption présumée ?
- ✓ Comment les cas présumés de corruption ou de mauvaise gestion peuvent faire l'objet d'une enquête et éventuellement de poursuites ou de sanctions ?
- ✓ Quel est le bilan du gouvernement ou du secteur de la sécurité en matière de poursuites judiciaires contre le personnel ou les autorités accusés de corruption ?

Encadré 13 Exemple pratique : « Un groupe d'anciens militaires salue l'enquête de la PAC sur le ministère de la Défense ».

En Malaisie, la décision de la Commission des comptes publics du Parlement d'enquêter sur certaines décisions financières prises par le ministère de la Défense a fait l'objet d'une forte couverture médiatique. Les transactions au centre de l'enquête parlementaire relevaient de décisions du ministère de la défense de vendre de grandes quantités de terres appartenant aux forces armées. Le reportage incluait le point de vue d'une organisation de la société civile qui portait un grand intérêt au sujet et avait connaissance l'enquête. Le sujet de l'article était lié à des questions plus larges sur la probité des processus d'achat de la défense. Cet exemple montre comment les reportages sur le secteur de la sécurité peuvent informer le public sur l'intégrité des pouvoirs publics dans l'utilisation des ressources ainsi que sur les rôles essentiels de surveillance des commissions parlementaires et des organisations de la société civile crédibles..

Sources : "Ex-servicemen's group lauds PAC probe into Defence Ministry deals", Sharin Aizat Noorshahrizam, novembre 2020, <https://www.malaymail.com/news/malaysia/2020/11/19/ex-servicemens-group-lauds-pac-probe-into-defence-ministry-deals/1924102>

Autres ressources sur la corruption et la mauvaise gestion dans le secteur de la sécurité :

- Guidebook : Strengthening Financial Oversight in the Security Sector, par Nicolas Masson, Lena Andersson et Mohammed Salah Aldin, DCAF. Disponible sur : https://www.dcaf.ch/sites/default/files/publications/documents/Financial_oversight_English_full.pdf
- Defence and Security Programme's Handbook, Building Integrity and Reducing Corruption in Defence and Security: 20 Practical Reforms, Transparency International. Disponible sur : <https://www.transparency.org/en/publications/2012-handbook-building-integrity-english>
- Reporting on Corruption: A Resource Tool for Governments and Journalists, l'UNODC. Disponible sur : https://www.unodc.org/documents/corruption/Publications/2013/Resource_Tool_for_Governments_and_Journalists_COSP5_ebook.pdf
- Training Manual: Reporting on Court Processes Pertaining to Corruption and on Investigative Journalism, Conseil de l'Europe. Disponible sur : <https://rm.coe.int/training-manual-reporting-on-corruption-investigative-journalism-fr/16807823b4>



Image : Des journalistes et la Garde nationale bolivarienne, photographiés devant le Palais législatif fédéral, à Caracas, le 15 mai 2019 @ AFP/Ronaldo Schemidt.

4. Genre et diversité

Définitions clés : pourquoi le genre et la diversité sont-ils d'importantes problématiques de sécurité ?

Le sexe fait référence au fait qu'une personne est née en tant qu'homme, femme ou intersexuée. Le genre fait lui référence aux attentes sociales, politiques et culturelles qui font que les individus se comportent d'une manière qui correspond à leur sexe (se comporter d'une manière masculine ou féminine par exemple). Le sexe est déterminé par la biologie et ne peut être modifié que par une intervention médicale. Le genre est une identité sociale qui évolue en fonction des attentes de l'individu et de la société à laquelle il appartient. Aux côtés d'autres caractéristiques sociales telles que l'âge, l'origine ethnique, la religion, l'orientation sexuelle et le niveau de richesse, le genre détermine à la fois les causes et les conséquences de la violence et de l'insécurité. Les services de sécurité ne peuvent pas assurer la sécurité et la protection de l'ensemble de la population s'ils ne parviennent pas à appréhender les différentes menaces de sécurité qui pèsent sur les individus en raison de leurs différentes identités. Le genre est un facteur particulièrement pertinent à prendre en compte pour la sécurité publique et la sécurité nationale, car les femmes et les individus d'identité lesbienne, gay, bisexuelle ou transgenre ont été historiquement exclues et victimes de violence (violence fondée sur le genre). Refléter les besoins de sécurité d'une population diverse par nature est une tâche importante qui incombe aux services de sécurité pour des raisons d'équité. Les besoins de sécurité de tous les citoyens doivent être en effet satisfaits sans discrimination. L'équité suppose également que toutes les personnes capables de prouver qu'elles répondent à des critères fondés sur le mérite doivent avoir la possibilité de servir dans les services de sécurité. La diversité au sein du secteur de la sécurité améliore également son efficacité : cela lui permet d'avoir dans ses rangs un personnel plus à même d'identifier les différentes menaces de sécurité auxquelles sont confrontés les individus en raison de leur sexe ou d'autres composantes de leur identité.

En quoi le genre et la diversité sont-ils importants dans le cadre de reportages sur le secteur de la sécurité ?

Les reportages sur le secteur de la sécurité contribuent à façonner les attentes sociales sur ce que les populations peuvent et doivent attendre d'un service public essentiel. Lorsque les journalistes posent des questions quant à la manière dont le genre et la diversité affectent les prestations de sécurité, cela permet aux citoyens d'attendre des normes de conduite plus élevées qui répondent aux besoins de l'ensemble de la population, indépendamment de leur genre ou d'autres marqueurs d'identité. Les journalistes ont la responsabilité de se préserver de stéréotypes potentiellement nuisibles qui peuvent affecter les attitudes tant de la population que des services de sécurité eux-mêmes. Par exemple, les croyances selon lesquelles la sécurité ne serait pas une profession pour les femmes, ou que le statut marital ou familial (nombre d'enfants) devrait déterminer les conditions de service. Les reportages qui valorisent les femmes ou les minorités qui contribuent activement à leur domaine peuvent avoir un effet d'autonomisation qui favorise une plus grande inclusion et davantage de diversité.

Questions clés pour rendre compte des dimensions sécuritaires du genre et de la diversité

L'égalité devant la loi ? Les lois reflètent et façonnent les sociétés dans lesquelles elles sont élaborées. Les stéréotypes fondés sur le genre ou d'autres types d'identité peuvent être inscrits dans des lois qui affectent la sécurité, comme lorsqu'une législation émet des hypothèses sur les droits de certaines personnes par rapport à d'autres (ex : un mari ne peut pas violer sa femme, un père ne peut pas avoir la garde principale de ses enfants, une personne doit vivre conformément au sexe/genre qui lui a été attribué à la naissance, certaines ethnies ont des droits légaux que d'autres n'ont pas). L'idée que l'identité de genre ou tout autre type d'identité détermine quelles lois s'appliquent à certains individus et pas à d'autres va à l'encontre du principe selon lequel tous les individus doivent être égaux devant la loi et jugés en conséquence. Parfois, la loi est

elle-même problématique, soit parce qu'elle perpétue ou ne protège pas les individus contre la discrimination fondée sur le genre (entre autres), soit parce que toutes les lois ne sont pas alignées sur les protections fondamentales des droits.

Par exemple, des lois discriminatoires à l'égard des femmes peuvent rester en vigueur alors même que la constitution garantit l'égalité de traitement devant la loi. Parfois, le principe de l'égalité de traitement peut être correctement établi par la loi mais ne pas être appliqué dans la pratique en raison des préjugés implicites d'individus impliqués dans l'application de la loi et le système judiciaire

→ Les journalistes peuvent poser des questions du type

- ✓ Les droits des personnes de tous genres et de toutes identités sont-ils inscrits dans la loi et respectés dans le cadre des procédures judiciaires et jugements ?
- ✓ Que révèlent les dossiers des tribunaux concernant la protection des droits à l'égalité et au respect de la diversité ? Existe-t-il des tendances dans le traitement de certains groupes ?
- ✓ Quelles ont été les expériences des personnes d'identités diverses qui ont participé à des procédures judiciaires ? En quoi diffèrent-elles de ce que la loi prescrit ou de ce à quoi on pourrait attendre d'elle ?
- ✓ Les attitudes des fonctionnaires des tribunaux et des forces de l'ordre reflètent-elles un respect de la diversité ?
- ✓ Quels fonds sont alloués à la promotion de l'égalité des sexes et à l'amélioration de l'accès à la justice et de la représentation égale ?
- ✓ Quelles seraient les mesures à prendre pour que le système judiciaire et le secteur de la sécurité puissent intégrer une perspective du genre dans leur travail et mieux promouvoir l'égalité des sexes ?

Une protection égale pour tous ? La diversité dans le secteur de la sécurité relève également d'une problématique d'efficacité et d'équité : un service de sécurité ne peut assurer sa mission première s'il n'est pas capable de garantir la sécurité de toutes les composantes de la population de manière égale, et en dépit des différences d'identité. Pour atteindre cet objectif, les services de sécurité doivent se poser la question de comment leurs politiques, leurs opérations et leurs procédures permanentes affectent les personnes d'identités et de sexes différents afin d'identifier les besoins spécifiques (c'est ce qu'on appelle l'intégration de la dimension du genre ou l'application d'une « optique de genre »). A titre d'exemple, puisqu'il est avéré que les femmes sont davantage susceptibles que les hommes d'être confrontées à une violence conjugale et que les taux de signalement sont faibles, les forces de l'ordre doivent connaître les procédures établies pour répondre aux besoins spécifiques des femmes dans de telles situations.

→ Les journalistes peuvent poser des questions du type :

- ✓ Les services de sécurité prennent-ils en compte les besoins de tous les membres de la population de manière complète et égale ?
- ✓ Quelles politiques sont mises en place pour garantir la satisfaction des besoins des différentes composantes de la population ? Plus particulièrement, comment les besoins spécifiques de tous les hommes, femmes, garçons et filles sont identifiés et traités ?
- ✓ Quelles statistiques relatives aux plaintes, crimes, à la victimisation ou aux rapports d'incidents sont ventilées par âge, sexe ou autres facteurs d'identité, et quels modèles émergent de ces données ?
- ✓ Les institutions de justice et de sécurité suivent-elles leurs progrès vers des pratiques et des politiques plus sensibles au genre ? Si oui, comment et ces rapports sont-ils disponibles ? Si ce n'est pas le cas, pourquoi ?

- ✓ Existe-t-il des preuves de négligence, de harcèlement ou d'abus systématiques parmi les forces de sécurité et certains groupes ? (sur la base de témoignages, de rapports d'incidents, de plaintes, etc.)
- ✓ Les procédures et les services d'enquête sont-ils adaptés de manière à répondre aux différents besoins des personnes de tout genre ou de toute identité ?
- ✓ Quelles mesures spéciales sont prises pour répondre aux besoins spécifiques des victimes/survivants en matière de genre ou d'identité avant, pendant et après les procédures judiciaires ?
- ✓ Observe-t-on des tendances dans les résultats des accusations, des poursuites ou des résultats pour certains types d'affaires (ou des affaires impliquant certains types de plaignants ou de défendeurs) ?
- ✓ Certains types de crimes ont-ils des taux d'attrition particulièrement élevés ou de faibles taux de condamnation ?

Représentation et participation significative à l'élaboration de la politique et à la fourniture de services de sécurité ? Les décisions relatives à la sécurité - du niveau politique au niveau opérationnel et dans tous les services - sont mieux prises lorsqu'une diversité d'opinions a été prise en compte. En veillant à ce que les personnes de tout genre et de toute identité aient la possibilité de participer de manière significative à la prise de décision en matière de sécurité, on améliore l'efficacité des services de sécurité ainsi que leur gestion et leur contrôle. Dans le monde entier, les secteurs de la sécurité sont très majoritairement dominés par les hommes. Recruter dans un vivier de talents plus large qui inclut les femmes ou d'autres individus sur la base de leur identité renforce pourtant la sécurité. Cela permet en effet d'inclure des personnes dont le parcours ou l'identité leur donne la capacité de reconnaître des problèmes, de proposer des solutions ou d'accomplir des tâches que d'autres ne peuvent pas accomplir. En outre, le personnel du secteur de la sécurité en est venu à représenter lui-même un danger important d'abus sexuels, notamment à l'encontre des femmes et des enfants. Si l'augmentation de la diversité dans les rangs du secteur de la sécurité ne parvient pas à résoudre ce problème, cela peut mener à la création de sous-cultures abusives qui tolèrent ou même encouragent la violence sexiste.

→ **Les journalistes peuvent poser des questions du type :**

- ✓ Comment les personnes d'identités et de genres différents sont-elles représentées dans l'élaboration des politiques de sécurité et dans les services de sécurité ?
- ✓ Quelles sont les mesures mises en place pour promouvoir la diversité en matière de recrutement, de développement de carrière et de promotion ?
- ✓ Les normes minimales sont-elles équitablement pondérées pour promouvoir l'inclusion ?
- ✓ Quelles politiques sont mises en place par les institutions pour répondre aux besoins d'un personnel diversifié ? (quartiers/salles de bain séparés, uniformes adaptés, politiques de garde familiale, mesures appropriées pour inclure les différentes religions, politiques anti-harcèlement/discrimination, etc.)
- ✓ Les personnes de toutes les identités et en particulier les femmes ont-elles accès à toutes les carrières de manière égale dans le secteur de la sécurité ?
- ✓ Quelles mesures le secteur de la sécurité prend-il pour contrer les cultures et attitudes organisationnelles abusives ?
- ✓ Comment les engagements en faveur de la diversité se reflètent-ils dans les priorités budgétaires ?
- ✓ Quels changements ont été apportés aux politiques institutionnelles en matière de diversité et comment leurs impacts ont-ils été évalués ?

Autres ressources sur le genre et la diversité dans le secteur de la sécurité :

- Gender and Security Toolkit, DCAF, OSCE/BIDDH, ONU Femmes. Disponible sur : <https://www.dcaf.ch/gender-and-security-toolkit>
- Gender and Diversity Hub. Disponible sur : <https://www.gdhub.ch/resources>
- Handbook on Human Rights and Fundamental Freedoms of Armed Forces Personnel, DCAF/OSCE. Disponible sur : <https://www.osce.org/odihhr/31393>

Encadré 14 Exemple pratique : « Enquêtes menées auprès de policiers et de militaires pour abus sexuels sur des mineurs ».

En juin 2020, des soldats de l'armée colombienne ont violé collectivement une jeune fille indigène. Soumis à une couverture médiatique forte après la révélation de ces abus en juillet 2020, le commandant de l'armée colombienne, le général Eduardo Zapatero, a été contraint d'admettre publiquement que depuis 2016, quelque 118 incidents de violence sexuelle contre des mineurs ont fait ou font encore l'objet d'une enquête. En réponse, la procureure générale adjointe colombienne, Martha Janeth Mancera, a annoncé la création d'un groupe de travail visant à élaborer des directives sur les droits, les garanties et la protection des mineurs et des femmes afin de réduire les violences sexistes tant dans l'armée que dans la police. Cet exemple montre comment les reportages sur le secteur de la sécurité peuvent tenir les services de sécurité responsables de leur incapacité à assurer la sécurité des femmes et des jeunes filles de toutes identités, et sensibiliser la population sur l'importance d'une réforme permettant d'atteindre cet objectif. Des exemples similaires de reportages sur les abus sexuels commis par le personnel du secteur de la sécurité en Ouganda et en République démocratique du Congo ont également donné suite à des enquêtes et à des réformes.

Sources : " *Investigan 12 casos de violencia sexual contra niñas indígenas de Colombia* ", juillet 2020, <https://www.dw.com/es/investigacion-12-casos-de-violencia-sexual-contra-ni%C3%B1as-ind%C3%ADgenas-de-colombia/a-54056840> ;

" *Van 288 policías y militares investigados por abuso sexual a menores* ", Octobre 2020, <https://www.eltiempo.com/politica/congreso/abuso-sexual-de-menores-cifras-de-militares-investigados-por-violacion-544080>

" *Ugandan soldiers accused of rape and assault to face court martial* ", juin 2017, <https://www.theguardian.com/global-development/2017/jun/06/ugandan-soldiers-accused-of-rape-and-assault-to-face-court-martial-human-rights-watch-report>.

" *UN report confirms nearly 200 women and girls raped by Congolese troops, rebels* ", mai 2013, <https://news.un.org/fr/story/2013/05/439112-un-report-confirms-nearly-200-women-and-girls-raped-congolese-troops-rebels>



Image : une actrice et militante commente la violence contre les femmes afghanes. Kaboul, Afghanistan, 2009 © UN Photo/Fardin Waezi.

5. Stabilisation et réforme du secteur de la sécurité

Définitions clés : pourquoi la stabilisation et la réforme du secteur de la sécurité sont-elles des questions de sécurité importantes ?

Dans les sociétés qui ont été en proie à la violence armée ou à la guerre, on désigne l'aide internationale visant à rétablir des processus politiques pacifiques et la capacité de l'État à gouverner avec le terme « stabilisation ». Les efforts de stabilisation peuvent comprendre un large éventail d'activités allant du soutien au processus de paix et à sa mise en œuvre au développement des capacités de l'administration publique et à l'assistance à la société civile, avec notamment le développement des capacités de ces médias. La réforme du secteur de la sécurité (RSS) est un aspect important de la stabilisation. Les efforts de réforme portent sur la création d'un secteur de la sécurité qui assure la sûreté publique et la sécurité nationale dans le respect du processus démocratique, de l'État de droit et des droits de l'homme. La sécurité étant toujours une question sensible liée à la souveraineté nationale, les autorités nationales sont les seuls acteurs capables de diriger et de mettre en œuvre avec compétence un processus de RSS. La RSS peut intervenir dans n'importe quel contexte à l'initiative des autorités nationales qui souhaitent améliorer le fonctionnement du secteur de la sécurité dans le respect de l'État de droit, des processus démocratiques et des droits de l'homme. Néanmoins, dans un contexte de stabilisation, ces efforts bénéficient souvent d'un soutien important de la part d'acteurs extérieurs. Lorsque les acteurs internationaux et les acteurs nationaux partagent les mêmes priorités de réforme, la RSS peut être à l'origine d'un changement substantiel en un temps relativement court. Dans les cas où la vision des intérêts des acteurs internationaux et nationaux de la réforme diverge, il en résulte plus souvent des décisions lentes et des programmes de réforme qui ciblent les aspects techniques de la réforme, mais qui apportent peu en matière de renforcement du respect de l'État de droit, du processus démocratique ou des droits de l'homme. L'attitude de la population à l'égard du secteur de la sécurité est à la fois un ingrédient essentiel pour formuler des politiques de RSS viables et un facteur de réussite. Les reportages sur le secteur de la sécurité qui permettent d'expliquer les enjeux des différents choix politiques et qui relatent l'étendue des progrès et des résultats des efforts de réforme sont essentiels pour susciter une attente plus élevée des populations quant aux normes de sécurité et de responsabilité.

Pourquoi la stabilisation et la réforme du secteur de la sécurité sont-elles importantes dans le cadre d'un reportage sur le secteur de la sécurité ?

Les reportages sur la RSS constituent le principal canal d'information des populations sur le plan de réforme du secteur de la sécurité, sur ses progrès et ses résultats. Il est important de veiller à ce que la population soit bien informée. Celle-ci est en droit de savoir comment les ressources sont utilisées pour fournir un service public essentiel supposé servir son intérêt. Parallèlement, ce que le public sait ou ignore de la RSS est également facteur de réussite ou d'échec des réformes. Dans un contexte où la petite corruption a toujours été une pratique courante des agents de sécurité par exemple, former les agents de sécurité à ne pas demander de pots-de-vin et créer des institutions qui les en empêchent, n'aboutira pas si la population s'attend encore à pouvoir bénéficier d'un traitement spécial. De même, veiller à ce que la police ne violente pas les suspects ou ne les retienne pas pendant une durée indéterminée sans les inculper sont des marqueurs d'une réforme réussie de la police en faveur des droits de l'homme, mais ne seront pas des changements populaires dans les zones où la population attend de la police qu'elle violente les personnes qui sont considérées comme coupables d'un crime. **Des reportages responsables sur le secteur de la sécurité peuvent et doivent façonner les attentes de la population vis-à-vis des processus de RSS dans les contextes de stabilisation.** Dans le même temps, un reportage responsable du secteur de la sécurité constitue le meilleur moyen de tenir les acteurs de la sécurité, les autorités gouvernementales et les partisans internationaux de la RSS responsables des progrès des réformes ou des échecs dans la réalisation des objectifs fixés.

Questions clés pour la conduite de reportages de sécurité sur la stabilisation et la réforme du secteur de la sécurité

Améliorer la fourniture, la gestion et le contrôle de la sécurité ? La RSS est censée rendre les acteurs du secteur de la sécurité à la fois plus responsables et plus efficaces dans leur travail, mais cela ne peut se produire que si les programmes de réforme vont au-delà des aspects purement techniques de la fourniture de sécurité, tels que la formation et la mise à disposition de nouveaux équipements, pour s'intéresser à la manière dont les institutions chargées de la sécurité sont gérées et si elles sont responsables. Cela suppose que les autorités gouvernementales en charge de la gestion et de la supervision des institutions de sécurité doivent être incluses dans les processus de réforme.

Pourtant, dans de nombreux cas, la RSS s'est étroitement concentrée sur les aspects « matériels » des entreprises de sécurité sans prêter attention, plus largement, aux conditions juridiques, politiques et institutionnelles de leur gestion et de leur contrôle. Les résultats de ces efforts de réforme sont uniformément décevants et, dans certains cas, dangereux. Des forces de sécurité non responsables et mal gérées, dotées d'une meilleure formation et d'un meilleur équipement, peuvent en effet menacer à la fois la sécurité publique et la sécurité nationale

→ Les journalistes peuvent poser des questions du type ::

- ✓ Quels sont les programmes de RSS ? Sont-ils accessibles au public ? Si ce n'est pas le cas, pourquoi ?
- ✓ Quels sont les effets attendus de ces initiatives, ainsi que les conséquences imprévues ?
- ✓ Quels efforts seront déployés pour renforcer les capacités de gestion et de contrôle ?
- ✓ Quels changements le public peut-il attendre des plans de réforme ?
- ✓ Comment la responsabilité et la transparence des fournisseurs de sécurité vont-elles être renforcées ? Si ce n'est pas le cas, pourquoi ?
- ✓ Quels sont les points de vue des parlementaires, des autorités de contrôle indépendantes et de la société civile - experts et les universitaires compris - sur les plans de réforme ?
- ✓ Quels plans alternatifs ont été envisagés et pourquoi ce programme en particulier a-t-il été choisi ?
- ✓ La planification a-t-elle pris en compte des communautés et des points de vue différents ?
- ✓ Les projets de réforme ont-ils fait l'objet d'un débat public suffisant ?
- ✓ Quels histoire et héritage du secteur de la sécurité doivent être abordés ?
- ✓ Quelles histoires humaines se cachent derrière les plans de réforme ? Comment les personnes, les communautés et le personnel du secteur de la sécurité ont-ils été affectés par les échecs passés et quels sont leurs espoirs pour l'avenir ?
- ✓ Comment l'absence de réforme a-t-elle affecté la vie quotidienne et les conditions de service dans le secteur de la sécurité jusqu'à aujourd'hui ?

Une politique et des priorités claires en matière de sécurité nationale ? Lorsque la RSS intervient dans des contextes de stabilisation, il peut y avoir des désaccords entre les parties prenantes sur l'orientation attendue de la réforme. Même lorsque toutes les parties s'accordent sur le fait qu'une responsabilité et une efficacité accrues sont les objectifs à atteindre et que le respect de l'État de droit, des droits de l'homme et des processus démocratiques doit être la valeur cardinale de la réforme, il peut y avoir des décisions litigieuses sur les priorités, l'approche et ce sur quoi il est important d'agir en premier lieu. Une vision nationale claire est importante pour définir l'orientation de la réforme, et ce afin que les changements soient durables et que l'aide internationale soit alignée sur les priorités nationales. Une façon de garantir que les priorités nationales définissent le processus de réforme consiste à s'assurer de l'existence d'une politique de sécurité nationale inclusive et globale, sur laquelle la RSS et le soutien international peuvent s'aligner.

→ **Les journalistes peuvent poser des questions du type :**

- ✓ Une politique de sécurité nationale est-elle déployée ou prévue ?
- ✓ La politique de sécurité nationale a-t-elle été élaborée selon un processus inclusif ?
- ✓ Les priorités de la réforme sont-elles clairement définies en fonction des valeurs et des priorités nationales ?
- ✓ Comment les choix de réforme sont-ils articulés dans les politiques ?
- ✓ Les acteurs internationaux et nationaux utilisent-ils efficacement les ressources allouées à la réforme ?
- ✓ Quelles informations sont mises à la disposition du public sur les programmes et les progrès réalisés ?
- ✓ Quelles sont les options et compromis politiques viables ?
- ✓ Doit-on s'attendre à des conflits d'intérêts ? Quelles mesures sont en place pour révéler ou prévenir les conflits d'intérêts ?
- ✓ Comment les points de vue et analyses des experts au sein des autorités gouvernementales et de la société civile, ainsi que les opinions des communautés, contrastent avec les positions officielles ?

Une participation significative ? La RSS ne peut réussir que si elle est ancrée dans les priorités de sécurité nationale. Pourtant, il ne suffit pas que les autorités exécutives, même démocratiquement élues, décident seules du cours de la réforme nationale. Un processus décisionnel inclusif en matière de sécurité doit garantir que des personnes de genres et d'identités différents soient consultées dans l'élaboration des politiques. Cela suppose qu'il est nécessaire d'aller au-delà des institutions et des professionnels directement impliqués dans la fourniture de sécurité et consulter les représentants parlementaires, les représentants des communautés et travailler avec des experts de la société civile. Systématiquement, les femmes doivent être représentées de manière significative dans les processus d'élaboration des politiques et de prise de décision à tous les niveaux.

→ **Les journalistes peuvent poser des questions du type :**

- ✓ Comment la politique de sécurité nationale est-elle élaborée ?
- ✓ Les processus de prise de décision concernant la RSS ont-ils inclus les points de vue d'individus de tous les genres et de toutes les identités ?
- ✓ Les besoins de sécurité de tous les hommes, femmes, filles et garçons sont-ils adéquatement pris en compte dans les programmes de sûreté publique et de sécurité nationale ?
- ✓ Quels intérêts entrent en jeu dans les différentes décisions prises et quels sont ceux qui sont les mieux servis par les choix politiques ?
- ✓ Quel est le regard des différentes communautés nationales, des parties prenantes internationales et des experts en sécurité sur le processus de réforme ?

Encadré 15 Exemple pratique : « Mise en place de la gouvernance du secteur de la sécurité au Nigéria »

En octobre 2020, après des semaines de protestations populaires généralisées contre les abus de la police au Nigeria, un journaliste de This Day, un journal national basé à Lagos, a rendu compte d'une réunion de la société civile qui a rassemblé « des avocats, des législateurs, des activistes, des responsables de l'application de la loi et des professionnels des médias au sein du domaine de la sécurité pour mener un examen critique des problématiques qui sapent actuellement la sécurité humaine au Nigeria ». Le rapport couvrait les points de vue de toutes les parties, y compris de partisans extérieurs de la réforme, tels que les représentants du gouvernement national et les organisations non gouvernementales internationales qui étaient présents. Cet exemple montre comment les rapports sur le secteur de la sécurité axés sur les questions de RSS peuvent créer un espace de discussion publique sur les décisions critiques en matière de sécurité publique, qui va au-delà d'une réunion qui serait autrement réservée aux experts intéressés.

Source : "Nigeria : Emplacing Security Sector Governance", Chiemelie Ezeobi, octobre 2020, <https://allafrica.com/stories/202010260555.html>

Autres ressources sur la stabilisation et la réforme du secteur de la sécurité (RSS):

- SSR Backgrounder, DCAF. Disponible sur : <https://www.dcaf.ch/resources?type=publications&id=2719>
- SSSR in a Nutshell, ISSAT/DCAF. Disponible sur : <https://issat.dcaf.ch/download/2970/25352/ISSAT%20LEVEL%201%20TRAINING%20MANUAL%20-%20SSR%20IN%20A%20NUTSHELL%20-%205.3.pdf>
- International Security Sector Advisory Team online resource library. Disponible sur : <https://issat.dcaf.ch/Learn>



6. Entreprises, sécurité et droits de l'homme

Définitions clés : Comment les entreprises affectent-elles les droits de l'homme et la sécurité ?

Assurer la sécurité afin que soient protégés les droits de l'homme est une responsabilité clé de l'État. Néanmoins, le comportement des entreprises a également de graves conséquences sur la protection des droits de l'homme et la sécurité. Elles ont une incidence sur la sécurité et les droits de l'homme pour trois raisons principales. Premièrement, parce qu'elles peuvent chercher à protéger leurs opérations en devenant des clients ou des bénéficiaires des fournisseurs de sécurité (étatiques ou non étatiques). Deuxièmement, parce que les entreprises peuvent elles-mêmes être des prestataires de services de sécurité, comme les entreprises militaires ou de sécurité privée (voir la fiche-conseil 12 sur les sociétés de sécurité privées). Enfin, en raison de leur manière de gérer leurs chaînes d'approvisionnement. Par exemple, les entreprises doivent s'assurer que les violations des droits de l'homme commises par les forces de sécurité publiques ou privées n'ont pas été impliquées dans l'extraction ou la production des matières premières qu'elles achètent pour leurs produits ou leurs opérations.

Les entreprises ont à la fois une responsabilité et un intérêt à garantir la protection des droits de l'homme dans la manière dont elles sécurisent leurs opérations. Cela peut être un défi pour les entreprises qui opèrent dans des environnements complexes, où le besoin de sécurité et de protection des droits de l'homme est particulièrement critique. Il est également difficile de tenir les entreprises responsables de leur respect des droits de l'homme lorsqu'elles opèrent dans plusieurs pays et peuvent ne pas avoir un siège sociale basé dans le pays où se produisent les violations.

L'impact des entreprises et des droits de l'homme en matière de sécurité est particulièrement visible dans l'industrie extractive. L'extraction, le transport, le commerce et l'exportation des ressources naturelles ont souvent exacerbé l'insécurité pour les femmes, les hommes, les filles et les garçons des communautés environnantes. C'est particulièrement vrai pour les femmes et les enfants, qui ont tendance à subir davantage les impacts négatifs de l'extraction sur la sécurité et sont moins susceptibles de profiter des bénéfices issus de l'activité des entreprises sur les économies locales, tels que les opportunités d'emploi. Une conduite irresponsable des entreprises peut ainsi avoir des effets néfastes sur les communautés et peut compromettre la sécurité des personnes et des sociétés.

Pourquoi les entreprises, la sécurité et les droits de l'homme comptent dans les reportages sur le secteur de la sécurité

Les journalistes ont un rôle essentiel à jouer dans le suivi, les enquêtes et les reportages sur les entreprises, la sécurité et les droits de l'homme. Lorsque les entreprises sont clientes ou bénéficiaires de services de sécurité, elles peuvent ne pas être transparentes quant à leurs accords contractuels formels ou potentiellement informels. Le journalisme d'investigation peut mettre en lumière la nature de ces relations de service et informer le public et les décideurs de leur impact sur les droits de l'homme, la sécurité publique et la sécurité nationale. Les journalistes ont également la capacité d'amplifier la voix des individus ou des communautés qui subissent les effets négatifs des forces de sécurité employées par les entreprises.

Les médias peuvent exiger plus de transparence et de responsabilité de la part des entreprises quant à leurs résultats en matière de protection des droits de l'homme dans leurs accords de sécurité. Des reportages plus nombreux et mieux informés sur les entreprises, la sécurité et les droits de l'homme peuvent alimenter les discussions de politique publique sur la manière d'améliorer les réglementations et les approches des entreprises en matière de sécurité et de droits de l'homme. La couverture médiatique est parfois le seul moyen de tenir les entreprises responsables de leur impact sur la sécurité et les droits de l'homme, tant dans leur pays d'origine que dans les pays d'accueil où elles opèrent. L'utilité de ce travail est prouvée par la création

de réglementations obligeant les entreprises à faire preuve de diligence raisonnable, à rendre compte et à atténuer l'impact de leurs activités sur les droits de l'homme dans d'autres pays.

Questions clés pour la conduite de reportages sur les entreprises, la sécurité et les droits de l'homme

Un engagement en faveur des droits de l'homme ? La réglementation internationale des droits de l'homme s'est d'abord développée pour répondre au devoir de l'État de protéger les droits de l'homme, tandis que les entreprises n'étaient pas tenues responsables de leurs impacts négatifs. Ce n'est que récemment que les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ont élaboré un cadre définissant la responsabilité des entreprises en matière de respect des droits de l'homme. En outre, les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme donnent des orientations aux entreprises pour qu'elles procèdent à des évaluations complètes des risques en matière de droits de l'homme dans le cadre de leur engagement avec des prestataires de sécurité publics et privés, et de leur adhésion à ces droits. Les entreprises responsables peuvent s'assurer qu'elles respectent les droits de l'homme en veillant à ne pas faire appel à des forces de sécurité publiques ou privées qui pourraient être impliquées dans des violations des droits de l'homme, que ce soit directement dans le cadre de leurs activités commerciales ou tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement. Les journalistes peuvent vérifier si les entreprises se montrent à la hauteur de leurs responsabilités.

→ Les journalistes peuvent poser des questions du type :

- ✓ Sur quels cadres des droits de l'homme l'entreprise s'appuie-t-elle pour planifier ses dispositifs de sécurité et ses opérations commerciales ?
- ✓ L'entreprise a-t-elle appliqué les orientations des Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme pour réaliser une évaluation complète des risques liés aux droits de l'homme ?
- ✓ Quels sont les engagements de l'entreprise pour garantir le respect des droits de l'homme par ses fournisseurs de sécurité dans le cadre de ses opérations commerciales et de ses chaînes d'approvisionnement ? Qu'est-ce qui a été fait jusqu'à présent ?
- ✓ Quel type de vérifications préalables raisonnables en matière de droits de l'homme, l'entreprise a-t-elle menée ?
- ✓ L'entreprise a-t-elle engagé un dialogue multipartite pour garantir le respect des normes et des bonnes pratiques en matière de commerce, de sécurité et de droits de l'homme ?
- ✓ Quels mécanismes de réclamation l'entreprise a-t-elle mis en place pour répondre aux allégations de violation des droits de l'homme ?
- ✓ Quelle consultation l'entreprise a-t-elle initiée sur le respect des droits de l'homme dans ses accords commerciaux et de sécurité ? Qui a été consulté (ex : les communautés, le gouvernement, la société civile, le secteur privé au sens large) ?

Une réglementation et une surveillance efficaces ? Les entreprises peuvent travailler directement avec des prestataires de sécurité publics et privés, ainsi qu'avec des organismes de gestion et de surveillance du secteur de la sécurité. Souvent, les cadres juridiques et politiques, les mécanismes de responsabilisation et les capacités institutionnelles sont mal adaptés pour superviser la manière dont ces dispositifs de sécurité affectent les droits de l'homme, la sûreté publique et même la sécurité nationale. Par conséquent, les effets négatifs de certaines opérations commerciales sur les droits de l'homme et la sécurité peuvent passer inaperçus. Pour s'assurer que les entreprises s'acquittent de leurs responsabilités en matière de respect des droits de l'homme, chaque partie prenante du secteur de la sécurité doit jouer son rôle de surveillance. A titre d'exemple, les parlements, les ministères et les organismes de réglementation nationaux doivent veiller à ce qu'une réglementation adéquate soit mise en place pour les fournisseurs et les clients des services de sécurité privée. Les systèmes judiciaires nationaux et les autres organes de contrôle doivent veiller à ce que les prestataires de services de sécurité et leurs clients

rendent des comptes. Enfin, les organisations de la société civile et les communautés doivent être informées de leurs droits et des responsabilités des entreprises afin d'être en mesure d'exercer une surveillance active. Les journalistes peuvent contraindre les autorités gouvernementales à rendre des comptes sur la mise en place d'un système efficace de réglementation et de contrôle.

→ **Les journalistes peuvent poser des questions du type :**

- ✓ Quelles mesures ont été prises par le gouvernement pour s'assurer du respect des droits de l'homme dans les dispositifs de sécurité et les opérations commerciales des entreprises ?
- ✓ Quels cadres juridiques et politiques nationales les entreprises doivent-elles respecter lorsqu'elles emploient des forces de sécurité publiques ou privées ?
- ✓ Les cadres juridiques et politiques nationales régissant la collaboration des forces de sécurité publique avec les entreprises sont-ils suffisants pour garantir que l'intérêt public et national ne soit pas compromis ?
- ✓ Quels mécanismes de responsabilité sont en place pour garantir le respect des droits de l'homme dans les dispositifs de sécurité des entreprises et de leurs forces de sécurité ?
- ✓ Quelles autorités publiques indépendantes sont en charge du contrôle du respect des droits de l'homme par les entreprises et leurs dispositifs de sécurité ?
- ✓ Comment le système judiciaire a-t-il traité les cas ou accusations de violations des droits de l'homme par les forces de sécurité publiques ou privées employées par les entreprises ?
- ✓ Comment les défenseurs des droits de l'homme de la société civile considèrent-ils les dispositifs de sécurité des entreprises ?
- ✓ Comment les communautés locales perçoivent-elles l'impact sur la sécurité et le bilan en matière de droits de l'homme des entreprises opérant dans leur région ?

Violation des droits de l'homme ? Une entreprise peut être le bénéficiaire du travail des forces de sécurité publique, telles que la police ou l'armée, actives dans sa zone d'opérations ou avec lesquelles elle a conclu des accords formels de protection. Une entreprise peut devenir le client d'une société de sécurité privée ou, dans certains cas, d'une société militaire privée pour protéger ses activités. Dans des cas plus rares, un groupe armé non étatique qui contrôle une zone peut s'engager à assurer la sécurité d'une entreprise. Quelles que soient les dispositions prises par une entreprise en matière de sécurité, elle doit toujours s'assurer que les prestataires de sécurité pour lesquels elle opte protègent les droits de l'homme. Toutefois, il arrive souvent que des prestataires de sécurité publics ou privés soient impliqués dans des violations présumées des droits de l'homme commises au nom d'un arrangement visant à garantir les intérêts d'une entreprise privée. La couverture médiatique de ces violations peut être le seul moyen d'exposer leurs dérives et de faire pression pour que leur responsabilité soit mise en cause.

→ **Les journalistes peuvent poser des questions du type :**

- ✓ Quel type de forces de sécurité l'entreprise emploie-t-elle ? S'agit-il de forces de sécurité publiques ou privées ?
- ✓ Quelles sont les preuves que ces forces ont été impliquées dans des violations présumées des droits de l'homme ?
- ✓ Comment l'entreprise est-elle tenue responsable de son incapacité à faire respecter les droits de l'homme par ses forces de sécurité ?
- ✓ Quelles sont les réactions des communautés, du gouvernement, des entreprises et de la société civile face aux violations présumées ?
- ✓ Quelles sont les solutions envisageables les plus viables pour prévenir les abus futurs ?
- ✓ Quelles modifications de la législation/réglementation pourraient être nécessaires en réponse à des violations présumées ?

- ✓ Comment les solutions envisageables reflètent-elles les besoins de sécurité des communautés concernées ?
- ✓ Quelles sont les réactions des communautés, du gouvernement, des entreprises et de la société civile aux solutions possibles ?

Encadré 16 Exemple pratique : « L'entreprise Petra Diamonds accusée de violations des droits de l'homme en Tanzanie ».

Le Financial Times a fait état d'allégations de « graves violations des droits de l'homme » commises par des agents de sécurité dans une mine de diamants en Tanzanie en septembre 2020. Les gardes impliqués étaient des entrepreneurs de sécurité privés travaillant pour sécuriser le site sous la supervision directe de la direction de la mine. Ils ont été accusés de multiples meurtres, de torture, de traitements dégradants et inhumains dans une affaire portée devant la Haute Cour de Londres par un cabinet d'avocats britannique représentant 35 personnes vivant à proximité de la mine. La mine est la copropriété d'un certain nombre de sociétés et du gouvernement tanzanien. En réponse aux allégations, la principale partie prenante privée de la mine a lancé une enquête indépendante menée par une tierce partie spécialisée. L'article relate comment cette affaire a été déposée au milieu d'allégations plus larges de meurtres et d'agressions par les forces de sécurité de la mine. L'article comprend des commentaires du groupe minier au centre de l'affaire, du cabinet d'avocats qui a porté l'affaire, ainsi que des défenseurs des droits de l'homme familiers du sujet. Cet exemple montre comment les rapports sur le secteur de la sécurité peuvent permettre d'informer le public sur la responsabilité des entreprises de s'assurer que leurs propres mesures de sécurité ne créent pas d'insécurité pour les autres. Il démontre également que les entreprises qui négligent leurs responsabilités en matière de protection des droits de l'homme peuvent être tenues pour responsables par le système judiciaire, même en dehors du pays où les violations ont eu lieu..

Source : « Petra Diamonds accused of human rights abuses in Tanzania », Henry Sanderson, 9 septembre 2020, <https://www.ft.com/content/20c8c8e1-a90e-49d7-8803-cdd018f3727615>

Autres ressources sur les entreprises, la sécurité et les droits de l'homme:

- DCAF-ICRC Toolkit on Addressing Security and Human Rights Challenges in Complex Environments. Disponible sur : <https://www.securityhumanrightshub.org/toolkit>
- Covering Extractives, An Online Guide to Reporting on Natural Resources, Natural Resource Governance Institute (NRGI). Disponible sur : <https://coveringextractives.org/>
- Oil and Gas: A Reporter's Handbook, Fondation Thompson Reuters. Disponible sur : <http://www.trust.org/contentAsset/raw-data/09d41dcb-c007-4a30-84d9-8f8395d0ecdc/file>
- The Voluntary Principles on Security and Human Rights. Disponible sur : <https://www.voluntaryprinciples.org>
- Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Disponible sur : https://www.ohchr.org/documents/publications/guidingprinciplesbusinessshr_en.pdf



Image : Prestataires de sécurité privés photographiés par un journaliste en Indonésie, 2017 © Ali Yahya.

Fiches-conseil pour les reportages sur les opérateurs de services de sécurité

7. Forces armées

Définitions clés : qui sont les forces armées et qu'est-ce qui les différencie des autres opérateurs de sécurité ?

Les "forces armées" sont un terme collectif qui désigne l'ensemble des institutions militaires d'un État ayant pour but l'autodéfense. Elles comprennent généralement l'armée de terre, la marine et l'armée de l'air mais peuvent également inclure les marines spécialisées dans le combat terre-mer (forces amphibies), les gardes nationales ou républicaines chargées de la défense du territoire ou de la protection des représentants du gouvernement et, les organismes chargés de faire respecter la loi ayant un statut ou des fonctions militaires, telles que la gendarmerie ou les garde-côtes. Chaque force militaire est spécialisée dans un type particulier de mission, comme le combat terrestre ou territorial, la défense aérienne, le combat sur l'eau, et dans certains pays, des capacités de guerre en ligne ou de cyberguerre sont en cours de développement. Les organisations militaires ont en commun un attachement à la discipline militaire, ce qui signifie une obéissance totale à une hiérarchie ou une chaîne de commandement stricte : l'armée est la seule profession où un supérieur peut ordonner à une personne de se mettre en danger dans le cadre de son travail. Les armées dépendent de la création d'un fort sentiment d'identité parmi les membres du service et de la création d'une certaine distance par rapport à la vie et à la culture civiles afin de renforcer ce sentiment d'identité et d'engagement. Ce même sentiment d'identité peut évoluer vers des cultures institutionnelles qui deviennent abusives ou détachées des valeurs sociétales et nationales plus larges.

Questions clés pour la réalisation de reportages sur les forces armées

Qui commande ? Dans une démocratie, les représentants civils légitimes sont chargés de décider des priorités de sécurité et de défense de la nation, tandis que les professionnels des forces armées et du reste du secteur de la sécurité sont chargés de mettre en œuvre ces orientations politiques. Cette division du travail est connue sous le nom de « contrôle civil démocratique ». Le « contrôle civil démocratique » peut échouer de plusieurs façons. Dans les exemples les plus extrêmes, les forces armées interviennent dans la politique et prennent le pouvoir par la force. Même lorsque l'armée ne prend pas le pouvoir, le « contrôle civil démocratique » peut être mis en danger si un élément du secteur de la sécurité refuse de se soumettre à l'autorité du gouvernement civil, tente d'influencer la politique de sécurité de manière inappropriée ou entre en concurrence avec les autorités civiles de surveillance et de gestion pour le contrôle des décisions clés concernant les forces armées. Les efforts déployés par le secteur de la sécurité pour limiter le contrôle et la gestion démocratiques constituent également un défi pour le « contrôle civil démocratique ». La coopération et le respect mutuel de la compétence professionnelle entre le personnel civil et militaire sont la marque d'un « contrôle civil démocratique » sain.

→ Les journalistes peuvent poser des questions du type :

- ✓ Comment le statut des militaires est-il défini dans le droit national et quelle est leur relation avec l'autorité civile ?
- ✓ Comment les forces armées interagissent-elles avec les autorités civiles ?
- ✓ Que disent les avis d'experts des autorités de contrôle civil, des parlements et de la société civile sur la qualité du contrôle civil ?

- ✓ Où sont prises les décisions politiques clés ?
- ✓ Certains sujets sont-ils évités par crainte de provoquer des réactions négatives de la part des militaires ?
- ✓ Les hauts responsables des forces armées font-ils preuve de respect pour l'autorité civile et le processus démocratique ? (par exemple, dans des déclarations publiques, ou en ce qui concerne des événements historiques ou des décisions importantes qui auraient pu affecter les relations civilo-militaires)
- ✓ Le ministère ou le département de la défense disposent-ils de ressources suffisantes et sont-ils dotés d'un personnel civil compétent ainsi que de conseillers militaires ?

Des rôles et des missions appropriés ? Il est important de définir les rôles et les missions des forces armées pour délégitimer l'ingérence militaire dans la politique, mais aussi pour éviter toute confusion entre les responsabilités des forces armées et celles des autres forces de sécurité. Les missions légitimes des forces armées comprennent généralement la défense du territoire national ainsi que la souveraineté et tendent à se concentrer sur les menaces extérieures. Les forces armées peuvent également avoir un rôle à jouer en aidant dans les situations d'urgence civiles telles que la recherche et le sauvetage, l'aide humanitaire, les catastrophes naturelles, ou en soutenant les forces de sécurité internes lorsqu'elles sont confrontées à des menaces pour la sécurité qui dépassent leurs capacités (par exemple, la police est souvent mal équipée pour répondre aux insurrections armées internes ou, dans certains cas, aux gangs). Lorsque des forces armées sont déployées au niveau national, la législation doit définir clairement qui est responsable de leur commandement, dans quelles circonstances elles peuvent être déployées et quelles sont les autorisations spécifiques requises. Dans la plupart des cas, le commandement des forces armées relèverait de l'autorité nationale normalement chargée de l'intervention civile d'urgence ou du maintien de l'ordre.

→ **Les journalistes peuvent poser des questions du type :**

- ✓ Les principaux rôles et missions des forces armées sont-ils clairement définis ou y a-t-il une marge d'interprétation ?
- ✓ Les rôles de sécurité interne sont-ils clairement définis, ainsi que les circonstances, les autorisations et les structures de commandement pour de tels déploiements ?
- ✓ Quelles sont les dispositions en place pour protéger les droits de l'homme et garantir le respect de l'État de droit pendant les opérations militaires et comment sont-elles supervisées ?
- ✓ Y a-t-il des chevauchements ou des doubles emplois entre les forces armées et les autres institutions du secteur de la sécurité ?
- ✓ Quels problèmes peuvent découler de relations confuses entre les autorités frontalières et les forces de l'ordre nationales ? (Voir les Fiches-conseil sur la police et les gardes-frontières)
- ✓ Quels sont les recours possibles en cas de plainte (soit par le personnel de service, soit par les membres de la société civile) en cas de comportement inapproprié de la part de membres des forces armées ?
- ✓ Quelles expériences les forces armées ont-elles eues lors de déploiements externes et/ou internes ?
- ✓ Comment le public perçoit-il les rôles et les missions des forces armées et comment pourrait-il réagir aux déploiements de ces mêmes forces ?
- ✓ Que pensent les experts du gouvernement et de la société civile, des rôles et des missions des forces armées ?

Une formation efficace et un équipement adéquat ? Des forces militaires efficaces dépendent d'une formation et d'un équipement approprié pour créer une base solide durant le service

militaire. Toutes les recrues suivent une formation générale dans la branche militaire dans laquelle elles serviront, et beaucoup d'entre elles se spécialiseront dans certaines fonctions, comme la formation médicale, l'ingénierie, la logistique, les tâches de bureau ou le combat spécial. Les défauts des systèmes de formation qui fournissent la formation et l'équipement diminuent les performances et le moral en plaçant les militaires dans des situations pour lesquelles ils peuvent être mal informés, mal équipés ou mal préparés. Ces situations peuvent conduire à des abus d'autorité de la part du personnel militaire, y compris à de graves violations des droits de l'homme. Il incombe aux autorités civiles de gestion de la défense de veiller à ce que les services militaires disposent des ressources dont ils ont besoin pour se préparer adéquatement aux missions qui leur ont été confiées, et un système doit également être mis en place pour s'assurer que les ressources fournies sont bien utilisées.

Encadré 17 Exemple pratique : “Les abus de l'armée nigériane se sont avérés endémiques dans la guerre contre Boko Haram”.

En 2015, le New York Times a fait état d'accusations d'exécutions extrajudiciaires et de graves violations des droits humains par l'armée nigériane alors qu'elle menait une campagne contre Boko Haram dans le nord du pays. La source des accusations au centre de l'histoire était un rapport d'Amnesty International et l'article couvrait à la fois les détails des accusations qui n'étaient pas nouvelles et les preuves sur lesquelles l'ONG fondait ses affirmations. L'article couvrait également la réaction du gouvernement quant aux accusations passées ainsi qu'au nouveau rapport et à la réponse du ministère nigérian de la Défense. Cette histoire est un exemple de reportage qui présente des détails sur des performances problématiques et le bilan des droits de l'homme de l'armée dans une mission de sécurité intérieure. Il montre comment une question politiquement sensible mais importante peut être couverte de manière équilibrée en fournissant un contexte et des points de vue multiples provenant de sources diverses, notamment de la part de la société civile, des responsables de la défense et des dirigeants politiques. Il montre également comment le reportage peut à la fois informer le public d'accusations crédibles d'abus graves et contribuer au renforcement des demandes publiques quant à une plus grande responsabilité des militaires dans l'accomplissement de leur mission.

Source : Adam Nossiter, “Abuses by Nigeria's Military Found to Be Rampant in War Against Boko Haram”, juin 2015, <https://www.nytimes.com/2015/06/04/world/africa/abuses-nigeria-military-boko-haram-war-report.html>

→ **Les journalistes peuvent poser des questions du type :**

- ✓ Dans quelle mesure les membres du service compétent ont-ils été préparés et équipés pour les missions qu'on leur demande d'accomplir ?
- ✓ Comment le moral est-il affecté par leur préparation ? (par exemple, y a-t-il des problèmes de désertion conséquents ?)
- ✓ Le programme utilisé pour la formation est-il à jour et adapté à la tâche ? (par exemple, la formation a-t-elle été adaptée pour refléter les changements de mission, l'acquisition de nouveaux équipements, l'utilisation de la technologie, et/ou les nouvelles conditions sur le terrain) ?
- ✓ Comment sont les conditions pour les nouvelles recrues dans les académies militaires ?
- ✓ Le personnel est-il formé en permanence tout au long de sa carrière ?
- ✓ L'accès aux possibilités de formation est-il égal pour le personnel de tous les sexes ?
- ✓ La formation offre-t-elle une exposition aux programmes d'enseignement des droits de l'homme et du droit international humanitaire ?

Encadré 18 Exemple pratique : « L'armée malienne mal équipée sous le feu des projecteurs après le coup d'Etat »

Le coup d'État perpétré, en août 2020, au Mali par des officiers de l'armée a mis en évidence la nécessité de réformes institutionnelles et politiques, de la lutte contre l'insécurité et l'impunité, et a braqué les projecteurs sur les conditions d'exercice des forces armées. Un reportage de l'AFP a fait état de conditions d'exercice difficiles pour le personnel au sein de l'armée, notamment une mauvaise organisation, le manque d'équipement, des conditions de service dangereuses et des conditions de base médiocres (par exemple, le manque d'eau dans les camps militaires). L'article traite de l'incapacité de l'armée à être efficace, de sa mission inappropriée et des accusations de corruption. Il comprend des points de vue directement exprimés par des militaires sous couvert d'anonymat : « Un soldat d'une unité d'élite, s'adressant à l'AFP sous couvert d'anonymat, s'est souvenu d'une embuscade meurtrière dans le centre du pays en septembre, qui a tué quatre de ses camarades lorsque des hommes armés à moto ont attaqué leur convoi ». « Après cela, je voulais quitter l'armée », a-t-il dit. « Mais je suis toujours là, parce qu'il n'y a pas de travail. Qu'est-ce que je peux faire d'autre ? ». Cette histoire est un exemple de reportage qui explique comment les défaillances de la formation et de l'équipement peuvent rendre impossible l'accomplissement d'une mission essentielle par les forces armées, et comment ces défaillances peuvent finalement amenuiser le contrôle démocratique avec des résultats dramatiques.

Source : "Mali's ill-equipped army in spotlight after coup", septembre 2020, <https://www.france24.com/fr/20200906-mali-s-ill-equipped-army-in-spotlight-after-coup>



Image : Intervention de la police dans les écoles sur les mesures sanitaires pendant la pandémie de Covid-19, Palestine. DCAF, Palestine, 2020.

8. Police

Définitions clés : qui est la police et qu'est-ce qui la différencie des autres prestataires de services de sécurité ?

Dans la plupart des endroits, la police est la force armée responsable de la sécurité publique et de l'application de la loi sur le territoire national. Cette responsabilité est souvent répartie entre plusieurs agences en fonction des unités géographiques (locales, régionales, provinciales ou nationales), de la compétence thématique (types de crimes spécifiques) ou administrative (contrôle d'une force centralisée par rapport à des branches qui fonctionnent de manière autonome). Dans les démocraties, la police n'est généralement pas une force militaire, même si elle a des traditions de style militaire, notamment des exercices, des éléments de discipline, des grades, des insignes, des uniformes et, dans certains pays, elle utilise de plus en plus des tactiques, des armes et des équipements militaires. Dans certains pays, certaines forces de police peuvent avoir un double statut militaire (forces de type gendarmerie), ou l'armée maintient sa propre force de police (police militaire) dont la juridiction est limitée aux affaires, installations et personnel militaires. Comme l'armée, la police doit remplir ses fonctions sans influence politique, mais dans des contextes politiques non démocratiques, la police peut être intégrée dans une armée politisée ou utilisée comme une agence de quasi- renseignement pour surveiller la population.

Indépendamment du contexte politique, une caractéristique essentielle du travail de la police est que les agents de police sont en contact régulier avec les citoyens et, pour cette raison, ils sont parfois connus comme le visage de l'État : les attitudes des citoyens concernant la légitimité ou la crédibilité d'un gouvernement peuvent fluctuer en fonction du traitement qu'ils reçoivent des représentants de la police. En même temps, la police traite directement avec les citoyens dans toute une série de situations et, souvent dans des circonstances difficiles et stressantes. Le maintien de l'ordre est un travail exceptionnellement difficile où l'on peut à tout moment demander à un agent de répondre à toutes sortes de situations qui peuvent aller de l'offre d'une assistance utile à la gestion de crises potentiellement mortelles. Les agents professionnels doivent posséder des compétences en matière de médiation, de désescalade de la violence, de communication et d'utilisation de la force non létale lorsqu'ils entrent en relation avec les citoyens. La complexité du travail policier rend également difficile la production de rapports de haute qualité sur le travail policier.

Questions clés pour les rapports sur la police

Des relations positives avec les citoyens ? La relation entre la police et les communautés qu'elle sert influence directement sa capacité à remplir sa mission. La police dépend de relations de confiance positives avec le public afin de pouvoir obtenir sa coopération, si nécessaire, et aussi des informations. Les signalements de délits par le public sont le principal moyen pour la police d'être alertée d'un délit, et peuvent aider à identifier et à appréhender les criminels. Si les citoyens n'ont pas confiance en la police ou la craint, la police n'aura pas accès aux informations dont elle a besoin pour faire son travail. C'est pourquoi la police professionnelle peut apprendre à connaître les habitants des communautés avec lesquelles elle travaille et établir des relations avec les dirigeants des communautés et les figures d'autorité (par exemple, les écoles, les institutions religieuses ou les groupes communautaires). La police doit également s'assurer qu'elle crée la confiance et assure la sécurité de toutes les personnes, indépendamment de leur sexe, de leur origine ethnique, de leur religion ou de tout autre trait d'identité.

→ **Les journalistes peuvent poser des questions du type :**

- ✓ Quelles mesures actives la police prend-elle pour accroître le contact et la communication avec les citoyens ?
- ✓ Ces approches ont-elles changé ? Quels sont les effets de ces efforts et comment sont-ils suivis dans le temps ?
- ✓ Qu'est-ce qui fait que les communautés ou les personnes appartenant à des groupes identitaires particuliers sont réticentes à collaborer avec les forces de police ?
- ✓ Qu'est-ce qui incite les communautés ou les personnes appartenant à des groupes identitaires particuliers à collaborer avec les forces de police ?
- ✓ Quelle est l'histoire des relations de la police avec les différents groupes citoyens et les différentes communautés ?
- ✓ Des incidents ou des histoires spécifiques ont-ils influencé la relation entre la police et les personnes d'identité spécifique (par exemple selon le genre, l'ethnicité, la religion, etc.) ?
- ✓ Qu'est-ce que les représentants de la police ont à dire sur l'établissement de relations publiques positives ?
- ✓ Quelles sont les opinions des groupes de la société civile (y compris les autorités traditionnelles et les dirigeants communautaires) sur le comportement de la police ?
- ✓ La police a-t-elle fait l'objet d'une enquête par des autorités de contrôle indépendantes et, dans l'affirmative, qu'est-il advenu des recommandations qui en ont résulté ?

Protéger les droits fondamentaux ? Une partie du rôle de la police consiste à garantir l'ordre public, que ce soit lors d'événements publics de grande envergure ou lorsque les gens choisissent d'exercer leurs droits légitimes à la protestation publique pacifique. Dans de telles situations, la police est tenue de protéger les droits fondamentaux des citoyens, y compris le droit de manifester légalement, mais elle est également tenue de prendre des mesures pour protéger la sécurité des foules ainsi que les biens publics et privés. Ces mesures peuvent consister à empêcher des groupes opposés de se rencontrer, ou à canaliser les mouvements de la foule pour les éloigner de certaines zones ou les diriger vers d'autres. Ces tactiques impliquent parfois une démonstration de force destinée à être aussi intimidante que possible sans mettre la vie des personnes en danger. C'est pourquoi la police utilise des boucliers, des gilets pare-balles et des armes non létales pour maintenir l'ordre public. Dans ces situations, il est essentiel de protéger les droits légitimes des citoyens tout en évitant ou en désamorçant les confrontations qui peuvent être dangereuses pour toutes les personnes concernées, surtout lorsqu'une confrontation avec la police peut faire partie de l'objectif d'un mouvement de protestation dans le cadre d'une action politique.

→ **Les journalistes peuvent poser des questions du type :**

- ✓ La police a-t-elle accès à des directives et à une formation appropriée sur la manière de protéger les droits de l'homme dans le cadre de ses fonctions ?
- ✓ La police a-t-elle été dotée de l'équipement nécessaire pour établir l'ordre public en toute sécurité ? (par exemple, les policiers qui ne peuvent pas se protéger d'une situation menaçante peuvent se sentir obligés de répondre avec un niveau de force inapproprié).
- ✓ Des plans adéquats ont-ils été établis à l'avance pour protéger la sécurité publique en cas d'événements ou de conditions spécifiques ?
- ✓ Les directives et règlements existants ont-ils été suivis dans tous les cas ?
- ✓ Comment les plaintes ou les échecs de requêtes judiciaires sont-ils examinés et quelles mesures sont prises en conséquence ?
- ✓ Existe-t-il des preuves d'une influence politique inappropriée affectant le comportement de la police (que ce soit dans l'action ou l'inaction) ?

- ✓ Comment les manifestants ou les foules se sont-ils comportés lors de confrontations avec la police ?
- ✓ Une formation sur les comportements appropriés est-elle nécessaire pour la société civile exerçant son droit légitime de manifester ou pour les médias couvrant les événements ?
- ✓ Quelles précautions ont été prises de part et d'autre pour éviter ou désamorcer la confrontation et qu'aurait-on pu faire de plus ?
- ✓ Lorsque des confrontations ont eu lieu, quels sont les processus permettant de porter plainte contre le comportement de la police ?
- ✓ Les citoyens ont-ils le sentiment que la police est sûre, fiable et digne de confiance ?
- ✓ Les citoyens estiment-ils que les mécanismes de plaintes contre la police sont soients, fiables et dignes de confiance ?

Un usage approprié de la force ? La police a le pouvoir de priver les gens de leurs droits et même de leur vie privée.

Encadré 19 Exemple pratique : “Qu'est-ce qui n'a pas marché avec les UPP ?”

Au Brésil, la chaîne d'information O Globo a décidé de développer des reportages dédiés à la couverture des efforts de la police pour nettoyer les favelas de Rio de Janeiro avant les Jeux olympiques. Ce reportage a mis à nu une litanie d'abus policiers mais a également expliqué les défis auxquels la police a été confrontée en essayant d'affronter des gangs violents et lourdement armés. Dans cet article (voir lien ci-dessous), un chroniqueur de O Globo analyse l'utilisation des unités de pacification de la police (UPP) pour réprimer la violence des gangs dans les favelas et la nécessité de passer à une approche davantage axée sur la communauté. L'auteur soulève également des questions sur le contexte des politiques de maintien de l'ordre et le soutien que la police a reçu de l'armée brésilienne. Il s'agit d'un exemple de journalisme sur le secteur de la sécurité qui se concentre sur le rôle de service public de la police, son usage de la force et sa capacité à protéger les droits fondamentaux dans un contexte démocratique.

Sources : “ Qu'est-ce qui n'a pas marché avec les UPP ? ”, septembre 2014, <https://www.rioonwatch.org/?p=17973> ; “ O que deu errado nas UPPs ? ”, septembre 2014, <https://oglobo.globo.com/opiniaao/o-que-deu-errado-nas-upps-13821890>.

L'exercice de ces pouvoirs avec discrétion et prudence est un élément essentiel du travail de police professionnelle. Cela signifie qu'il doit y avoir des règles claires et une formation détaillée pour les agents sur, quand et comment la force peut être utilisée légitimement et à quel degré. Ce n'est pas souvent le cas et de nombreux exemples d'abus et de mauvais usages de la force dans le maintien de l'ordre découlent de ce type de manquement. Dans d'autres cas, le recours à la force par la police peut être le signe d'un motif politique, voire de corruption ou une cause criminelle, par exemple, lorsque des policiers reçoivent l'ordre des autorités politiques de réprimer certains opposants ou sont soudoyés pour abuser de leur autorité à des fins privées.

→ **Les journalistes peuvent poser des questions du type des questions du type**

- ✓ L'usage de la force dans le maintien de l'ordre est-il défini de manière adéquate dans la loi ?
- ✓ Les directives nationales sur le recours à la force sont-elles alignées sur les normes internationales et régionales, telles que les *Principes de base des Nations Unies* sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois et d'autres normes et standards internationaux pertinents ? (Voir Ressources supplémentaires)
- ✓ La formation de la police transmet-elle ces attentes aux agents ?
- ✓ Quelles mesures existent pour tenir la police responsable de l'usage excessif de la force ?
- ✓ Que peuvent savoir les citoyens sur les cas d'usage de la force, y compris de la force meurtrière, par la police ?
- ✓ Les cas de recours à la force par la police sont-ils des incidents isolés survenant légitimement dans l'exercice de ses fonctions ?
- ✓ Y a-t-il un modèle discernable de recours à la force (par exemple, contre qui ? Où ? Quand ? Par qui ?)
- ✓ Quelle est la réaction de la hiérarchie policière et des dirigeants politiques face aux cas d'usage de la force ?
- ✓ Les agents ont-ils fait l'objet d'une enquête ou de sanctions pour leurs actions ?
- ✓ Existe-t-il des mécanismes de plainte qui permettent une enquête équitable sur une affaire (par exemple, des mécanismes de révision interne, des autorités indépendantes chargées des plaintes) ?
- ✓ Les mécanismes de plainte et les enquêteurs sont-ils suffisamment indépendants de la police et des pressions politiques ?
- ✓ Que disent les autorités gouvernementales, les parlementaires et les organes de contrôle indépendants, tels que les institutions nationales des droits de l'homme et les militants de la société civile, à propos du recours à la force par la police ?
- ✓ Quelles ont été les expériences des individus, groupes ou communautés affectés ?
- ✓ Qu'est-ce que le personnel de la police (en service ou à la retraite) a à dire sur l'usage de la force et les normes de formation, d'équipement, de leadership et de culture institutionnelle dans la police ?

Encadré 20 Exemple pratique : « Un éminent journaliste tanzanien tué lors d'une altercation avec la police ».

En 2012, le journaliste de télévision tanzanien Daudi Mwangosi a été tué par la police à la suite d'un affrontement lié à l'agression et à l'arrestation d'un autre journaliste lors d'un rassemblement du parti d'opposition. Le rassemblement du parti d'opposition avait été déclaré illégal en vertu d'une interdiction des manifestations politiques et, dans ses efforts pour disperser la foule, la police a fait un usage inapproprié de la force, frappant les personnes présentes, tirant des gaz lacrymogènes sur la foule et détenant sans charge un journaliste qui avait photographié l'événement. Plusieurs passants ont été témoins du meurtre de Mwangosi et l'ont également photographié. Les autorités policières, tant au niveau local que national, ont dans un premier temps nié toute responsabilité. La couverture médiatique du meurtre a attiré l'attention de l'opinion publique mondiale, avec notamment des déclarations de condamnation du directeur général de l'UNESCO, du secrétaire général de la Fédération internationale des journalistes et du Comité pour la protection des journalistes. Sous la pression, le ministre de l'Intérieur a annoncé la création d'une commission spéciale chargée d'enquêter sur le meurtre de Mwangosi. L'officier de police responsable de la mort de Mwangosi a finalement été emprisonné pendant 15 ans pour mort accidentelle sur la base d'un aveu. Cet exemple montre comment les reportages sur le secteur de la sécurité peuvent attirer l'attention sur l'utilisation dangereuse de la force par la police. Il montre également l'utilité des reportages sur le secteur de la sécurité pour expliquer comment un usage inapproprié de la force peut résulter à la fois de facteurs politiques (puisque l'interdiction des manifestations que la police faisait respecter était probablement motivée par des raisons politiques), d'une mauvaise formation et de l'incompétence de la police (le décès a été causé par une grenade lacrymogène tirée à bout portant). La couverture locale et internationale des réactions officielles à ce décès a permis d'informer les citoyens qu'il ne s'agissait pas d'un incident isolé et a mis en évidence les défaillances en matière de responsabilité et de contrôle de l'usage de la force aux plus hauts niveaux de l'administration policière et de l'autorité politique.

Sources : "Daudi Mwangosi", septembre 2012, <https://cpj.org/data/people/daudi-mwangosi/>

"Tanzanie : l'État va enquêter sur la mort de Mwangosi", septembre 2012, <https://allafrica.com/stories/201209050852.html>

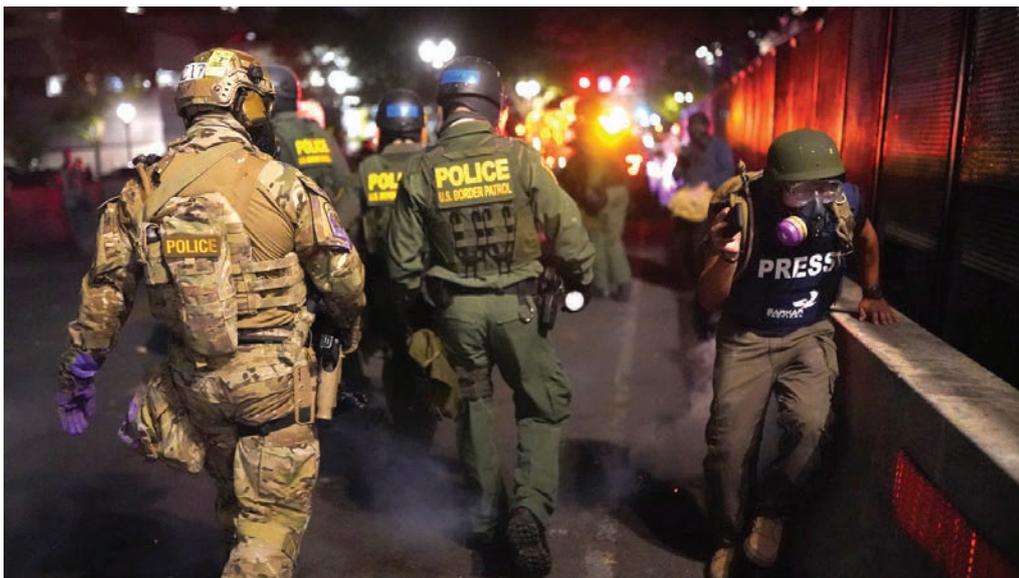


Image : Un journaliste passe en courant devant des agents fédéraux lors d'une manifestation contre l'injustice raciale devant le palais de justice américain Mark O. Hatfield, Portland, Oregon 2020 © Nathan Howard / Getty Images.

9. Gardes-frontières

Définitions clés : qui sont les gardes-frontières et qu'est-ce qui les différencie des autres prestataires de services de sécurité ?

“Les gardes-frontières” sont un terme générique qui désigne les forces de sécurité chargées d'assurer la sécurité des frontières d'un pays. Ils ont la responsabilité d'assurer une circulation fluide et ordonnée des personnes et des biens à travers les frontières conformément aux lois nationales, tout en surveillant la criminalité transfrontalière ou les menaces pour la sécurité nationale. Ils sont généralement confrontés à des problèmes de sécurité, tels que le trafic de marchandises illégales, comme les armes ou les drogues, et appréhendent les personnes qui peuvent constituer une menace pour la sécurité nationale, notamment par le biais de la criminalité transnationale organisée.

Les pays organisent leurs forces frontalières de différentes manières. Les gardes-frontières peuvent être constitués de forces militaires, d'organismes civils chargés de l'application de la loi, de forces paramilitaires ou à double statut, ou les responsabilités de la sécurité frontalière peuvent être partagées entre un mélange d'institutions sécuritaires et non sécuritaires. Dans certains pays, les gardes-frontières constituent une force militaire à part entière et sont gérés par le ministère ou le département de la défense de la même manière que les forces armées ou comme une branche de celles-ci. En tant que force militaire, ils peuvent être activés pour défendre la frontière en cas de guerre ou de conflit. Dans certains endroits, la responsabilité de la sécurité des frontières est confiée à une force de police de type gendarmerie à double statut, qui est aussi une force paramilitaire et peut également remplir d'autres missions de maintien de l'ordre. Dans d'autres cas, les gardes-frontières sont des organismes de maintien de l'ordre purement civils qui relèvent exclusivement des ministères qui relèvent exclusivement des ministères qui contrôlent la police civile en interne, comme le ministère des affaires intérieures ou le ministère de la justice. Dans la plupart des cas, les corps de gardes-frontières sont organisés sur une base nationale centralisée et travaillent en étroite collaboration avec les autorités étrangères qui assurent la police des frontières qu'ils partagent. Les gardes-frontières surveillent les points d'entrée terrestres, maritimes et aériens, et jouent souvent un rôle important dans la surveillance du territoire et des personnes. Ils font parfois office de garde-côtes ou partagent leurs fonctions avec les garde-côtes qui ont d'autres responsabilités.

Les gardes-frontières sont souvent chargés de contrôler l'immigration en s'assurant que les personnes détiennent les autorisations correctes pour entrer ou quitter un pays aux fins qu'elles ont déclarées. Dans ce cas, les gardes-frontières peuvent évaluer la véracité et la validité de documents tels que les passeports, ou la validité des permis et des visas, bien que la responsabilité des décisions en matière d'immigration puisse être prise par des autorités distinctes telles que les départements des affaires étrangères ou de l'immigration. Les gardes-frontières peuvent ou non exercer des fonctions douanières, qui se concentrent sur la perception des taxes, droits et tarifs liés à la circulation des marchandises à travers les frontières. Les gardes-frontières ont également un rôle de protection contre les menaces pour la santé publique et l'environnement, que ce soit en coopérant avec d'autres organismes ou en assumant une responsabilité directe.

Questions clés pour les reportages sur les gardes-frontières

Sécuriser efficacement la frontière ? Le contrôle des frontières nécessite à la fois la surveillance de vastes zones territoriales et d'un grand nombre de personnes et de marchandises cherchant à les franchir. Identifier et appréhender les criminels et les activités criminelles aux frontières est particulièrement important pour lutter contre la criminalité transnationale organisée. Le trafic illégal de personnes et de marchandises interdites au niveau international, comme les armes, les munitions, les stupéfiants et les espèces sauvages, est souvent une source de revenus qui alimente les conflits et l'insécurité dans les pays d'origine, de transit et de destination. Ce commerce s'accompagne souvent d'une corruption importante et les postes-frontières sont souvent des points particulièrement vulnérables : des mesures doivent être mises en place pour protéger l'intégrité des gardes-frontières, notamment des mécanismes de plainte des personnes

lorsque celles-ci sont victimes d'un comportement inapproprié. Le travail des gardes-frontières est essentiel pour garantir que les marchandises interdites et les personnes vulnérables ne quittent pas un pays ou n'y entrent pas par des moyens illégaux. Souvent, les gardes-frontières se réjouissent d'annoncer qu'ils ont réussi à intercepter des marchandises illégales et à appréhender des criminels ou des trafiquants, ce qui peut constituer une "bonne nouvelle" digne d'être couverte par les médias, même si les mêmes questions sur l'efficacité doivent être posées.

→ Les journalistes peuvent poser des questions du type :

- ✓ Dans quelle mesure les gardes-frontières sont-ils efficaces pour contrer les opérations de la criminalité transnationale organisée aux frontières ?
- ✓ Dans quelle mesure les gardes-frontières sont-ils efficaces pour empêcher l'entrée de marchandises illégales dans le pays ?
- ✓ Comment les informations sur les menaces et les réponses en matière de sécurité à la frontière sont-elles suivies et qu'est-ce qui est divulgué au public ?
- ✓ Quelles sont les mesures mises en place pour protéger la sécurité des frontières et quelles sont les parties du secteur de la sécurité impliquées en plus des gardes-frontières ?
- ✓ Un réseau de points de contrôle et de stratégies de contrôle est-il adapté aux ressources disponibles ?
- ✓ Quelles sont les mesures mises en place pour prévenir la corruption aux postes frontières ?
- ✓ Quelles sont les mesures en matière de plaintes et de contrôle en place ?
- ✓ La surveillance des frontières est-elle suffisante pour couvrir de vastes zones tout en respectant la vie privée et la dignité de la population ?
- ✓ La surveillance territoriale présente-t-elle des faiblesses ?
- ✓ Quelles sont les conditions de la coopération internationale et comment affectent-elles les politiques et la coopération nationales ?
- ✓ Des politiques sont-elles en place pour garantir le respect des droits des personnes de tous genres et de toutes identités aux frontières ?
- ✓ Comment les communautés frontalières sont-elles affectées par le travail des gardes-frontières ?
- ✓ Quelles sont les expériences des personnes dont le travail implique le franchissement régulier de frontières ou le passage de marchandises ?
- ✓ Que pensent les experts de la société civile et du gouvernement de l'efficacité de la sécurité des frontières ?

Empêcher les personnes dangereuses d'entrer ? Les gardes-frontières sont chargés d'empêcher les personnes qui représentent une menace pour la sécurité nationale d'entrer dans un pays, et remplir cette mission peut faire partie de leur rôle en contrôlant les autorisations que les personnes détiennent pour franchir les frontières. Pourtant, dans ces situations, des erreurs ont été commises : des suspects ont été faussement identifiés comme représentant une menace pour la sécurité nationale, détenus à tort, parfois maltraités, et également transférés à d'autres autorités nationales qui ont violé leurs droits fondamentaux. La législation nationale visant à protéger contre les menaces d'extrémisme violent est parfois appliquée avec un zèle excessif, en violation des droits. Dans certains cas, les gardes-frontières ont appliqué des pratiques discriminatoires en matière de profilage, violé le droit à la vie privée, détenu des personnes de manière arbitraire et fait un usage illégal de la force, y compris la torture ou les violences sexuelles et sexistes. Des cadres juridiques viables garantissant le respect par les États de leurs obligations internationales en matière de droits humains doivent être mis en place pour éviter que les frontières ne deviennent des zones grises où les protections nationales des droits humains ne s'appliquent pas. Trouver un équilibre entre le droit à un passage libre et sûr et les mesures raisonnables visant à protéger la sécurité nationale et la sûreté publique peut être une mission délicate pour les gardes-frontières, qui bénéficie de l'attention des médias.

→ Les journalistes peuvent poser des questions du type :

- ✓ Les gardes-frontières respectent-ils l'intention légitime des lois de protection de la sécurité nationale ?
- ✓ Les cadres juridiques nationaux destinés à protéger les droits de l'homme sont-ils appliqués à la frontière d'une manière conforme aux obligations et aux normes internationales ?
- ✓ Une surveillance intrusive ou des tactiques de profilage illégales sont-elles utilisées pour identifier les suspects ?
- ✓ Quel est le sort des personnes qui ont été retenues aux frontières ou qui se sont vu refuser l'entrée sur la base de menaces présumées pour la sécurité nationale ?
- ✓ Quelles informations sont divulguées et quelles informations ne sont pas divulguées aux personnes concernant les détentions effectuées à la frontière ?
- ✓ Qui a la responsabilité d'assurer le contrôle de ces décisions et cette autorité est-elle exercée activement ?
- ✓ Comment le recours à la force à la frontière est-il réglementé et fait-il l'objet d'une surveillance efficace ?
- ✓ Quelle a été l'expérience des personnes soupçonnées de menacer la sécurité nationale ou changées pour le faire ?
- ✓ Quel accès les personnes qui traversent les frontières ont-elles en matière de recours juridiques nationaux et quel a été le résultat de leur utilisation ?

Encadré 21 Exemple pratique : « L'agence européenne de gestion des frontières Frontex complice de la campagne de refoulement des réfugiés grecs »

Ces dernières années, les réfugiés et les migrants sont arrivés en grand nombre aux frontières de l'Union européenne (UE) et les médias ont révélé des cas de mauvais traitements, d'abus des réglementations légitimes pour des objectifs politiques et de violations des droits. En 2020, une enquête médiatique internationale menée par Der Spiegel en collaboration avec le radiodiffuseur public allemand ARD, le collectif de journalistes Lighthouse Reports, la plateforme d'investigation Bellingcat et le radiodiffuseur japonais TV Asahi, a révélé que les gardes-frontières grecs forçaient un grand nombre de réfugiés à reprendre la mer dans le cadre d'opérations qui violent le droit international. Leurs recherches ont prouvé pour la première fois que des fonctionnaires de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (FRONTEX) étaient au courant des pratiques illégales des gardes-frontières grecs et que l'agence elle-même était parfois impliquée : "Enfreindre la loi est devenu un phénomène quotidien aux frontières de l'Europe et l'UE le permet". Il s'agit d'un exemple d'enquête sur le secteur de la sécurité informant le public d'importantes violations du mandat et des missions de deux agences de gardes-frontières.

Source : "EU Border Agency Frontex Complicit in Greek Refugee Pushback Campaign", décembre 2020, <https://www.spiegel.de/international/europe/eu-border-agency-frontex-complicit-in-greek-refugee-pushback-campaign-a-4b6cba29-35a3-4d8c-a49f-a12daad450d7>

Protéger les droits de l'homme à la frontière ? Les personnes ont le droit légitime et internationalement protégé de fuir le danger, mais les frontières peuvent être des espaces dangereux, en particulier pour les personnes qui voyagent sous la contrainte ou en situation irrégulière. La capacité des réfugiés à demander l'asile peut être limitée à la frontière par les gardes-frontières, soit en raison d'une politique nationale, soit à cause de mauvaises pratiques et de normes professionnelles peu élevées. Parfois, des politiques ou des pratiques légales et légitimes ont été appliquées de manière à rendre l'entrée inutilement difficile dans l'intention de créer une dissuasion (par exemple, les lois contre la contrebande ont parfois été utilisées de manière inappropriée pour dissuader les migrants aux frontières). Dans des cas extrêmes, les gardes-frontières peuvent recevoir l'ordre d'utiliser la force pour repousser les personnes qui

tentent de franchir les frontières, y compris avec l'ordre d'utiliser la force meurtrière et en violation du droit et des normes internationales. Refuser l'entrée peut en soi constituer une violation des droits protégés au niveau international, et peut laisser des personnes bloquées sans statut légal ni moyens de survie dans le pays qu'elles cherchent à traverser. Dans le même temps, les passages frontaliers sont également cruciaux pour intervenir sur les questions du trafic d'êtres humains ou que ce soit les questions de travail, d'exploitation sexuelle de ces mêmes individus, sur leur migration irrégulière ou à d'autres fins. Les gardes-frontières doivent être suffisamment bien formés pour reconnaître les personnes susceptibles de se trouver dans une situation vulnérable et d'avoir besoin d'aide même si elles sont incapables de demander de l'aide ou ignorent qu'elles ont cette possibilité. Des politiques doivent être mises en place pour identifier et protéger les personnes susceptibles d'être victimes du trafic d'êtres humains, y compris des dispositions garantissant qu'elles ne seront pas accusées d'avoir enfreint les règles d'entrée ou les réglementations générales des pays concernés.

→ **Les journalistes peuvent poser des questions du type :**

- ✓ Les gardes-frontières appliquent-ils les lois, les politiques nationales et internationales pertinentes de manière cohérente, compétente et équitable aux postes-frontières ?
- ✓ Quelles normes juridiques sont appliquées et sont-elles motivées par des raisons politiques ?
- ✓ Existe-t-il des contradictions entre les politiques nationales de contrôle des frontières et d'autres priorités politiques ? (par exemple, les mesures visant à protéger la liberté de circulation et les droits de l'homme s'alignent-elles sur d'autres priorités nationales, régionales ou internationales en matière de sécurité ?)
- ✓ Les autres États, en particulier les États voisins, veillent-ils à ce que toutes les mesures de contrôle aux frontières protègent le droit de toute personne de quitter tout pays (y compris le sien) ainsi que le droit de rentrer dans son propre pays ?
- ✓ Des mesures sont-elles mises en place pour garantir que la force est utilisée de manière sûre et appropriée à la frontière ?
- ✓ Des mécanismes de plainte et des recours juridiques adéquats sont-ils disponibles pour garantir la responsabilité des gardes-frontières ?
- ✓ Comment les gardes-frontières assurent-ils le bien-être des personnes en situation de vulnérabilité à la frontière ?
- ✓ Quelle est l'incidence estimée et confirmée de la traite des êtres humains identifiée à la frontière et comment les gardes-frontières ont-ils répondu à ce défi ?
- ✓ Des politiques et pratiques appropriées sont-elles en place pour protéger les victimes de la traite des êtres humains identifiées aux frontières ?
- ✓ Qu'advient-il des victimes et des auteurs de la traite des êtres humains identifiés aux frontières ?
- ✓ Quelles sont les expériences des personnes qui travaillent comme gardes-frontières, de celles qui franchissent les frontières en situation irrégulière ou vulnérable, de celles qui travaillent comme défenseurs des questions frontalières, et des communautés affectées par le franchissement des frontières ?

Encadré 22 Exemple pratique : “Les agents frontaliers laotiens et thaïlandais font équipe contre la traite des jeunes femmes”

En 2015, Radio Free Asia a fait état de nouveaux efforts déployés par les gardes-frontières en Thaïlande et au Laos pour contrer les défis importants du trafic d'êtres humains qui touchent la région. Le rapport détaille les efforts déployés par les gardes-frontières pour empêcher que des jeunes filles mineures soient victimes de trafic vers la Thaïlande pour rejoindre l'industrie du sexe et la prostitution. Il explique comment les fonctionnaires ont introduit de nouvelles mesures pour identifier les victimes potentielles sur la base de l'âge et d'un comportement suspect (comme le fait de voyager seul sans moyen financier ou sans connaître leur destination ou le but de leur voyage). Le rapport détaille également les procédures de confirmation de leur identité, de vérification de leurs documents et du motif de leur voyage, tout en les informant des dangers du trafic d'êtres humains. Le rapport fournit des informations générales sur le problème du trafic d'êtres humains dans la région, en se référant aux documents suivants : le rapport annuel du département d'État américain sur le trafic d'êtres humains, le ministère laotien du travail et de la protection sociale et les fonctionnaires thaïlandais chargés de l'immigration, ainsi que des rapports des médias thaïlandais. Les points de vue et les expériences des gardes-frontières laotiens et thaïlandais sont également rapportés ainsi que leurs propres statistiques sur le succès de l'initiative (par exemple, 100 filles mineures refoulées à la frontière au cours du premier mois des nouvelles techniques mises en vigueur). Il s'agit là d'un exemple de la manière dont les rapports sur le travail des gardes-frontières peuvent mettre en lumière des problèmes de sécurité plus vastes touchant la population et tenir les autorités responsables des résultats obtenus, tout en sensibilisant le grand public aux potentiels risques.

Source : “ Les fonctionnaires frontaliers laotiens et thaïlandais font équipe contre le trafic de jeunes femmes ”, février 2013, <https://www.rfa.org/english/news/laos/border-officials-team-up-against-trafficking-02132015153655.html>.



10. Agences de renseignement

Définitions clés : qui sont les agences de renseignement et qu'est-ce qui les différencie des autres fournisseurs du secteur de la sécurité ?

Les agences de renseignement sont chargées de fournir aux décideurs et aux autorités politiques les informations les plus précises, opportunes et crédibles possibles pour la prise de décision au sein d'un gouvernement. Pour remplir cette mission, ils utilisent à la fois les informations accessibles au public et celles qu'ils ont pu recueillir secrètement. Les aspects secrets du travail de renseignement ont tendance à attirer le plus d'attention mais les informations publiques ou "open-source" deviennent la source d'information la plus importante. La collecte d'informations publiques et secrètes s'appuie sur des sources humaines et technologiques, y compris des informations recueillies en ligne et à partir de communications interceptées mais les différents organismes ont tendance à se spécialiser dans différents types de collecte de renseignements : par exemple, le renseignement "électromagnétique" se concentre sur l'interception des communications par des moyens technologiques, tandis que la collecte de renseignements "humains" se concentre sur les contacts interpersonnels et exige un ensemble de compétences très différent. Quel que soit le mode d'acquisition des informations, le travail le plus important, le plus exigeant en termes de ressources et le plus difficile des agences de renseignement consiste à analyser les informations recueillies afin de parvenir à des évaluations crédibles. Les informations ne deviennent des renseignements qu'après avoir été soumises à un processus d'analyse qui permet d'en évaluer la fiabilité, de les placer dans un contexte plus large et de fournir une base pour la prédiction et, finalement, le développement d'actions.

Les agences de renseignement se spécialisent souvent dans un domaine particulier de la sécurité, comme les menaces provenant de sources étrangères, les menaces pour la sécurité intérieure, ou les renseignements relatifs aux affaires militaires, aux activités criminelles ou aux crimes financiers. Les agences de renseignement qui sont trop proches du pouvoir politique peuvent exercer une influence indue sur les décisions politiques. C'est pourquoi la plupart des démocraties répartissent les différentes fonctions de renseignement entre plusieurs agences différentes pour éviter ce problème. Le fait de disposer de plusieurs agences de renseignement permet de maintenir une distance saine par rapport au pouvoir politique, de sorte que la collecte de renseignements est motivée par les besoins de l'élaboration des politiques et non par les intérêts politiques des décideurs. Dans certains cas, les fonctions de renseignement d'un État sont assurées par une seule agence nationale, car la centralisation de ces fonctions dans une seule agence permet d'économiser des ressources et favorise le partage d'informations entre les domaines thématiques.

Lorsque les agences de renseignement servent l'intérêt public dans un cadre de respect de l'État de droit et des droits de l'homme, elles remplissent des fonctions essentielles à la paix et à la démocratie, telles que la divulgation d'informations susceptibles d'aider à résoudre ou à prévenir l'escalade d'un conflit, l'identification des menaces potentielles pour les citoyens et les États avant qu'elles ne deviennent violentes, et la mise en œuvre d'évaluations stratégiques qui soutiennent les meilleures décisions possibles en matière de politique de sécurité nationale. Pourtant, dans de nombreux espaces, et notamment dans les États non démocratiques, les agences de renseignement fonctionnent comme une police secrète dangereuse, contrôlée par des intérêts politiques. Ils peuvent diffuser de la désinformation et commettre des abus violents contre la population en toute impunité, dans l'intérêt du gouvernement en place plutôt que des citoyens et des États. Dans ce cas, la collecte de renseignements est souvent centralisée au sein d'une seule agence de renseignement, qui peut elle-même être un lieu de pouvoir et de contrôle sur d'autres acteurs de la sécurité, notamment la police et les forces armées.

Questions clés pour les rapports sur les agences de renseignement

Légale et légitime ? Il est difficile de rendre compte du secteur de la sécurité en se concentrant sur les agences de renseignement, car leur existence même, leur fonctionnement interne et une grande partie de leur impact (positif ou négatif) peuvent être cachés au grand public. Pourtant, dans les contextes démocratiques, ces normes évoluent et les agences de renseignement sont désormais généralement bien ancrées dans des cadres juridiques approuvés par les parlements (et non par décret de l'exécutif), et de plus en plus soumises au contrôle démocratique des autorités parlementaires et judiciaires. Lorsque ce n'est pas le cas, il peut s'agir d'une omission involontaire ou d'une tradition plutôt que d'un acte délibéré, plutôt que d'une tentative de soustraire les agences à toute surveillance. Dans une démocratie, les fondements juridiques des agences de renseignement devraient être définis par des lois parlementaires plutôt que par des décrets exécutifs ou présidentiels, afin de garantir que les agences de renseignement ne risquent pas d'être victimes d'ingérence politique et dans l'intérêt de la légitimité démocratique. La coopération internationale en matière de renseignement devrait également être soumise à un contrôle et à une surveillance juridiques nationaux, notamment par le biais d'une approbation parlementaire. Afin de trouver un équilibre entre la nécessité d'un contrôle démocratique et le besoin légitime de secret des agences de renseignement, des autorités parlementaires (souvent des commissions spécialisées) et des tribunaux spéciaux sont établis avec des habilitations et des protections de sécurité qui leur permettent d'examiner les performances des agences de renseignement et, dans certains cas, d'autoriser certaines activités. Ces dispositions créent un système fermé dans lequel les responsables du renseignement peuvent être tenus responsables devant les autorités parlementaires et dans lequel certains aspects des opérations de renseignement peuvent faire l'objet d'un contrôle parlementaire et judiciaire sans mettre en péril la sécurité opérationnelle. L'accès aux informations sur le contenu d'un tel système sera probablement limité pour les journalistes mais les conditions de fonctionnement d'un tel système et les évaluations de son adéquation avec l'objectif visé peuvent et doivent être accessibles au public.

→ Les journalistes peuvent poser des questions du type :

- ✓ L'existence d'une ou de toutes les agences de renseignement est-elle reconnue publiquement ?
- ✓ Quels sont les fondements juridiques des agences de renseignement ?
- ✓ Quelles sont les missions légalement définies des agences de renseignement ?
- ✓ Les bases juridiques des agences de renseignement sont-elles mandatées par des lois du parlement, ou par des décrets de l'exécutif ou du président (qui peuvent ne pas être soumis à l'examen ou au contrôle du parlement) ?
- ✓ La loi prévoit-elle des dispositions pour un contrôle démocratique ?
- ✓ Quelles sont les informations dont dispose le grand public sur le contrôle du renseignement ?
- ✓ Un système fermé de contrôle démocratique est-il en place ?
- ✓ Quelles sont les possibilités pour le personnel des services de renseignement de déposer des plaintes ?
- ✓ Quelles protections existent en matière de dénonciation ?
- ✓ Quelles sont les mesures mises en place pour donner au grand public des assurances crédibles quant au respect des droits et à la bonne utilisation des ressources dans le cadre de leurs fonctions ?
- ✓ Quelles sont les limitations de l'accès à l'information et pour combien de temps sont-elles en vigueur ?
- ✓ Qui a le pouvoir de contester les décisions relatives à la divulgation d'informations ?

Garder trop de secrets ? Le travail des agences de renseignement est par nécessité souvent secret et pour de bonnes raisons. Pourtant, il existe une tendance à utiliser les justifications de la sécurité nationale pour classifier plus d'informations que nécessaire. Les agences de renseignement qui accomplissent une mission de sécurité publique et nationale en utilisant des ressources publiques et en contrevenant éventuellement aux droits fondamentaux ont la responsabilité éthique de rendre compte de leurs performances de la même manière que tout autre service public, même si leur travail est secret. Les lois sur la classification doivent établir des lignes directrices claires sur ce qui peut légitimement être classifié, à quel niveau, et comment l'accès sera géré. Elles doivent également prévoir un calendrier de déclassification des informations lorsque le temps a rendu le secret inutile d'exister. La présence d'informations classifiées dans un document ne doit pas nécessairement être une raison de limiter l'accès du public et il doit exister un processus et des normes de rédaction des informations sensibles afin de les rendre plus accessibles.

Encadré 23 Exemple pratique : "Les enquêteurs de l'ONU affirment que les forces burundaises continuent de torturer et de tuer des opposants".

En 2017, Reuters a fait état d'accusations portées par des enquêteurs des Nations unies contre le Service national de renseignement du Burundi. L'histoire détaillait les allégations de torture et d'assassinats politiques suite à une crise politique qui a débuté en 2015. Le reportage mettait l'accent sur les contradictions liées à l'adhésion du Burundi au Conseil des droits de l'homme des Nations unies, alors même que le ministère des affaires étrangères du pays n'avait pas répondu aux demandes des enquêteurs, leur refusant ainsi l'accès au pays. L'article présente le contexte des allégations dans le cadre de la crise politique actuelle dans le pays, ainsi que les points de vue de l'ambassadeur du Burundi auprès de l'ONU, de la commission d'enquête de l'ONU chargée des investigations, et des organisations de la société civile qui surveillent les droits de l'homme dans le pays. Il est basé sur des reportages combinés de journalistes burundais et de journalistes couvrant des événements concernant le Burundi à l'extérieur du pays. Il s'agit d'un exemple de reportage qui sensibilise le grand public au danger que peuvent représenter les agences de renseignement lorsqu'elles fonctionnent en dehors de leurs missions légales et légitimes. Il montre également comment les journalistes peuvent exploiter des sources et des partenariats en dehors du pays en question pour faire des reportages sur des agences secrètes, ce qui pourrait autrement être difficile, ou trop dangereux au niveau national.

Source : " Des assaillants tuent trois personnes dans un quartier fortement gardé de Bujumbura ", novembre 2019, <https://www.reuters.com/article/us-burundi-violence-idUSKBN196175>.

→ **Les journalistes peuvent poser des questions du type :**

- ✓ Existe-t-il une grille de classification ?
- ✓ Est-elle adaptée à l'objectif de protection de la sécurité opérationnelle tout en garantissant la responsabilité et la transparence ?
- ✓ Existe-t-il des directives et des protections claires pour les journalistes qui traitent des informations classifiées ?
- ✓ Quelle est la base légale pour limiter l'accès à l'information et comment ce droit est-il mis en balance avec la nécessité de classification de ces mêmes informations ?
- ✓ Les conditions de classification sont-elles appliquées équitablement et de bonne foi ?
- ✓ Existe-t-il un recours juridique auprès des tribunaux en cas de suspicion d'abus de procédure ?
- ✓ Que suggère l'expérience du passé en matière de protection des dénonciateurs et de dispositions relatives à la sécurité des plaintes internes sur la culture du secret au sein des agences de renseignement ?

Obéir à la loi ? Dans un contexte démocratique, les agences de renseignement n'ont pas de pouvoirs répressifs et ne sont pas habilitées à enfreindre la loi dans l'exercice normal de leurs fonctions : les aspects de la collecte de renseignements susceptibles de violer les droits civils ou politiques dans le contexte national, comme la surveillance ou l'interception des communications, sont censés être approuvés par les autorités politiques et judiciaires dans un cadre juridique qui protège l'État de droit et les droits de l'homme. Dans la pratique, ces systèmes ont souvent échoué à placer des contrôles adéquats sur les agences de renseignement et des violations de la vie privée et d'autres droits fondamentaux ont eu lieu. Même si les journalistes sont limités dans ce qu'ils peuvent savoir sur le contenu du travail de renseignement, ils peuvent et doivent pouvoir tout savoir sur le système en place pour évaluer si les agences de renseignement respectent la loi.

→ **Les journalistes peuvent poser des questions du type :**

- ✓ Quelles sont les dispositions en place pour garantir que les agences de renseignement respectent les protections des droits de l'homme dans leur travail ?
- ✓ Quels sont les personnes dont les droits de l'homme sont protégés par ces dispositions (par exemple, les citoyens, les résidents légaux, les activités à l'étranger) ?
- ✓ Comment la nécessité de protéger les droits civils et politiques fondamentaux est-elle mise en balance avec les impératifs de sécurité dans la prise de décision opérationnelle ?
- ✓ Quels sont les processus mis en place pour garantir que les personnes ne sont pas ciblées à des fins de surveillance ou autres sur la base de leur sexe ou d'un autre aspect de leur identité ?
- ✓ Les agences de renseignement ont-elles un personnel diversifié ?
- ✓ Comment les informations issues de la coopération internationale sont-elles traitées et partagées ? Quels sont les mécanismes en place pour garantir que la coopération internationale en matière de renseignement n'entraîne pas de violations des droits de l'homme à l'étranger ?

Encadré 24 Exemple pratique : « La ANS collecte quotidiennement les données téléphoniques de millions de clients de Verizon ».

La collecte illégale de données à grande échelle par un groupe de cinq agences de renseignement connu sous le nom de Five Eyes (États-Unis, Royaume-Uni, Australie, Canada et Nouvelle-Zélande) a été révélée par un ancien opérateur de défense et lanceur d'alerte, Edward Snowden. Snowden n'a pas directement rendu les preuves publiques qu'il avait volées mais a travaillé avec des journalistes du journal britannique The Guardian. Les journalistes du Guardian ont vérifié les informations afin de s'assurer que l'article publié à la suite de l'obtention illégale d'informations le serait dans l'intérêt du grand public sans mettre en péril aucun aspect de la sécurité publique ou nationale. Le premier reportage a apporté la preuve que l'Agence nationale de sécurité des États-Unis exerçait secrètement une surveillance domestique à grande échelle. Ce rapport et ceux qui l'ont suivi ont créé un scandale qui a conduit à une modification généralisée des lois régissant la collecte de renseignements et la protection des données dans un certain nombre de pays. Cet exemple montre comment le fait d'informer le grand public des échecs des agences du secteur de la sécurité à fonctionner dans le cadre de leurs mandats et de leurs pouvoirs légaux peut générer un changement utile sans mettre en péril la sécurité opérationnelle.

Source : " La NSA collecte quotidiennement les enregistrements téléphoniques de millions de clients de Verizon ", juin 2013, <https://www.theguardian.com/world/2013/jun/06/nsa-phone-records-verizon-court-order>.



Image : Le logo de la Direction générale de la sécurité intérieure, l'agence de renseignement intérieur de la France, à son siège à Levallois-Perret, le 13 juillet 2018. L'agence a récemment convoqué des journalistes pour les interroger dans le cadre d'une enquête sur des fuites. © AFP/Gerard Julien.

11. Services pénitentiaires

Définitions clés : qui sont les services pénitentiaires et qu'est-ce qui les différencie des autres prestataires de sécurité ?

Les services pénitentiaires garantissent la sécurité et les droits fondamentaux des détenus dans les établissements pénitentiaires. En fonction des lois et des politiques nationales, ils peuvent être de nature publique, privée ou mixte. Les établissements pénitentiaires sont des lieux où les personnes sont emprisonnées non seulement parce qu'elles ont été condamnées et doivent purger une peine mais aussi lorsque ces personnes sont en attente de jugement ou en cours de jugement. Dans de nombreux pays, où les systèmes judiciaires ne parviennent pas à répondre à la demande, le nombre de personnes en détention provisoire peut largement dépasser le nombre de personnes purgeant une peine. Les institutions pénales sont désignées par une variété de noms selon le contexte et la fonction précise : elles peuvent être appelées prisons, pénitenciers, geôles, centres de correction ou de réhabilitation, maisons de correction, centres de détention, etc.

Les services pénitentiaires sont chargés de gérer les établissements pénitentiaires de manière à assurer la santé, la sécurité et le bien-être des détenus tout en veillant à ce que leurs droits humains fondamentaux soient protégés et en protégeant également la société des menaces qu'ils peuvent représenter pour la sécurité. Dans tous les systèmes, les services pénitentiaires ont tendance à être hiérarchisés et disciplinés dans leur fonction, même s'ils ne sont généralement pas des organisations militaires. Il existe quelques cas où des armées nationales administrent des prisons pour des civils, ou bien où le chef du service pénitentiaire national est un militaire en activité. Cependant, dans la plupart des cas, les prisons sont gérées comme des installations de sécurité civile qui sont également distinctes de la police civile et des fonctions de maintien de l'ordre - bien qu'elles puissent être administrées par le même ministère (intérieur ou justice). Les services pénitentiaires sont parfois des services nationaux centralisés et gérés comme une autorité infranationale (régionale, provinciale ou nationale).

Questions clés pour les reportages sur les prisons

Prévenir la torture et les abus ? Le droit des prisonniers à être traités avec dignité est protégé par l'article 10 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Le PIDCP ainsi que plusieurs instruments régionaux des droits de l'homme et accords internationaux spécifiques au traitement des prisonniers sont pertinents (voir *Ressources supplémentaires*). Dans tous les cas, les protections internationales prévoient une interdiction totale de la torture et des traitements cruels, inhumains ou dégradants infligés délibérément dans les prisons. D'autres protections sont destinées à prévenir des abus sexuels, tant de la part du personnel pénitentiaire que des détenus. Les services pénitentiaires doivent s'assurer que leur formation standard et leurs procédures de gestion permettent de prévenir la torture et les abus. L'établissement de normes relatives à l'usage minimal de la force, la fourniture d'armes non létales (telles que des matraques ou des bâtons) et la mise en place d'un ensemble de procédures ouvertes pour les plaintes relatives à la torture sont autant d'éléments qui permettent de respecter ces normes ; pourtant, dans le monde entier, les abus et la torture dans les prisons restent courants. Le manque de formation et de ressources peut être à l'origine de certains abus mais les cultures institutionnelles et la mauvaise supervision et gestion peuvent également y contribuer.

→ Les journalistes peuvent poser des questions du type :

- ✓ Quels sont les droits des détenus garantis par la législation et la politique nationales ?
- ✓ Les garanties nationales sont-elles alignées sur les normes et les meilleures pratiques internationales ?
- ✓ Les services pénitentiaires remplissent-ils leurs obligations en matière de protection des droits des détenus et de respect des normes de traitement ?

- ✓ Quelles sont les réglementations en vigueur pour garantir que les entreprises de sécurité privées travaillant avec les services pénitentiaires respectent les droits de l'homme et les normes en vigueur ?
- ✓ Quelles sont les mesures en place pour garantir que les besoins de tous les détenus sont satisfaits sans discrimination de sexe, d'âge ou d'autres aspects de l'identité ?
- ✓ Quel recours les prisonniers ont-ils pour se plaindre d'abus, de mauvais traitements ou de torture ?
- ✓ Quelles mesures sont en place, en interne et en externe, pour superviser les performances des services pénitentiaires et la protection des droits des détenus ?
- ✓ Quelles sont les informations dont disposent les médias et le public pour étayer ces affirmations ?
- ✓ Comment les procédures d'admission, d'enregistrement et de gestion des prisonniers sont-elles gérées et sont-elles calibrées pour minimiser les dommages et protéger les droits (par exemple, il a été démontré que le suivi des détenus réduit la torture).
- ✓ Quel accès les observateurs indépendants, ainsi que les amis et la famille, ont-ils aux institutions pénales ?
- ✓ Que rapportent les détenus actuels et anciens de leurs expériences dans les structures pénitentiaires ?
- ✓ Comment les conditions au sein des établissements pénitentiaires ont-elles évolué au fil du temps (amélioration et détérioration) ?

Protéger la société ? Les prisons peuvent devenir des lieux dangereux, par exemple en tant que sites de radicalisation de personnes qui se sentent persécutées pour des raisons religieuses ou politiques, ou lorsque des gangs contrôlent la population carcérale et peuvent manipuler la situation à des fins de recrutement. Ces situations ont parfois donné lieu à des émeutes qui ont mis en danger les détenus, le personnel et les biens publics et ont parfois entraîné des évasions qui menacent la sécurité publique ou nationale. La corruption peut être un facteur expliquant comment les prisons deviennent des lieux dangereux mais des procédures de sécurité inappropriées peuvent également y contribuer.

→ **Les journalistes peuvent poser des questions du type :**

- ✓ Quelles procédures d'évaluation de la sécurité les services pénitentiaires ont-ils mises en place ?
- ✓ Comment les différents niveaux de risque sont-ils gérés au sein des établissements pénitentiaires ?
- ✓ Comment le personnel est-il formé et équipé pour faire face à des détenus ou des situations potentiellement dangereuses ?
- ✓ Les effectifs, la formation et les équipements sont-ils adéquats ?
- ✓ Les sociétés de sécurité privées sont-elles également impliquées dans les services pénitentiaires et quelles sont les règles et processus en place pour réglementer leur travail ?
- ✓ Quelles sont les mesures mises en place pour prévenir la corruption et protéger l'intégrité au sein des établissements pénitentiaires ?
- ✓ Comment les mesures de sécurité au sein des établissements pénitentiaires ont-elles évolué au fil du temps (amélioration et détérioration) ?
- ✓ Quelles mesures ont été prises pour renforcer les systèmes à la lumière d'éventuelles faiblesses ?

Assurer un bien-être de base des détenus ? Les services pénitentiaires gèrent tous les détails de la vie quotidienne d'un grand nombre de personnes et les conditions qu'ils offrent sont censées répondre aux normes en vigueur dans le cadre pénitencier. Le principe de l'emprisonnement, tel que défini dans les normes internationales est de punir une personne en la privant de sa liberté et non de la soumettre à des conditions humiliantes, insalubres ou ne correspondant pas à des normes hygiéniques suffisantes. Malheureusement, dans de nombreuses régions du monde, les services pénitentiaires ne reçoivent pas les ressources nécessaires pour assurer un bien-être de base satisfaisant, ce qui se traduit par la faim et des problèmes de santé des détenus. Parfois, cependant, c'est une mauvaise gestion plutôt qu'un manque de ressources qui est à l'origine du problème : par exemple, lorsque les détenus passent plus de temps que nécessaire en cellule parce que le personnel est mal réparti ou que le surpeuplement résulte d'une mauvaise répartition de l'espace.

Encadré 25 Exemple pratique : « 75 membres d'un cartel de la drogue s'échappent de la prison paraguayenne par un tunnel ».

Au Paraguay, 75 membres d'un dangereux gang brésilien ont réussi à s'échapper par de vastes tunnels construits à la vue de tous. À la suite d'une enquête, les preuves ont soulevé que la corruption généralisée a rendu l'évasion possible, car les fonctionnaires savaient depuis plus d'un mois que l'évasion était prévue mais n'ont pas pu l'arrêter. La ministre de la Justice du Paraguay, Cecilia Pérez, a expliqué que "c'est une évasion sans précédent. C'est la plus grande évasion de prison depuis nos installations". Des membres du personnel pénitentiaire ont été suspendus à la suite de l'évasion, qui a également été rendue possible par de mauvaises conditions de détention. Au moment de l'évasion, la prison détenait environ deux fois plus de prisonniers que prévu. Le sous-financement et le manque de personnel avaient rendu l'installation pénitentiaire sujette à la corruption et à l'influence des cartels de la drogue qui utilisaient les prisons comme centres de recrutement et de planification des opérations. Cet exemple montre comment les reportages sur les conditions dans les prisons peuvent établir un lien entre les incidents qui menacent immédiatement la sécurité et les problèmes systémiques qui mettent en danger la sécurité publique et la sécurité nationale.

Source : "Paraguay : Corrupt Guards May Have Helped 75 Prisoners to Escape", juin 2020, <https://www.occrp.org/en/daily/11475-paraguay-guards-may-have-helped-75-prisoners-to-escape>

→ **Les journalistes peuvent poser des questions du type :**

- ✓ Les conditions de bien-être dans les établissements pénitentiaires sont-elles conformes aux normes internationales ?
- ✓ Les entreprises de sécurité privées travaillent-elles avec les services pénitentiaires pour répondre aux besoins de base en matière de bien-être des détenus ? Des règles et des processus sont en place pour régler leur travail ?
- ✓ Les personnes de tout âge et de tout sexe sont-elles traitées de manière appropriée, notamment en répondant à leurs besoins fondamentaux ?
- ✓ Que rapportent les détenus actuels et anciens sur les conditions et le bien-être ?
- ✓ Comment les conditions de bien-être dans les établissements pénitentiaires ont-elles évolué au fil du temps ? (par exemple, se sont-elles améliorées ou détériorées) ?
- ✓ Quel recours les prisonniers ont-ils pour se plaindre de mauvaises conditions ?
- ✓ Quel est le bilan des plaintes antérieures ?
- ✓ Les résultats des enquêtes ou des rapports de plaintes précédents ont-ils conduit à des améliorations ?
- ✓ Existe-t-il des preuves que le bien-être insatisfaisant est le résultat de problèmes systémiques ?

- ✓ Les services pénitentiaires et les établissements pénitentiaires disposent-ils de ressources suffisantes pour remplir leurs obligations ?
- ✓ Quelles sont les expériences et les opinions des personnes travaillant à proximité des détenus ? (par exemple, personnel du secteur de la justice, avocats ou défenseurs de la société civile)

Encadré 26 Exemple pratique : “Viola, 12 ans, libérée d’une prison à Juba”

En mars 2010, Radio Miraya, média de la Mission des Nations Unies au Soudan et de la Fondation Hironnelle, a raconté l’histoire de Viola, 12 ans, qui était détenue depuis 2 ans à Juba. Viola était accusée de meurtre et n’avait pas accès à un avocat pour assurer sa défense. La journaliste a visité la prison où d’autres enfants, souvent très jeunes, étaient également détenus. “Je ne savais pas qu’un enfant pouvait être emprisonné avec des criminels, même si le gouvernement du Sud-Soudan avait récemment adopté une loi interdisant la détention de mineurs”, a rapporté Chance Baniko. Lorsqu’il a terminé son entretien avec Viola, le gardien de la prison lui a dit que de nombreux enfants étaient incarcérés pour des délits mineurs qui, dans la plupart des cas, pouvaient être traités en dehors du système judiciaire. Moins d’une semaine après la diffusion du reportage, le gouvernement a libéré la jeune fille. Quelques mois plus tard, Radio Miraya a fait un reportage sur quatre autres enfants emprisonnés, dont trois ont été libérés. Cet exemple montre comment un reportage sur les prisons peut attirer l’attention sur un traitement inapproprié et sur la nécessité d’un changement systémique plus large de ces mêmes prisons.

Source : Fondation Hironnelle, “Une information indépendante pour la paix”, <https://www.hironnelle.org/images/pdf/Presentation/presentationang.ppt>



Image: Libye : reportage dans la prison de haute sécurité de Guernada, 2019 © Capture d’écran France 24.

12. Entreprises de sécurité privée

Définitions clés : qui sont les entreprises de sécurité privée et qu'est-ce qui les différencie des autres prestataires de services de sécurité ?

Les sociétés militaires privées (SMP) sont des entreprises qui fournissent des services de sécurité à des clients payeurs, dans un but lucratif. Elles se présentent sous une grande variété de formes, de la petite entreprise locale à la grande multinationale, et sont engagées par des membres de la population, d'autres entreprises, mais aussi par l'État. La demande de services de SMP a considérablement augmenté au cours des dernières décennies et les employés de SMP sont désormais plus nombreux que les forces de sécurité publique dans un grand nombre de pays.

Les SMP peuvent être engagées pour un large éventail de services, par exemple : en tant qu'agents de sécurité, pour protéger les personnes ou les biens et réglementer l'accès aux propriétés privées ou aux locaux commerciaux ; pour effectuer des surveillances et des enquêtes en ligne ou en personne (déetectives privés) ; pour améliorer la sécurité des sites par des mesures physiques (telles que des serrures, des clôtures, des équipements de surveillance, etc. Les SMP sont également souvent engagées pour compléter les services de sécurité de l'État, par exemple en collaborant avec la police pour le maintien de l'ordre public et le contrôle des foules lors de grands événements publics ou la surveillance d'infrastructures critiques ; en travaillant dans les établissements pénitentiaires avec les services pénitentiaires ou en fournissant un soutien logistique ; en collaborant avec les autorités frontalières pour la gestion de l'immigration ou des frontières ; ou en collaborant avec les agences de renseignement pour la fourniture de données et d'analyses de sources ouvertes ou de services de cybersécurité. Bien qu'elles travaillent souvent en étroite collaboration avec le secteur de la sécurité de l'État, les SMP ne disposent pas de pouvoirs spéciaux en matière d'application de la loi ou d'autorité de l'État, et leur travail est limité aux tâches pour lesquelles elles ont été engagées.

Certaines entreprises privées proposent des services militaires aux acteurs étatiques et non étatiques dans les zones de conflit et d'après-conflit. Les services militaires vont du soutien sur et en dehors du champ de bataille à l'implication directe dans le combat et ont parfois donné lieu à des allégations contre ces entreprises pour participation à l'escalade du conflit, ancrage d'intérêts corrompus et violation des droits de l'homme. Ces sociétés sont souvent appelées "entreprises militaires et de sécurité privée (EMSP), "sociétés militaires privées" ou, de manière plus controversée, "mercenaires". La Convention internationale des Nations unies contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires a mis les mercenaires hors la loi en 2001 et, depuis, de nombreux pays ont mis en place des régimes nationaux d'autorisation pour réglementer les opérations des SMSP dans le respect du droit international.

Un cadre juridique et politique solide est nécessaire pour que les États puissent réglementer les activités de tous les types de prestataires de sécurité privée et veiller à ce que leur travail respecte l'État de droit et les droits de l'homme. L'insuffisance de la réglementation des entreprises de sécurité privée a entraîné d'importants problèmes de sécurité et de droits de l'homme. Cependant, les SMP bien réglementées qui s'engagent à respecter les droits de l'homme et l'État de droit dans la conduite de leurs activités fournissent des services précieux qui renforcent la sécurité publique et la sécurité nationale. Les reportages du secteur de la sécurité sur les SMP sont essentiels pour attirer l'attention sur les cas problématiques, les acteurs sans scrupules ou le manque de réglementation et de surveillance ainsi que pour analyser et informer le public sur la coopération public-privé en matière de sécurité publique et nationale.

Questions clés pour les reportages sur les sociétés de sécurité privées

Des règles claires pour le respect des droits de l'homme et de l'État de droit ? Comme pour les autres acteurs du secteur de la sécurité, les activités des SMP peuvent porter atteinte à l'État de droit et au respect des droits de l'homme si elles ne sont pas régies par un cadre juridique et politique clair et solide. Pourtant, la réglementation des entreprises de sécurité privée est souvent insuffisante au niveau national, notamment en ce qui concerne les questions de sélection, de

recrutement et de contrôle du personnel, les exigences en matière de formation, les politiques de recours à la force, les procédures de contrôle interne au sein des entreprises, ainsi que la surveillance et les sanctions par les organismes publics de réglementation. L'absence de normes réglementaires claires est préjudiciable à la sécurité publique et à la sécurité nationale.

Les États ont la responsabilité de protéger les personnes contre les violations des droits de l'homme par les acteurs du secteur de la sécurité, ce qui signifie qu'il est nécessaire de réglementer et de surveiller les activités des SMP, qu'elles opèrent à l'intérieur ou à l'extérieur des frontières d'un État. Les normes internationales, telles que le Document de Montreux et le Code de conduite international fournissent aux États des lignes directrices sur la manière de réglementer les SMP (voir *Ressources complémentaires*).

→ **Les journalistes peuvent poser des questions du type :**

- ✓ Quelles procédures nationales et quels régimes d'autorisation régissent les activités des SMP ?
- ✓ Les réglementations nationales sont-elles alignées sur les normes internationales, tels que le Document de Montreux et le Code de conduite international ?
- ✓ Que pensent les experts (par exemple, la société civile, les régulateurs gouvernementaux, les spécialistes judiciaires, les associations du secteur privé) des cadres juridiques et politiques de réglementation et de supervision des activités des SMP ?
- ✓ Les SMP ont-elles créé leurs propres normes de conduite et sont-elles accessibles au grand public ?
- ✓ Les SMP ont-elles établi et rendu accessibles les mécanismes de plainte contre l'entreprise ?
- ✓ Les victimes présumées d'atteintes aux droits de l'homme ont-elles pu accéder aux mécanismes de plainte contre ces entreprises et dans quelle mesure ?
- ✓ Les SMP sensibilisent-elles au mécanisme de plainte de l'Association du code de conduite international et coopèrent-elles avec lui ?
- ✓ Comment la conduite des SMP affecte-t-elle la vie de divers individus et groupes au sein de la population ?
- ✓ Existe-t-il un recours juridique pour les personnes qui estiment avoir été traitées de manière négative ou affectées par les SMP ?
- ✓ Des modèles de violations ou de mauvaises pratiques sont-ils visibles dans les plaintes déposées contre les SMP ?
- ✓ Quel rôle jouent les SMP dans le soutien aux services de sécurité de l'État ?
- ✓ Les cadres juridiques sont-ils adéquats pour régir les activités des SMP et les relations contractuelles avec les fournisseurs de sécurité de l'État ?
- ✓ Qui est responsable du suivi et de la surveillance du travail des SMP avec les prestataires de services de sécurité de l'État ?
- ✓ Que faut-il changer dans les règlements ou les pratiques actuelles des SMP pour mieux servir la sécurité publique et la sécurité nationale ?

Un usage responsable et approprié de la force ? Le personnel des SMP est parfois mandaté pour utiliser la force dans le cadre de ses fonctions ce qui peut signifier qu'il peut également être armé. Les membres armés du personnel des SMP peuvent porter des armes à feu ou des armes moins mortelles tels que des matraques ou des sprays. Les conditions dans lesquelles le personnel des SMP peuvent porter des armes, leur type et la manière dont elles peuvent être utilisées doivent être soigneusement réglementées et doivent être encadrées par le droit personnel à l'autodéfense, à moins que la loi ne l'autorise explicitement à accomplir des tâches plus larges. L'autorisation de recourir à la force pour le personnel des SMP doit être alignée sur (et ne doit pas

dépasser) les normes internationales et nationales relatives à l'usage approprié de la force qui s'appliquent au personnel du secteur de la sécurité, y compris le droit des droits de l'homme et le droit humanitaire international. Ceci est particulièrement important dans les contextes où les SMP travaillent en coopération directe avec les forces de sécurité de l'État ou lorsque le personnel du secteur de la sécurité peut également travailler pour les SMP en dehors du service ou de l'uniforme. Les SMP doivent fonctionner dans le cadre de mécanismes garantissant le contrôle et la responsabilité de l'usage de la force dans le cadre de leurs activités.

→ **Les journalistes peuvent poser des questions du type :**

- ✓ Quelles conditions juridiques déterminent le recours à la force par les SMP ?
- ✓ Quelles sont les conditions de suivi, de contrôle et de révision en place ?
- ✓ Quelles sont les armes que les SMP sont autorisées à utiliser ? Les directives et conditions d'utilisation de ces armes sont-elles claires ?
- ✓ Comment le personnel des SMP est-il formé à l'usage et au non-usage de la force ?
- ✓ Leur préparation aux contacts avec le public est-elle adéquate ?
- ✓ Les SMP sont-elles adéquatement préparées à jouer un rôle dans des situations de sécurité complexes ?
- ✓ Quels sont les processus en place pour recevoir et donner suite aux plaintes concernant la conduite des SMP dans leur travail avec les fournisseurs de sécurité de l'État ?
- ✓ Comment les entreprises traitent-elles les cas présumés d'abus ?
- ✓ Comment les cas présumés d'abus sont-ils traités par le secteur de la sécurité et de la justice ? Quel est le bilan des poursuites engagées contre le personnel et les entreprises ?
- ✓ Que peut révéler le témoignage du personnel des SMP (actuel ou ancien) sur l'usage de la force par les employés de l'entreprise ?
- ✓ Que peuvent révéler les témoignages des membres du public, des clients actuels ou anciens, des communautés affectées, sur l'usage de la force par les employés de l'entreprise ?

Une conduite responsable et des contrats équitables ? Le marché des services de sécurité privée est devenu lucratif, tant au niveau mondial que dans les contextes nationaux où la sécurité publique ne répond pas à la demande de la population. Par conséquent, le processus de passation de contrats de sécurité privée (en particulier les appels d'offres pour des services menés par les gouvernements) peut créer des risques de corruption qui mettent en danger la sécurité publique et la sécurité nationale : par exemple, si les SMP ne sont pas en mesure de fournir les services pour lesquels ils ont été engagés de manière efficace et responsable, s'ils ne respectent pas les droits de l'homme et l'État de droit dans ce cadre ou si la corruption dans la compétition pour les contrats se propage dans d'autres parties du gouvernement et du secteur de la sécurité.

→ **Les journalistes peuvent poser des questions du type :**

- ✓ Qui est responsable des décisions relatives aux contrats ?
- ✓ Sur quels critères ou bases les décisions relatives aux contrats sont-elles prises ?
- ✓ Les contrats avec l'État font-ils l'objet d'un appel d'offres approprié, d'un audit financier et sont-ils accessibles au grand public ?
- ✓ Les registres de propriété et les bénéficiaires des SMP sont-ils connus publiquement ?
- ✓ Les acteurs clés du côté public ou privé d'une décision de passation de marché ont-ils des intérêts pécuniaires dans cette décision ou un potentiel conflit d'intérêts ?
- ✓ Quels sont les processus mis en place pour révéler les conflits d'intérêts ?
- ✓ Quelles politiques et mesures internes des SMP a-t-elle mises en place pour prévenir et éviter la corruption, le harcèlement et les abus, la violence sexuelle ou sexiste ?

- ✓ Quelles sont les politiques et mesures internes mises en place par les SMP pour protéger les droits de l'homme et s'assurer qu'il respecte les normes internationales en matière de conduite responsable (tel que le Code de conduite international des prestataires de services de sécurité privée, la norme ISO 18788 : 2015 Système de management pour les opérations de sécurité privée, ou les Principes de base des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme).
- ✓ Dans les contextes de stabilisation où des SMP sont engagées pour fournir des services de protection au personnel international, les journalistes peuvent se demander si les SMP, les États contractants et les organisations respectent les normes organisationnelles et internationales pertinentes ? (par exemple, la Politique des Nations Unies sur les sociétés de sécurité privées armées et les Directives sur l'utilisation de services de sécurité armés fournis par des sociétés de sécurité privées).

Encadré 27 Exemple pratique : “Une société minière donne suite aux accusations de graves violations des droits de l'homme portées contre son prestataire de services de sécurité privée”.

Une enquête approfondie menée par une ONG a révélé de graves violations des droits de l'homme dans une mine de diamants tanzanienne, notamment des allégations selon lesquelles des personnes auraient été abattues avec peu ou pas d'avertissement, poignardées, détenues, battues et incarcérées pendant des jours, et privées de nourriture ou de traitement médical. Ces accusations visaient une SMP basée dans le pays, qui collaborait avec la police tanzanienne sur le site. La révélation de ces allégations dans une publication spécifique au secteur (Mining Weekly) a déclenché la promesse de la société minière internationale qui exploite 75 % de la mine de mener sa propre enquête et de dispenser une formation provisoire sur les droits de l'homme au personnel de sécurité sur le site pendant la durée de l'enquête. Deux membres du personnel de la mine chargés de superviser la sécurité ont également été suspendus à la suite de ces accusations. Cette histoire est un exemple de la manière dont le reportage sur le secteur de la sécurité, sur les SMP et leurs relations avec les forces de sécurité nationales, est une question d'intérêt public urgent. Elle montre également comment les journalistes peuvent utilement s'appuyer sur les clients des SMP et sur l'expertise de la société civile dans leurs reportages.

Source : “Petra acknowledges Raid human rights abuse claims report, takes interim remedial action”, novembre 2020, <https://www.miningweekly.com/article/petra-acknowledges-raid-human-rights-abuse-claims-report-takes-interim-remedial-action-2020-11-13>.



Image : Des agents de sécurité faisant leur travail, 2020 © Mriganka Manna.

Fiches-conseil pour les reportages sur la gestion et la surveillance de la sécurité

13. Autorités exécutives

Définitions clés : qui sont les autorités exécutives et quel est leur rôle dans la sécurité ?

L'exécutif est la partie de l'État qui détient la responsabilité directe de gouverner au quotidien : c'est ce qu'en général les gens entendent par le terme " gouvernement". Qu'il s'agisse d'un système politique présidentiel ou parlementaire, le chef de l'exécutif a généralement le pouvoir de décision ultime pour les questions de sécurité publique et nationale (avec un cabinet et sous réserve des limitations légales). Le pouvoir exécutif pour chaque aspect de la sécurité et de la justice au niveau national est réparti entre les ministères, les agences ou les départements (selon le système gouvernemental) : par exemple, les ministères de la défense sont responsables des forces armées, les ministères des affaires intérieures ou de l'intérieur (les termes varient) sont responsables de la police, les ministères de la justice sont responsables du système judiciaire, etc... Certaines autorités exécutives sont responsables des aspects des affaires de l'État qui peuvent affecter la sécurité, par exemple : les ministères des finances, qui s'occupent du budget, des achats et des audits, ou les ministères des affaires étrangères, qui prennent des décisions concernant les déploiements à l'étranger ou les relations avec les acteurs de la sécurité d'autres États étrangers. Ces autorités donnent des conseils sur la politique relative à leur domaine de responsabilité et utilisent l'autorité qui leur est déléguée pour s'assurer que les institutions de sécurité mettent en œuvre les politiques que les gouvernements adoptent en conséquence ou les lois déjà en place.

Les autorités exécutives sont des acteurs civils qui peuvent avoir été élus, ou nommés par une autorité démocratiquement légitime pour servir aussi longtemps que cette administration occupe un poste public, ou peuvent être membres d'un service public professionnel ; mais qui servent toutes les administrations de manière politiquement neutre sur la base de leurs compétences professionnelles et techniques. Dans les systèmes où les autorités exécutives sont gérées par des personnes nommées par le pouvoir politique, le soutien d'un service public professionnel est nécessaire pour garantir une prestation de services compétente et continue même lorsque de nouvelles administrations gouvernementales sont élues. Ainsi, il existe une hiérarchie directe et continue de l'autorité et de la responsabilité qui va du chef d'État ou de gouvernement (il peut s'agir d'un seul et même chef) aux ministères, agences ou départements compétents chargés de gérer et de superviser le travail de chaque prestataire de services de sécurité. Ce système est important pour la sécurité car il garantit que les décisions clés, telles que les décisions, d'entrer en guerre, de déclarer l'état d'urgence ou de modifier le mode de fonctionnement des prestataires de services de sécurité, soient prises par des représentants civils élus et non par les prestataires de services de sécurité dont le rôle doit se limiter à la mise en œuvre de ces décisions.

Questions clés sur les reportages au sujet du rôle des autorités exécutives en matière de sécurité

Une distance politique suffisante ? Il existe toujours un danger que les forces de sécurité dominent les décisions du gouvernement, soit parce qu'elles utilisent la violence pour obtenir le pouvoir politique, soit parce qu'elles ont trop d'influence indirecte sur le processus de prise de décision du gouvernement (par exemple, sur la base de la compétence technique). Le revers de ce danger est que les autorités exécutives politisent le secteur de la sécurité par la violence afin de conserver leur emprise sur le pouvoir politique. Dans la pratique, ce type de contrôle politique

inapproprié des institutions de sécurité peut se traduire par des ordres directs de recourir à la violence ou par l'obligation pour les forces de sécurité de mener des activités illégitimes ou illégales tels que la surveillance, le harcèlement, la détention, les violences physiques ou même le meurtre d'opposants. Dans ces cas, le personnel de sécurité, surtout aux échelons inférieurs, peut avoir l'impression qu'il n'a guère d'autre choix que de suivre les ordres - à la fois contre sa volonté et contre la loi. Parfois, cette mauvaise influence provient de paiements occultes, de la corruption ou de violation des processus de recrutement et de nomination. De cette manière, les forces de sécurité peuvent devenir politisées et donner lieu à des violations, à la répression, à la corruption voire à des conflits.

→ **Les journalistes peuvent poser des questions du type :**

- ✓ Les autorités exécutives font-elles preuve de respect pour les mandats et le professionnalisme des fournisseurs de sécurité dans leurs politiques et leurs actes ?
- ✓ D'où proviennent les violations commises par les forces de sécurité ?
- ✓ Existe-t-il des schémas de recrutement, de nomination ou de licenciement du personnel qui suggèrent une ingérence politique ou, au contraire, la nécessité d'intervenir pour endiguer les violations ?
- ✓ Que suggèrent les registres des mouvements de fonds, les audits et les décisions relatives aux ressources sur le centre de décision ?
- ✓ Les plateformes publiques ou les prises de position sont-elles alignées sur le cadre légal et donc légitime des opérateurs de sécurité ?
- ✓ Comment les différentes parties de la société sont-elles affectées par les attitudes politiques en matière de sécurité ?
- ✓ Comment la politisation ou l'indépendance politique du secteur de la sécurité affecte-t-elle les différents groupes de la société ou les différentes communautés ?

L'équilibre des pouvoirs dans les relations entre civils et militaires ? Dans un système politique qui sert le bien public, il existe une saine division du travail entre les autorités politiques et les fournisseurs de sécurité. Les décideurs démocratiquement légitimes décident du type d'approche de la sécurité publique et nationale qui sert le mieux l'intérêt général, et les forces de sécurité donnent des conseils sur les politiques permettant d'atteindre ces objectifs. Cette division du travail doit être évidente dans la manière dont les décisions sont prises en compte en matière de politique, de stratégie, de ressources et de mise en œuvre dans chaque partie du secteur de la sécurité. Lorsque cette division du travail est déséquilibrée, les conseillers en matière de sécurité, et en particulier les conseillers militaires, peuvent acquérir une influence importante sur l'élaboration des politiques. Cela peut se produire parce que l'accès à l'information au sein du gouvernement est restreint, de sorte que les responsables de la sécurité ont un avantage décisionnel. Cela peut également se produire lorsque les fonctionnaires civils ne sont pas suffisamment au fait des affaires de sécurité pour contester les positions de professionnels ayant des années d'expérience et de formation. Cela peut également se produire lorsque le cadre juridique est obsolète ou inadapté, de sorte que l'autorité de certaines décisions se trouve dans les mauvais espaces de pouvoir : par exemple, des membres actifs des forces de sécurité occupant des postes politiques, en particulier au niveau ministériel..

→ Les journalistes peuvent poser des questions du type :

- ✓ Les cadres juridiques imparfaits ou dépassés créent-ils un déséquilibre de pouvoir dans la relation entre les fournisseurs de sécurité et les autorités exécutives ?
- ✓ Quels abus potentiels de pouvoir pourraient être dissimulés par un processus administratif apparemment banal ?
- ✓ Quels sont les mécanismes en place pour prévenir la corruption et l'usage d'une influence inappropriée ?
- ✓ Quels intérêts sont les mieux servis dans les processus d'élaboration des politiques et des stratégies de sécurité nationale ?
- ✓ Les décisions relatives aux ressources sont-elles indûment influencées par des intérêts politiques particuliers ou des parties prenantes du secteur de la sécurité ?
- ✓ Les processus de prise de décision ont-ils été inclusifs et consultatifs ?
- ✓ Dans quelle mesure les processus, le contenu et les décisions sont-ils rendus accessibles au grand public ? Quels sont les arguments légaux qui explicitent au mieux le manque de transparence ?

Assurer une gestion compétente ? Il est essentiel de veiller à ce que le personnel des autorités exécutives soit compétent, bien informé et efficace pour que les gouvernements élaborent les meilleures politiques possibles en matière de sûreté et de sécurité, et que les prestataires de services de sécurité mettent en œuvre ces politiques en respect des normes les plus efficaces possibles. Cela nécessite à la fois des compétences techniques et une connaissance du travail de chaque fournisseur de sécurité, ainsi que des processus permettant une planification réfléchie à long terme. La mauvaise formation, l'incompétence, l'insuffisance des ressources et la mauvaise administration, au sein des autorités exécutives responsables de la gestion et du contrôle des prestataires de services de sécurité, peuvent empêcher ces mêmes services de remplir leurs missions.

→ Les journalistes peuvent poser des questions du type :

- ✓ Les agences, ministères et départements responsables de la sécurité nationale et de la sûreté publique disposent-ils d'un personnel, d'une formation et de ressources leur permettant d'accomplir efficacement leurs tâches ?
- ✓ Le personnel a-t-il accès à une formation efficace et appropriée ?
- ✓ Comment les performances du personnel sont-elles gérées et évaluées ?
- ✓ Les effectifs sont-ils adaptés aux missions de l'institution ?
- ✓ Quelles mesures internes sont en place pour prévenir la corruption et promouvoir l'intégrité ?
- ✓ Quels sont les éléments qui suggèrent que les nominations effectuées par les dirigeants pourraient être biaisées ou sujettes à des conflits d'intérêts ?
- ✓ Des personnes compétentes sont-elles nommées pour occuper des postes de direction dans le secteur de la sécurité ?

Encadré 28 Exemple pratique : « Les fonds réservés à la pêche au thon au Mozambique financent la flotte anti-piraterie à la surprise générale »

Au Mozambique, les entreprises publiques ont contracté une dette équivalente à environ 13 % du produit intérieur brut (PIB) national, dont plus de la moitié a été empruntée en secret, à l'insu de la population, du Parlement et sans leur approbation. L'ampleur colossale de la dette a été révélée en 2016 lorsqu'il a également été révélé que les autorités exécutives avaient détourné une grande partie des 2 milliards de dollars d'obligations destinées à développer l'industrie de la pêche pour corrompre des fonctionnaires et acheter des équipements militaires inutiles. Ces prêts illégaux ont provoqué une crise financière nationale conduisant le pays au bord du défaut de paiement national. Un acte d'accusation américain décrit un fonctionnaire anonyme déclarant : "Il y aura d'autres acteurs dont il faudra veiller aux intérêts, par exemple le ministère de la défense, le ministère de l'intérieur, l'armée de l'air, etc. Dans les pays démocratiques comme le nôtre, les gens vont et viennent, et chacun voudra avoir sa part du marché pendant qu'il est en fonction, car une fois hors fonction, ce sera difficile". Cet exemple illustre comment les reportages sur le secteur de la sécurité pourraient informer le grand public des défaillances critiques de la gestion exécutive de la sécurité qui ont pu mettre un pays en faillite.

Sources : " Mozambique to refit tuna fleet, compounding debt crisis ", mai 2016, <https://www.reuters.com/article/mozambique-debt-idUSL5N18K4ME> ;

"Mozambique's ruling party closes ranks over 'tuna bond' scandal", <https://www.ft.com/content/4c7e8b30-15ab-11e9-a581-4ff78404524e> ;

" Un scandale de prêt de 2 milliards de dollars a coulé l'économie du Mozambique ", août 2019, <https://www.economist.com/middle-east-and-africa/2019/08/22/a-2bn-loan-scandal-sank-mozambiques-economy> ;

"Mozambique tuna bonds fund anti pirate fleet in surprise", novembre 2013, <https://www.bloomberg.com/news/articles/2013-11-13/mozambique-tuna-bonds-fund-anti-pirate-fleet-in-surprise>.



14. Parlement

Définitions clés : quel rôle le parlement joue-t-il dans la sécurité ?

Les parlements rédigent, amendent et approuvent les lois qui déterminent ce que le public et la nation attendent de leurs prestataires de services de sécurité et la manière dont ils fonctionneront. Mais ce n'est pas leur seul moyen d'influence : les parlements représentent également les points de vue des électeurs dans les débats sur la sécurité, sensibilisent et informent le public des points de décision critiques, prennent des décisions budgétaires cruciales et supervisent directement le travail des prestataires de sécurité. Les parlements peuvent discuter ou être invités à approuver des stratégies de sécurité nationale, des décisions sur l'état d'urgence, la guerre et le rétablissement de la paix, ainsi que des traités et partenariats internationaux. Les sessions plénières étant un espace de discussion publique, les discours, les débats et les questions sur la sécurité sont importants pour sensibiliser le public aux problèmes et aux développements importants. Étant donné que la plupart des systèmes accordent une certaine forme d'immunité juridique aux représentants (par exemple, le privilège parlementaire, l'immunité du Congrès ou l'immunité législative), les sessions plénières du Parlement peuvent également devenir des lieux où sont révélées des informations sur la sécurité qui, autrement, ne seraient peut-être pas rendues publiques.

Les parlements ont également le pouvoir de demander aux ministres responsables de la politique de sécurité, et parfois aux responsables des institutions de sécurité, de rendre compte de leurs décisions et de leurs performances. Les journalistes jouent un rôle essentiel dans ce processus car c'est par leurs reportages que le grand public a le plus de chances d'être informé de ces questions. Les tribunes de presse ont été conçues pour donner aux journalistes un accès direct aux sessions parlementaires (même si une grande partie du travail de fond des législateurs se déroule souvent en dehors des chambres parlementaires).

Les parlements influencent également la sécurité par leur pouvoir de créer des lois et des règlements, de déterminer les budgets, d'exiger des audits et de superviser le fonctionnement des prestataires de services de sécurité en vertu de dispositions spéciales, ce qui se fait en grande partie au sein de comités (ou commissions) spécialisés. Les comités spécialisés existent généralement pour traiter des questions de défense, des forces armées, des affaires des vétérans, du renseignement, de la police, des prisons ou de la justice, entre autres. Dans un système où il y a plus d'une chambre du Parlement, il peut y avoir plusieurs commissions traitant des mêmes questions ou acteurs. Les prérogatives du secteur de la sécurité sont également présentes dans le travail d'autres commissions parlementaires, telles que les budgets et les crédits, les affaires étrangères, le développement national, la santé publique ou l'éducation. Bien que la responsabilité de la gestion des institutions de sécurité incombe aux autorités exécutives, les parlements peuvent influencer les décisions relatives à la sécurité publique et nationale en refusant leur approbation lorsqu'ils considèrent qu'il y a un motif valable pour le faire ou pour contester la politique de l'exécutif. Dans certains cas, les parlements peuvent réaffecter des fonds en fonction de leurs priorités voire lancer leurs propres initiatives de financement. Pour servir l'intérêt public, les parlementaires devraient être élus, plutôt que nommés, et le personnel du secteur de la sécurité ne devrait pas être membre en exercice du parlement.

Questions clés pour les reportages sur les relations entre secteur de la sécurité et le Parlement

Les bonnes lois ? Si la loi ne reflète pas les valeurs et les réalités opérationnelles dans lesquelles les prestataires de services de sécurité travaillent, les responsables de la sécurité se verront contraints de choisir entre faire respecter une mauvaise loi ou agir à l'encontre de leurs valeurs ou de leurs missions. Cela se produit souvent lorsque les engagements en matière de droits de l'homme ne sont pas mis en exergue de manière adéquate dans la législation du secteur de la sécurité et lorsque la loi est en décalage avec les processus administratifs actuels ou les changements dans le travail ou l'organisation des institutions de sécurité. Dans le monde entier,

de nombreux prestataires de services de sécurité opèrent en vertu de lois qui n'ont pas été mises à jour depuis des années ou des décennies. Il incombe aux parlements de s'assurer que la législation relative au secteur de la sécurité fonctionne bien et de réviser les lois qui peuvent être obsolètes ou ne plus être appropriées. Si les lois qui déterminent le fonctionnement du secteur de la sécurité posent des problèmes en matière de provision de la sécurité ou de la surveillance, il incombe au parlement d'adopter de nouvelles lois plus efficaces. Dans certains cas, l'incapacité des parlements à mettre à jour les cadres juridiques reflète leur faiblesse dans un système politique où ils peuvent ne fonctionner que comme un appui pour le pouvoir exécutif. Et ce, même lorsque les parlements ne sont pas redevables à l'exécutif, la nouvelle législation pour le secteur de la sécurité sera élaborée en consultation avec l'exécutif. Cela s'explique par le fait que l'exécutif dirige l'agenda parlementaire dans un système de fusion des pouvoirs tout en veillant à ce que les nouvelles lois évitent un veto de l'exécutif dans un système de séparation des pouvoirs. En outre, les institutions de sécurité peuvent travailler avec les parlements pour les consulter sur les projets de loi qui répondront le mieux aux besoins du pays en question.

→ **Les journalistes peuvent poser des questions du type :**

- ✓ Les problèmes liés aux dispositifs ou à la politique de sécurité sont-ils dus à une législation mal conçue ou obsolète ?
- ✓ Le Parlement est-il conscient de ces problèmes et prend-il des mesures pour les résoudre ?
- ✓ Qu'est-ce qui empêche les projets de réforme de la législation sur le secteur de la sécurité de progresser ?
- ✓ Le contrôle civil démocratique de toutes les parties pertinentes du gouvernement est-il suffisamment prévu par la loi ?
- ✓ Les protections des droits de l'homme sont-elles incluses de manière adéquate dans la législation relative au secteur de la sécurité ?
- ✓ Comment les protections ou exclusions existantes affectent-elles les expériences de sécurité des personnes ?
- ✓ Existe-t-il des différences dans la sécurité et la sûreté des personnes en raison de différences de statut juridique (par exemple, en raison du sexe, de l'âge, de l'origine ethnique, de la religion, du statut de migrant ou de tout autre facteur) ?
- ✓ Comment les intérêts concurrents au sein du secteur de la sécurité sont-ils reflétés dans la nouvelle législation ?
- ✓ Quels sont les plans mis en place pour mettre en œuvre la nouvelle législation et contrôler son impact et son efficacité ?
- ✓ Qu'ont révélé les enquêtes ou les rapports des organes de contrôle indépendants, de la société civile ou des experts en sécurité quant à l'adéquation des lois existantes ?
- ✓ Quelle est l'expérience des communautés ou des individus affectés par des aspects spécifiques de la législation sur la sécurité ?
- ✓ Quels sont les points de vue et les expériences du personnel du secteur de la sécurité dans l'application de la loi actuelle ou passée et qu'est-ce que cela suggère sur le besoin de réforme ?

Une surveillance active ? Les commissions parlementaires sont chargées de veiller à ce que les prestataires de services de sécurité remplissent leurs missions de manière efficace, efficiente et avec des retombées positives pour la population et les États. Cela signifie qu'elles peuvent mener des enquêtes détaillées et approfondies sur la manière dont les prestataires de services de sécurité travaillent ou parfois sur des événements spécifiques (souvent des scandales, des cas d'échec ou des soupçons d'abus). Elles sont généralement dotées de pouvoirs juridiques qui leur donnent un accès spécial aux informations (y compris les informations classifiées) et peuvent contraindre les acteurs du secteur de la sécurité à coopérer durant leurs enquêtes. La qualité du contrôle exercé par les comités dépend des pouvoirs que la loi confère aux représentants

mais aussi de leur volonté de les utiliser. La relation avec les prestataires de services du secteur de la sécurité est un aspect important : ils ne doivent pas occuper de sièges au parlement mais ils doivent travailler dans le respect de l'autorité parlementaire ce qui se reflétera dans le degré de coopération et d'ouverture dont ils font preuve dans leur travail avec les commissions, par exemple par le biais de témoignages et de visites sur place.

→ **Les journalistes peuvent poser des questions du type :**

- ✓ Sur quoi travaillent les commissions parlementaires compétentes en matière de sécurité et leur travail sert-il l'intérêt public ?
- ✓ Comment le travail des commissions parlementaires compétentes en matière de sécurité est-il influencé politiquement et comment cela affecte-t-il les résultats ?
- ✓ Quelle est l'influence des intérêts particuliers sur le travail du Parlement, par exemple les intérêts extranationaux ou les lobbyistes du secteur privé ?
- ✓ Les membres des commissions parlementaires et les députés posent-ils les bonnes questions dans leur travail ?
- ✓ Les membres des commissions parlementaires et les députés utilisent-ils leurs pouvoirs de manière proactive et affirmée ?
- ✓ Quelles sont les mesures en place pour renforcer le pouvoir et la position des comités concernés par la sécurité qui pourraient manquer de pouvoir ou de motivation ?
- ✓ Les fournisseurs de services de sécurité coopèrent-ils avec les enquêtes parlementaires ?
- ✓ Les institutions de sécurité fournissent-elles tous les accès et informations que la loi exige d'elles ?
- ✓ La loi est-elle limitée ou imparfaite dans les pouvoirs qu'elle accorde aux parlementaires pour enquêter sur le secteur de la sécurité ?
- ✓ Quelle évaluation de la qualité du contrôle parlementaire de la sécurité les organes de contrôle indépendants, la société civile et les experts en sécurité font-ils ?
- ✓ Le public connaît-il et comprend-il les processus de contrôle parlementaire de la sécurité ?

À la hauteur de la tâche qui leur incombe ? Pour que les parlements assurent un contrôle efficace, les parlementaires doivent être bien informés des domaines politiques qu'ils examinent. Les parlementaires, siégeant dans les commissions, apportent généralement très peu d'expérience personnelle ou de compréhension personnelle sur les enjeux de sécurité, de sorte qu'ils dépendent du personnel pour comprendre les questions en jeu et le travail des institutions du secteur de la sécurité examinées. La rotation du personnel (que ce soit en raison de contraintes de ressources ou de changements politiques) peut nuire à l'efficacité des comités. Le manque d'accès aux informations et aux ressources nécessaires à des enquêtes efficaces peut également nuire à l'efficacité. Lorsque le personnel n'est pas à la hauteur de la tâche consistant à soutenir les représentants, le contrôle parlementaire peut être compromis. Selon le système politique, le personnel peut être composé de membres d'un service public professionnel qui travaillent pour une commission et deviennent des experts en la matière ou bien il peut s'agir de généralistes engagés directement par les représentants avec pour mission de réaliser le programme législatif de ces derniers. Comprendre comment l'organisation du personnel du parlement affecte l'élaboration des lois sur la sécurité est une première étape essentielle pour rendre compte du rôle du parlement dans l'élaboration de la sécurité publique et nationale.

→ **Les journalistes peuvent poser des questions du type :**

- ✓ Comment le soutien parlementaire aux représentants est-il organisé et doté de ressources ?
- ✓ Le personnel parlementaire est-il suffisamment bien formé, expérimenté, informé, rémunéré et soutenu pour apporter un soutien expert aux parlementaires en matière de sécurité ?

- ✓ Le personnel chargé des enquêtes est-il affecté par des préjugés des représentants politiques ?
- ✓ Comment les décisions du personnel parlementaire sont-elles prises ?
- ✓ Quel usage le personnel parlementaire fait-il des avis d'experts extérieurs au gouvernement, tels que des experts de la société civile ou des experts indépendants en sécurité ?

Encadré 29 Exemple pratique : « La police fédérale australienne sera interrogée sur les descentes de police dans les locaux des médias à la rentrée parlementaire ».

En 2019, la police fédérale australienne a effectué une descente au domicile d'un journaliste de Canberra, puis, le lendemain, dans les bureaux de Sydney de l'Australian Broadcasting Corporation. D'autres descentes ont été annulées en réponse à l'indignation publique qui a suivi les reportages sur ces opérations. La police fédérale australienne a été convoquée devant une commission parlementaire. Les reportages relatifs à cet incident ont couvert les aspects du contrôle parlementaire qui pourraient être renforcés ainsi que la nature des lois sur le secret et l'utilisation des pouvoirs de la police. Cet exemple montre comment la couverture du contrôle parlementaire du secteur de la sécurité peut fournir des informations qui élargissent et approfondissent les connaissances du grand public sur le secteur de la sécurité et le débat sur les rôles et les pouvoirs en son sein.

Source : Australian federal police to be grilled over media raids when parliament returns », juin 2019, <https://www.theguardian.com/media/2019/jun/07/australian-federal-police-to-be-grilled-over-media-raids-when-parliament-returns>



Image: Southern Sudan
Legislative Assembly Speaker
Briefs Media, 2008 © UN
Photo/Tim McKulka.

15. Systèmes judiciaires

Définitions clés : qu'est-ce que le système judiciaire et quel rôle joue-t-il dans la sécurité ?

Le système judiciaire désigne l'ensemble des tribunaux qui jugent si une personne physique ou morale a enfreint la loi et imposent les sanctions appropriées. Il comprend une variété de professionnels qui travaillent en tant que juges, avocats, services de défense et d'accusation, praticiens para-juridiques, personnel des tribunaux (tels que les huissiers et les greffiers). Certaines organisations travaillent en étroite collaboration avec les tribunaux comme les associations d'avocats et les organismes d'aide juridique. Il peut également exister des systèmes de résolution alternative des conflits tels que les tribunaux, les services de médiation et les mécanismes de résolution communautaires. Il peut également y avoir des systèmes judiciaires militaires qui sont compétents pour le personnel des forces armées et qui fonctionnent en parallèle avec les systèmes judiciaires civils. Certains de ces éléments peuvent être directement employés par l'État et/ou travailler indépendamment avec les institutions publiques ou encore faire partie d'un système de justice traditionnel, communautaire ou religieux. Mais dans tous les cas, la façon dont ils font leur travail a une influence directe sur la sécurité.

Le système judiciaire est essentiel pour garantir l'État de droit ce qui affecte la sécurité publique et la sécurité nationale de deux manières distinctes. Le premier rôle des tribunaux est d'administrer la justice en veillant à ce que les personnes accusées de crimes soient jugées de manière appropriée en temps utile et punies équitablement en conséquence. Cette fonction de justice est essentielle au travail des fournisseurs de sécurité pour prévenir l'impunité et signifie également que le système judiciaire travaille en étroite collaboration avec la police et les prisons. Le processus par lequel un suspect est appréhendé, inculpé, jugé et puni implique toutes ces institutions de sécurité de l'État que l'on appelle parfois la chaîne pénale.

Le second rôle des tribunaux est d'assurer un contrôle du pouvoir gouvernemental en veillant à ce que toutes les lois adoptées par les gouvernements et les parlements respectent les principes et les droits fondamentaux énoncés dans la constitution d'un pays et ses autres lois organiques. Cette fonction de contrôle peut protéger des violations des droits et des abus de pouvoir tant de la part des prestataires de services de sécurité que des autorités politiques qui les contrôlent. Les tribunaux peuvent constituer la dernière ligne de défense lorsque les gouvernements adoptent des lois ou des politiques qui ne respectent pas les principes fondamentaux des droits de l'homme ou tentent de politiser les institutions de sécurité. Les défaillances du système judiciaire entraînent des violations des droits et de l'insécurité, sur lesquelles les journalistes peuvent attirer l'attention.

Questions clés pour les reportages sur les systèmes de justice

Neutralité politique ? Parce que le contrôle judiciaire est un contrôle essentiel des abus du gouvernement ou des violations des libertés, il est impératif que le système judiciaire ne soit pas politisé ou corrompu. Cela est particulièrement important pour les plus hautes autorités judiciaires qui peuvent être appelées à se prononcer sur des questions juridiques qui affecteront directement la sûreté et la sécurité de la nation, par exemple, des résultats électoraux contestés, des lois qui portent atteinte aux droits civils et politiques fondamentaux ou des lois qui confèrent aux forces de sécurité des pouvoirs trop importants dans le cadre d'états d'exception (urgence ou loi martiale). La neutralité politique est particulièrement remise en question lorsque le personnel dépend de décisions politiques pour sa nomination et que ses conditions de service peuvent être interrompues, soit parce que seul le personnel favorable à une idéologie ou à un acteur politique particulier sera nommé par ce même acteur politique, soit parce que les personnes peuvent avoir le sentiment que leur emploi est menacé si elles agissent contre les détenteurs du pouvoir politique. Les faibles taux de rémunération exposent également les systèmes judiciaires à la corruption puisque le personnel peut être contraint de choisir entre l'intégrité professionnelle et la pauvreté. L'incapacité du système judiciaire à travailler de manière impartiale remet en question la sécurité

et crée une impression d'impunité, notamment parce qu'il peut ne pas être disposé à poursuivre des affaires impliquant des prestataires de services de sécurité ou des problèmes de sécurité.

→ Les journalistes peuvent poser des questions du type :

- ✓ Le bilan des nominations, des procès et des décisions judiciaires suggère-t-il que la loi est appliquée de manière équitable, impartiale et politiquement neutre ?
- ✓ Comment certaines procédures et décisions judiciaires affecteront-elles la sécurité publique et la sécurité nationale ?
- ✓ Comment certaines procédures et décisions judiciaires affecteront-elles les pouvoirs détenus par les opérateurs de sécurité et les conditions de surveillance et de contrôle ?
- ✓ Comment le personnel judiciaire peut-il identifier si le système de sécurité est exposé à des risques de corruption ?
- ✓ Quels sont les aspects du système judiciaire qui pourraient l'exposer au risque de corruption et quelles sont les mesures mises en place pour promouvoir l'intégrité ?
- ✓ Comment les parties prenantes indépendantes du secteur de la justice (tels que les avocats, les parajuristes, les défenseurs des droits, les parties prenantes communautaires ou autres membres de la société civile) évaluent-elles l'équité et l'impartialité du système de justice ?
- ✓ Que suggère l'expérience de ceux qui ont été jugés sur l'équité et l'impartialité du système judiciaire ?
- ✓ Les modèles de discrimination sur la base du sexe ou d'autres aspects de l'identité sont-ils évidents dans le fonctionnement du système judiciaire ?

Rapide et équitable ? Les systèmes judiciaires doivent travailler main dans la main avec la police et les prisons. Lorsque les tribunaux ne peuvent pas suivre le nombre de suspects que la police leur remet en vue d'un procès, cela peut conduire à des audiences d'urgence qui ne permettent pas un procès équitable ou bien à de longues périodes d'attente pendant lesquelles les suspects peuvent être emprisonnés sans être inculpés ou sans voir leur affaire progresser. Si les suspects sont libérés sans procès, cela nuit à la sécurité publique car cela peut donner une impression d'impunité et amoindrir la confiance de la population dans la police et l'État. Dans le même temps, si les suspects sont détenus pendant de longues périodes sans inculpation ni procès, il s'agit d'une grave violation des droits fondamentaux à la liberté et également d'une violation de la loi. Les retards dans les procédures judiciaires contribuent à la surpopulation des prisons et des centres de détention, ce qui peut conduire à la détention de personnes dans des conditions ne correspondant pas aux normes et contribuant à l'insécurité dans les prisons.

→ Les journalistes peuvent poser des questions du type :

- ✓ La charge de travail au sein du système judiciaire suggère-t-elle un manque de ressources ?
- ✓ Comment le taux d'avancement du traitement des affaires judiciaires affecte-t-il le maintien de l'ordre et les prisons ?
- ✓ Les budgets parlementaires consacrés aux systèmes judiciaires sont-ils suffisants ? Sont-ils gérés efficacement par un département ou un ministère de la justice ?
- ✓ Le pouvoir judiciaire est-il suffisamment indépendant de l'exécutif ?
- ✓ Qui contrôle les décisions relatives aux procédures et règlements judiciaires ? Ces personnes sont-elles compétentes et responsables dans leur travail ?
- ✓ Les réglementations déterminant le fonctionnement des tribunaux sont-elles à jour et adaptées à leur objectif ?

- ✓ Comment les parties prenantes indépendantes du secteur de la justice (tels que les avocats, les parajuristes, les défenseurs des droits, les parties prenantes communautaires ou autres membres de la société civile) évaluent-elles l'efficacité du système de justice ?
- ✓ Que suggère l'expérience de ceux qui ont été jugés quant à l'efficacité du système judiciaire ?
- ✓ Les modèles de discrimination sur la base du sexe ou d'autres aspects de l'identité sont-ils évidents dans le fonctionnement du système judiciaire ?

Perdre la confiance du public ? Les défaillances des systèmes judiciaires peuvent être dues à la corruption ou à l'ingérence politique, mais il peut aussi s'agir de simples défaillances administratives, l'accès à la justice étant entravé par des frais de justice inabordables, des difficultés d'accès (par exemple, lorsque les tribunaux sont éloignés ou que les frais de transport sont élevés), un manque de ressources institutionnelles pour la tenue des dossiers, la gestion et la planification, un manque de personnel qualifié et une législation inefficace et lourde. Les systèmes judiciaires inefficaces sont facilement perçus comme corrompus et ils peuvent ainsi perdre leur crédibilité, leur légitimité et la confiance de la population. La perte de confiance peut se traduire directement par l'insécurité car les gens deviennent moins enclins à signaler les crimes, à porter plainte ou à faire confiance aux décisions. Ils peuvent alors se tourner vers d'autres systèmes de résolution des conflits qui peuvent ou non respecter l'État de droit et les droits de l'homme (par exemple, les autorités et les chefs traditionnels, les tribunaux religieux voire la violence).

→ **Les journalistes peuvent poser des questions du type :**

- ✓ Comment le public perçoit-il l'intégrité des tribunaux ?
- ✓ Comment la médiatisation du système judiciaire a-t-elle affecté la confiance de la population ?
- ✓ Les défaillances administratives expliquent-elles le manque de confiance du grand public et comment le problème pourrait-il être surmonté ?
- ✓ Pourquoi les tribunaux sont-ils sous-équipés ou mal gérés ?
- ✓ Que font les ministères de la justice (responsables de la gestion des systèmes judiciaires) et les autorités judiciaires pour remédier aux problèmes et renforcer la confiance de la population ?
- ✓ Les résultats de la justice sont-ils également légitimes, équitables ou efficaces pour tous les membres de la population, indépendamment des facteurs d'identité tels que le sexe, la sexualité, l'origine ethnique ou la religion ?
- ✓ Quels sont les mécanismes alternatifs de résolution des conflits ou les systèmes de justice traditionnels à la disposition du grand public ?
- ✓ La population a-t-elle davantage confiance dans les mécanismes de justice alternative ?
- ✓ Les mécanismes de justice alternative sont-ils plus transparents, plus rapides ou moins coûteux dans leur fonctionnement ?
- ✓ Les mécanismes de justice alternative sont-ils également légitimes, équitables ou efficaces pour tous les membres de la population, indépendamment de facteurs identitaires tels que le sexe, la sexualité, l'appartenance ethnique ou la religion ?
- ✓ Le secteur de la justice ou les mécanismes de justice alternative offrent-ils une protection suffisante des droits de l'homme ?

Encadré 30 Exemple pratique : “La Cour suprême du Sri Lanka juge illégale la dissolution du Parlement, ce qui constitue un revers pour le Président”.

En 2018, le Sri Lanka a connu une crise constitutionnelle lorsque le président a nommé un nouveau Premier ministre avant de congédier officiellement le titulaire, ce qui a donné lieu à une situation où le pays avait deux Premiers ministres concurrents. Les rapports médiatiques de la crise ont décrit comment le nouveau Premier ministre du Président était considéré comme un nationaliste ethnique et que les membres d'autres groupes ethniques craignaient que sa nomination donne les moyens au secteur de la sécurité d'utiliser une plus grande force pour supprimer la dissidence. Le Premier ministre en exercice - soutenu par la majorité du Parlement et les partis d'opposition - a refusé de reconnaître sa destitution et la nomination du nouveau Premier ministre déclarant que la décision du Président était inconstitutionnelle. En réponse, le Président a tenté de dissoudre le Parlement mais la Cour suprême s'est prononcée contre cette tentative. Cet exemple montre comment les reportages sur le secteur de la sécurité peuvent sensibiliser le grand public au rôle du système judiciaire dans le contrôle du secteur de la sécurité. Il illustre également comment le rôle de la Cour en tant que contrôle politique neutre du pouvoir exécutif peut empêcher les tentatives de politiser le secteur de la sécurité.

*Sources: Sri Lanka Top Court Rules Parliament Dissolution as Illegal in Setback for President”, décembre 2018, <https://thewire.in/south-asia/sri-lanka-top-court-rules-parliament-dissolution-as-illegal-in-setback-forpresident>
“Sri Lanka in political turmoil after prime minister Wickremesinghe sacked”, octobre 2018, <https://www.theguardian.com/world/2018/oct/27/sri-lanka-in-turmoil-after-prime-minister-wickremesinghe-sacked>
“Sri Lanka MPs hurl ‘chilli powder’ and chairs in fresh chaos”, novembre 2018, <https://www.theguardian.com/world/2018/nov/16/sri-lankan-mps-chilli-powder-chairs-clashes-parliament>*



Image : Le secrétaire général et le président de l'Assemblée s'adressent aux médias à Khartoum, 2011 @ UN Photo/ Eskinder Debebe.

16. Autorités de contrôle indépendantes

Définitions clés : qui sont les autorités de contrôle indépendantes et quel rôle jouent-elles dans le secteur de la sécurité ?

Les autorités de contrôle indépendantes sont toutes des institutions et organisations établies par l'État avec un mandat légal indépendant pour contrôler certaines fonctions du gouvernement, de la prestation de services et de la vie publique. Les autorités de contrôle indépendantes mènent généralement des enquêtes sur la base de plaintes de la population, produisent des rapports qui se prononcent sur les méfaits ou les défaillances des services et font des recommandations au gouvernement ou à l'institution concernée sur la manière d'éviter de répéter leurs erreurs. Les autorités de contrôle indépendantes peuvent avoir des mandats généraux sur des questions tels que les droits de l'homme (institutions nationales des droits de l'homme), la corruption et la probité financière (commissions de lutte contre la corruption), ou les plaintes relatives au service public (institutions de médiation). Les enquêtes sur la conduite des prestataires de services de sécurité ou des organismes de gestion de la sécurité peuvent entrer dans le cadre de ces mandats pour autant que les enquêtes concernent leur domaine de responsabilité. Il peut également exister des autorités de contrôle indépendantes ayant un mandat spécialisé pour enquêter sur des plaintes contre des prestataires de services de sécurité, par exemple, les institutions de médiation pour les forces armées ou les commissions indépendantes des plaintes contre la police. Ces organismes disposent de connaissances spécialisées, d'une expérience et d'un accès pour enquêter sur les plaintes contre les prestataires de services de sécurité. Toutefois, ces règles concernent ce qui peut faire l'objet d'une enquête et la manière de déposer une plainte. Ainsi, ces règles peuvent être considérées comme minces et restrictives.

Questions clés pour les reportages sur les autorités de contrôle indépendantes

Crédibilité et indépendance politique ? Bien qu'il s'agisse d'organismes publics dont le rôle et les responsabilités sont garantis par la loi et financés par les deniers publics, l'efficacité des autorités de contrôle indépendantes dépend de leur indépendance vis-à-vis des autres branches de l'État et de l'administration politique du gouvernement. Les conditions de nomination aux postes de direction, et le choix des affaires sur lesquelles enquêter, sont des éléments essentiels de leur indépendance.

→ Les journalistes peuvent poser des questions du type :

- ✓ Comment sont prises les décisions de leadership au sein des autorités de surveillance ?
- ✓ Qu'est-ce que les relations formelles ou informelles entre les personnes nommées et les autorités politiques indiquent sur l'indépendance des autorités de contrôle ?
- ✓ La loi prévoit-elle une distanciation du politique suffisante dans le travail des autorités de contrôle ?
- ✓ Des ressources financières suffisantes et un personnel compétent sont-ils prévus pour garantir l'indépendance des organes de contrôle ?
- ✓ Les gouvernements respectent-ils l'esprit d'indépendance des organes de contrôle dans le choix des nominations ?

Pouvoirs d'enquête ? Pour mener des enquêtes efficaces, les autorités de contrôle indépendantes ont besoin de droits légaux leur permettant d'accéder à des informations (y compris des informations classifiées), d'exiger le témoignage de fonctionnaires et de se voir accorder l'accès à des sites et installations qui, dans un autre cadre, pourraient être interdits. Les cadres juridiques doivent définir clairement ces pouvoirs mais même les pouvoirs les plus clairs peuvent être subvertis si la légitimité et l'autorité de l'enquête ne sont pas respectées par les personnes invitées à coopérer. La pleine coopération des opérateurs de sécurité et de leurs institutions de gestion est essentielle pour que les autorités de contrôle indépendantes puissent accomplir leurs missions.

→ Les journalistes peuvent poser des questions du type :

- ✓ Quels sont les pouvoirs formels des autorités de contrôle indépendantes ?
- ✓ Leurs pouvoirs sont-ils suffisants pour le mandat qui leur est confié ?
- ✓ Les enquêteurs utilisent-ils les pouvoirs dont ils disposent de manière optimale ?
- ✓ Le secteur de la sécurité s'est-il toujours montré pleinement coopératif dans les enquêtes portant sur sa conduite ou ses opérations ?
- ✓ Quelles sont les faiblesses visibles dans les pouvoirs juridiques des autorités de contrôle indépendantes et comment y remédier ?

Des recommandations qui font la différence ? Les autorités de contrôle indépendantes formulent généralement des recommandations sur la base des résultats de leurs enquêtes, mais c'est en fonction de leur mandat et de leur statut juridique spécifique que les recommandations qu'elles formulent sont ou non juridiquement contraignantes. Si le travail d'une autorité de contrôle indépendante est bien considéré dans la sphère publique, l'autorité morale qu'elle exerce peut être importante pour créer une pression en faveur du changement. Les organes de contrôle indépendants peuvent également avoir le pouvoir de présenter des évaluations ou des rapports annuels au parlement ou à la population. Le poids de leur autorité morale, ainsi que la médiatisation publique qu'ils peuvent attirer sur des questions spécifiques, peuvent créer une pression considérable sur les gouvernements pour qu'ils suivent les recommandations même sans obligation légale de le faire.

→ Les journalistes peuvent poser des questions du type :

- ✓ Quel est le niveau de connaissance et d'intérêt de la population pour le travail des autorités de contrôle indépendantes ?
- ✓ Leurs recommandations sont-elles juridiquement contraignantes ?
- ✓ Quelle est l'autorité morale concernant les conclusions des autorités de contrôle indépendantes ?
- ✓ Quel type d'enquêtes les autorités de contrôle indépendantes produisent-elles pour étayer leurs recommandations ?
- ✓ Dans quelle mesure les informations sur une enquête ou ses conclusions sont-elles mises à la disposition du grand public ?
- ✓ Y a-t-il des défaillances dans la manière dont le système est juridiquement établi et comment pourrait-on y remédier ?
- ✓ Quels sont les points de vue des personnes dont les performances ou l'institution ont fait l'objet d'une enquête ?
- ✓ Les préoccupations concernant la sécurité de la part des personnes de toutes les identités ont-elles le même poids dans le travail des autorités de contrôle indépendantes y compris dans les plaintes qu'elles choisissent d'examiner et les conclusions qu'elles font ?
- ✓ Quelles sont les faiblesses visibles dans le travail des autorités de contrôle indépendantes ?

Encadré 31 Exemple pratique : « Mexique : l'affaire de la disparition de 43 étudiants se défait ».

Au Mexique, le secteur de la sécurité a commis de nombreuses violations des droits humains dans le cadre de sa lutte contre les cartels de la drogue. La disparition forcée de 43 étudiants d'Ayotzinapa, dans le Guerrero, en septembre 2014, est devenue emblématique de la situation et a attiré l'attention des médias internationaux. Sous la pression de l'obligation de rendre des comptes, une équipe de cinq experts indépendants a été nommée pour travailler sur l'affaire et avec l'aide d'un groupe interdisciplinaire d'experts indépendants, de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH). Cette équipe a découvert des preuves solides impliquant plusieurs forces de sécurité de trois niveaux de gouvernement dans la disparition des étudiants. L'une des principales conclusions du groupe d'experts était que les membres des forces de police municipales qui ont détenu et fait disparaître les étudiants travaillaient pour le compte du groupe criminel organisé. Cet exemple montre comment une surveillance et une enquête indépendantes peuvent être efficaces pour obliger les responsables du secteur de la sécurité à répondre quant aux violations des droits même dans des contextes où le gouvernement ou le système judiciaire sont compromis par la corruption et où d'autres acteurs du secteur de la sécurité font eux-mêmes partie de l'affaire.

Sources: *Mexico's national anti-corruption system: A Historic Opportunity in the Fight against Corruption*, mai 2018, <https://www.wola.org/wp-content/uploads/2018/05/ENGL-Corruption-Report.pdf>

Hosts of iguala - Mexico: Case Unravels in Disappearance of 43 Students, mai 2015, <https://theintercept.com/2015/05/04/mexico-ayotzinapa-43-students-disappeared-part-2/>



Image : La cour suprême du Brésil s'est réunie à Brasilia. Un juge de l'État de Goiás a récemment retardé le procès du meurtre d'un journaliste parce qu'il estimait avoir un cadre de procès inadéquate au bon déroulement du procès, 2019 © Reuters/Adriano Machado

17. Société civile

Définitions clés : qui est la société civile et quel rôle joue-t-elle dans le secteur de la sécurité ?

La société civile désigne des individus et des groupes qui ont un avis sur un aspect de la société ou de la politique qu'ils souhaitent promouvoir dans ce qu'ils considèrent comme l'intérêt du grand public. La société civile peut revêtir de nombreuses formes : par exemple, le plaidoyer de la société civile peut se concentrer sur des solutions à certains problèmes politiques, un engagement en faveur de décisions politiques fondées sur des valeurs ou la défense des droits ou des intérêts d'un peuple qui partage une identité, un ensemble de préoccupations ou une expérience. Les acteurs de la société civile peuvent être des individus ou des groupes qui s'accordent sur une question mais ils diffèrent des partis politiques parce qu'ils cherchent à influencer le gouvernement sans occuper de poste ni détenir de pouvoir politique.

La société civile joue un rôle positif dans le secteur de la sécurité, en particulier pour les organisations de la société civile dont le travail est axé autour de la défense des intérêts, lorsque leurs points de vue et leurs aspirations s'alignent sur les principes du respect de l'État de droit, de la protection des droits de l'homme et de l'engagement en faveur d'une politique démocratique non violente. L'engagement de la société civile dans les questions de sécurité est susceptible d'inclure des acteurs individuels ou des défenseurs qui plaident pour la protection des droits de l'homme ou des changements de politique sur certaines questions ou expériences (telles que la brutalité policière, la représentation des femmes, les droits des survivants). Il peut également s'agir de personnes qui partagent une position de plaidoyer fondée sur un intérêt ou une identité commune (groupes de femmes, groupes communautaires, groupes confessionnels ou religieux). Certains fondent leur défense sur une affiliation professionnelle (comme les associations de policiers, d'anciens combattants ou d'avocats) ou sur une expertise dans un domaine particulier (comme les universitaires et les groupes de réflexion). Si la plupart des groupes les mieux organisés de la société civile prennent la forme d'organisations non gouvernementales à but non lucratif, certaines peuvent être financées par leurs membres ou par des bénévoles.

Les journalistes sont parfois considérés comme faisant partie de la société civile car leur travail concerne également l'intérêt du grand public. Toutefois, il est utile de séparer les médias et le journalisme de la société civile, car les journalistes s'engagent professionnellement à rester neutres et à restituer équitablement toutes les opinions au service de l'intérêt public. En revanche, la société civile existe pour défendre un ensemble particulier de valeurs, une vision spécifique de la vie publique ou un changement de position du gouvernement sur une question donnée.

La variété des questions du secteur de la sécurité autour desquelles la société civile plaide et la manière dont elle organise son plaidoyer influent sur la manière dont les journalistes s'engagent avec elle. La société civile peut être une source puissante de responsabilité publique en attirant l'attention du grand public sur des questions de sécurité qui affectent la vie de nombreuses personnes et en exigeant des normes de contraintes plus élevées de la part des opérateurs de sécurité. Cependant, la société civile peut également adopter des positions de plaidoyer qui ne garantissent pas la sécurité de tous de manière égale ou peut être cooptée par des intérêts politiques ou commerciaux.

Questions clés pour la réalisation de reportages sur la société civile

La voix du peuple ? Les acteurs de la société civile qui demandent au gouvernement de rendre des comptes sur la conduite et les normes des opérateurs de services de sécurité constituent l'une des forces les plus puissantes pour promouvoir la protection des droits de l'homme et le respect de l'État de droit. Si cette fonction dite de "chien de garde" est si efficace pour la responsabilisation du secteur de la sécurité, c'est précisément parce que les acteurs de la société civile qui travaillent sur le secteur de la sécurité ont tendance à s'occuper des préoccupations qui reflètent directement de larges segments des intérêts de la population : cela rend leurs demandes

particulièrement pertinentes. En même temps, le fait que ces demandes quant aux questions de responsabilité émanent de personnes directement affectées les rend particulièrement légitimes.

→ **Les journalistes peuvent poser des questions du type :**

- ✓ Selon la société civile, quels sont les problèmes de sécurité les plus importants ?
- ✓ Quels arguments la société civile fait-elle valoir sur une question concernant le secteur de la sécurité ?
- ✓ Les preuves sont-elles crédibles ?
- ✓ Quels contre-arguments ou réfutations proviennent du point de vue des autorités ?
- ✓ Quels aspects du travail de la société civile renforcent leur crédibilité ou révèlent des possibilités d'amélioration ?
- ✓ Quelle est la relation entre la société civile et les populations dont elle prétend défendre ou représenter les intérêts ?
- ✓ Quel est le point de vue des populations concernées par les réussites issues des travaux de la société civile ?
- ✓ Les sources et les arguments qui sous-tendent les points de vue présentés par la société civile peuvent-ils être vérifiés ?

Une force pour la paix et la sécurité ? La société civile défend parfois des politiques ou des questions qui peuvent être bénéfiques à ceux dont elle représente les intérêts tout en nuisant aux intérêts d'autres groupes. Le plaidoyer de la société civile sur des sujets sensibles, tels que la distribution des ressources, l'accès aux ressources ou les droits, peut déclencher des tensions et dégénérer en faits de violence, en particulier dans des contextes affectés par des conflits. Dans le même temps, la société civile peut être un acteur clé de la paix et de la réconciliation en créant un espace de discussion publique et de résolution non violente des conflits.

→ **Les journalistes peuvent poser des questions du type :**

- ✓ Quels intérêts sont servis par le programme de plaidoyer qu'un acteur de la société civile promeut ?
- ✓ Qui serait lésé par sa mise en œuvre et ces intérêts seront-ils pris en compte ?
- ✓ Que révèlent les points de vue alternatifs sur la situation ?
- ✓ Comment les positions politiques du gouvernement se situent-elles par rapport aux propositions alternatives de la société civile ?
- ✓ Le gouvernement a-t-il tenté de limiter l'espace civique disponible pour la société civile et comment le secteur de la sécurité a-t-il été impliqué dans ces limitations ? Comment ces efforts sont-ils justifiés ?
- ✓ La société civile est-elle la cible de violences ? Pourquoi et par qui ?
- ✓ La société civile fait-elle l'objet d'attaques et de répression ? Ces abus sont-ils enregistrés ?
- ✓ Les acteurs de la société civile sont-ils tous visés de la même manière ou existe-t-il des schémas de répression qui révèlent quelque chose sur les agendas politiques ?
- ✓ Quelle action est nécessaire pour aider à protéger la liberté d'expression ?
- ✓ Que peut-on faire contre le harcèlement de la société civile par les autorités ?
- ✓ Quelles propositions d'engagement constructif avec le secteur de la sécurité la société civile peut-elle apporter ?

Une source d'informations crédibles et indépendantes ? Les organisations de la société civile peuvent devenir des experts sur n'importe quel aspect du secteur de la sécurité et peuvent devenir des sources inestimables d'informations crédibles faisant autorité. C'est particulièrement vrai pour les organisations de la société civile dont le plaidoyer est ancré dans leurs connaissances

professionnelles, comme d'anciennes carrières dans le secteur de la sécurité, ou des universitaires spécialisés dans un sujet. Les organisations de la société civile qui se spécialisent dans les questions liées à la sécurité peuvent également acquérir une connaissance approfondie de leur domaine d'intervention. Le niveau d'expertise de la société civile peut en faire des sources utiles pour les journalistes mais ne change rien au fait que leur position de plaidoyer peut ou non s'aligner sur la valeur de la protection des droits de l'homme, du respect de l'État de droit et du renforcement de la démocratie.

→ **Les journalistes peuvent poser des questions du type :**

- ✓ Les informations fournies par les organisations de la société civile sont-elles fiables ?
- ✓ Les informations fournies par la société civile réfutent-elles la désinformation ?
- ✓ Quels sont l'histoire, le contexte et les antécédents des experts et des organisations de la société civile ayant des opinions tranchées sur la sécurité ?
- ✓ Quels sont les préjugés, les intérêts ou les conflits d'intérêts qui façonnent certaines positions ou opinions sur les acteurs de la société civile ?
- ✓ Quels sont les partis pris, les intérêts ou les conflits d'intérêts qui façonnent les positions ou les opinions des acteurs de la société civile ?
- ✓ Comment la société civile est-elle financée et comment cela affecte-t-il son indépendance ou sa stratégie de plaidoyer ?
- ✓ Comment la société civile se procure-t-elle les informations citées dans ses rapports ?
- ✓ Que disent les méthodes utilisées par la société civile dans le cadre de ses enquêtes ou de son plaidoyer sur les objectifs ou les valeurs qu'elle prétend soutenir ?

Encadré 32 Exemple pratique : « Les forces alignées du gouvernement libyen répriment violemment des manifestations pacifiques, procèdent à des détentions arbitraires et pratiquent la torture : HRW »

En septembre 2020, le Libya Herald a rapporté que les forces de sécurité associées au gouvernement libyen internationalement reconnu étaient accusées de violence excessive, de recours à la force meurtrière et de détentions arbitraires à l'encontre des manifestants. Ces accusations ont été formulées par l'organisation internationale de la société civile, Human Rights Watch, qui a publié un rapport à la suite d'une enquête sur les événements. L'article détaillait les accusations contenues dans le rapport ainsi que les preuves présentées par Human Rights Watch pour étayer ses affirmations. L'article relatait les témoignages recueillis lors d'entretiens avec des personnes présentes et relayait les récits fournis par d'autres médias locaux et sur les médias sociaux ainsi que les évaluations d'experts internationaux connaissant la situation du territoire. Le rapport s'est également plongé dans les origines de la crise pour replacer dans son contexte les manifestations au centre des accusations et a détaillé les normes internationales et juridiques pertinentes au regard desquelles les actions des forces de sécurité devraient être jugées. Les réponses des officiels, y compris les déclarations du ministère de l'intérieur, ont également été fournies pour couvrir les deux côtés de l'histoire. Il s'agit d'un exemple de la manière dont le plaidoyer de la société civile pour les droits de l'homme peut catalyser l'attention du grand public et fournir à la fois une source et un point focal pour des reportages sur le secteur de la sécurité. Il démontre également qu'un reportage de qualité ne prend pas pour argent comptant les affirmations (même celles provenant d'une source connue) mais garantit au contraire un reportage juste et équilibré en fournissant un contexte, une vérification et une variété de sources qui reflètent les points de vue de toutes les parties à l'affaire traitée.

Source: Les forces alignées du gouvernement libyen répriment violemment des manifestations pacifiques, procèdent à des détentions arbitraires et pratiquent la torture selon Human Rights Watch, septembre 2020, <https://www.libyaheerald.com/2020/09/11/tripoli-government-aligned-forces-violently-quellpeaceful-protests-arbitrarily-detain-and-torture-hrw/>

18. Acteurs non étatiques de la sécurité et de la justice

Définitions clés : qui sont les acteurs non étatiques de la sécurité et de la justice et qu'est-ce qui les différencie des acteurs étatiques de la sécurité ?

La sécurité publique est importante pour les communautés et c'est pourquoi les gens se regroupent parfois pour assurer leur propre sécurité, par exemple en formant des associations de surveillance de quartier, des patrouilles communautaires, des groupes d'autodéfense ou des systèmes de garde pour décourager le vol sur les marchés et dans les zones commerciales ou des associations commerciales entre autres. De la même manière, les communautés ont parfois leurs propres processus et autorités qui peuvent traiter les problèmes communautaires. Elles pourraient impliquer autrement les tribunaux ou d'autres parties du secteur de la justice, par exemple, en traitant les questions de délits mineurs, en résolvant les désaccords au sein des familles ou entre les membres de la communauté ou en servant de médiateur entre les groupes ou les individus ayant des revendications concurrentes sur les ressources locales. Lorsque les dispositifs qui visent à assurer la sécurité et la justice sont établis en dehors du mandat de l'État ou de l'autorité publique, ils sont parfois appelés acteurs de la sécurité et de la justice non étatiques, hybrides, informels ou communautaires.

Ces types d'acteurs non étatiques de la sécurité et de la justice existent dans chaque société sous une forme ou une autre. Leurs formes et leurs rôles varient énormément d'un espace géographique à l'autre, y compris au sein d'un même pays. Là où ils existent, ils servent généralement les populations au niveau local et sont souvent des sources importantes d'autorité exerçant un pouvoir considérable sur la vie des personnes qui vivent ou travaillent dans leur sphère d'influence. Dans certains contextes, elles peuvent avoir plus de légitimité aux yeux de la communauté que les opérateurs de sécurité et de justice de l'État. Ils peuvent être les opérateurs de sécurité et de justice préférés des communautés locales, peut-être en raison de leur proximité culturelle avec les communautés qu'ils servent (par exemple, par la langue ou la religion). Ils peuvent également être privilégiés au niveau local parce qu'ils peuvent fournir des services de sécurité et de justice plus rapidement et à un coût plus abordable que les services officiels de sécurité ou de justice de l'État. Parfois, ils sont (ou sont considérés comme tels) plus fiables et moins corrompus que les systèmes de sécurité et de justice de l'État.

Dans certains contextes, les acteurs non étatiques de la sécurité et de la justice peuvent travailler en étroite collaboration avec les systèmes étatiques de sécurité et de justice, contribuant ainsi à faire respecter l'État de droit, à protéger les droits de l'homme et à assurer la sûreté et la sécurité publiques. Dans ce cas, les acteurs non étatiques de la sécurité et de la justice peuvent contribuer à étendre la portée et la légitimité de la sécurité à visée démocratique dans des espaces où des institutions faibles ne pourraient pas étendre leur pouvoir comme les zones rurales reculées ou les communautés de langue, de culture ou de religion différentes. Dans d'autres cas, les acteurs non étatiques de la sécurité et de la justice peuvent travailler selon des principes qui ne protègent pas les droits humains pour tous ou qui sont contraires à la loi. Dans ces cas-là, les acteurs non étatiques de la sécurité et de la justice peuvent devenir une menace pour les droits humains, une menace pour leur communauté et la société en général en créant « deux poids deux mesures » voire en représentant un danger pour certains membres de la société ou pour l'ordre politique de l'État. Certains acteurs non étatiques de la sécurité et de la justice peuvent avoir des motivations politiques ou criminelles qui menacent l'ordre politique et peuvent conduire à la violence contre la population. Pour toutes ces raisons, il est essentiel que les journalistes fassent des reportages sur les acteurs non étatiques de la sécurité et de la justice afin que le grand public soit bien informé de leurs activités et de leurs relations avec ces entités. Les reportages sur les acteurs non étatiques de la sécurité et de la justice sont particulièrement importants car la couverture médiatique est souvent la seule forme de transparence ou de responsabilité qui puisse s'appliquer à leurs activités.

Questions clés pour les reportages sur les prestataires non étatiques de services de sécurité et de justice

Assurer la sécurité et la justice ? Les acteurs non étatiques de la sécurité et de la justice peuvent parfois devenir un danger pour la sécurité et la sûreté des populations locales alors qu'ils ont été mis en place pour les protéger. Cela peut se produire lorsque les acteurs non étatiques de la sécurité et de la justice en viennent à privilégier leurs propres intérêts économiques ou sociaux au détriment de ceux de la communauté ou des personnes concernées par leurs décisions. Par exemple, les prestataires non étatiques de services de sécurité et de justice qui peuvent être mobilisés par une initiative communautaire pour résoudre un problème spécifique, telle que la prévention des vols et des cambriolages, se transforment parfois en rackets de protection ou pratiquent l'extorsion. Ils peuvent également être impliqués dans le crime organisé et d'autres activités illégales, et ils peuvent aussi être vulnérables à la corruption ou à l'influence politique. Dans ce cas, les acteurs non étatiques peuvent devenir une source d'insécurité et de danger pour une partie ou la totalité de la population. L'impact négatif des acteurs non étatiques sur la sécurité et la justice locales n'est pas forcément connu du grand public et les journalistes peuvent jouer un rôle essentiel en attirant l'attention du grand public sur leurs activités.

→ Les journalistes peuvent poser des questions du type :

- ✓ Comment les activités des acteurs non étatiques de la sécurité et de la justice affectent-elles les communautés locales et au profit de qui ?
- ✓ Quelles valeurs les acteurs non étatiques de la sécurité et de la justice défendent-ils ?
- ✓ Qui est affecté positivement et négativement par le travail des acteurs non étatiques de la sécurité et de la justice ?
- ✓ Les acteurs non étatiques de la sécurité et de la justice se livrent-ils à des activités corrompues, criminelles ou autres activités illégales ?
- ✓ Les acteurs non étatiques de la sécurité et de la justice utilisent-ils la violence contre la population ?
- ✓ Les acteurs non étatiques de la sécurité et de la justice ont-ils des motivations ou des allégeances politiques ?
- ✓ Les communautés locales ont-elles confiance et respectent-elles les acteurs non étatiques de la sécurité et de la justice qui affectent leur vie ? Pourquoi ou pourquoi pas ?
- ✓ Les communautés locales ont-elles un choix viable pour se détourner des acteurs non étatiques de la sécurité et de la justice ?
- ✓ Pourquoi les communautés locales soutiennent-elles ou non les activités des acteurs non étatiques de la sécurité et de la justice ?



Image: Inscription des électeurs pour le référendum au Sud-Soudan, Sud-Soudan
© UN Photo/Tim McKulka.

Amoindrir ou défendre l'État de droit ? Les acteurs non étatiques de la sécurité et de la justice peuvent travailler en complémentarité avec les systèmes étatiques de sécurité et de justice. Par exemple, la police qui travaille avec une éthique de police communautaire peut inciter les acteurs de la sécurité et de la justice basés dans la communauté à coopérer pour améliorer la sécurité locale, notamment en abordant les problèmes sociaux et en partageant leurs informations. La police peut aider les acteurs non étatiques de la sécurité et de la justice à comprendre quelles actions ils peuvent entreprendre dans les limites de la loi : par exemple, en organisant des veilles communautaires et en informant les services de sécurité de l'État des dangers et des menaces. Dans certains cas, les acteurs non étatiques de la sécurité et de la justice peuvent avoir un statut officiel de coopération ou de subordination aux prestataires de services de sécurité et de justice de l'État, par exemple lorsque des dispositions légales réglementent les activités des sociétés de sécurité commerciales. Grâce à la coopération et à la réglementation, les acteurs non étatiques de la sécurité et de la justice peuvent apporter une contribution précieuse à la sécurité publique, voire à la sécurité nationale. Cependant, leurs activités peuvent nuire à l'État de droit s'ils ne comprennent pas et ne respectent pas les limites que la loi leur impose. Les acteurs non étatiques de la sécurité et de la justice doivent comprendre les limites des droits que leur confère la loi, comme le renvoi de certains types de crimes (en particulier les crimes violents ou graves) aux autorités de l'État. Les journalistes ont un rôle essentiel à jouer en enquêtant et en attirant l'attention du grand public et des autorités sur les cas où les acteurs non étatiques de la sécurité et de la justice pourraient outrepasser leur autorité et porter atteinte à l'État de droit.

→ **Les journalistes peuvent poser des questions du type :**

- ✓ Quel est le statut des acteurs non étatiques de la sécurité et de la justice au regard de la loi ?
- ✓ Quelles règles et réglementations existent pour guider ou limiter les activités des acteurs non étatiques de la sécurité et de la justice ?
- ✓ Quelle autorité gouvernementale est chargée de superviser leurs activités ?
- ✓ Quel type de relation de coopération les fournisseurs non étatiques de sécurité et de justice entretiennent-ils avec les autorités étatiques de sécurité et de justice ?
- ✓ Les acteurs non étatiques de la sécurité et de la justice, ainsi que la communauté ou le public en général, comprennent-ils les limites de leurs pouvoirs et le contexte juridique de leurs activités ?
- ✓ Quels sont les recours dont disposent les personnes en désaccord avec les décisions ou les activités des acteurs non étatiques de la sécurité et de la justice ?
- ✓ Quelles mesures sont en place parmi les prestataires de sécurité et de justice non étatiques pour garantir qu'ils respectent les limites de la loi et travaillent de manière équitable pour tous les membres de la communauté de la même manière ?

Sécurité et justice pour tous ? Les communautés développent souvent leurs propres réponses aux problèmes locaux de sécurité et de justice parce qu'il existe un besoin auquel les acteurs étatiques de la sécurité et de la justice ne répondent pas. Les acteurs non étatiques de la sécurité et de la justice sont souvent le produit de cultures traditionnelles, de cultures religieuses ou de l'histoire politique locale, ainsi que d'une demande immédiate de sûreté, de sécurité ou de justice. Il arrive que les mesures de sécurité ou de justice mises en place par les communautés ne soient pas conformes à la protection des droits fondamentaux de l'homme, tels que le droit à la vie, le droit de ne pas être torturé ou le droit à l'égalité : par exemple, lorsque les initiatives de sécurité communautaire fonctionnent comme des groupes d'autodéfense ou lorsque des mécanismes de justice informels infligent des punitions corporelles violentes. Parfois, les droits des femmes ou des minorités peuvent ne pas être respectés, par exemple dans les jugements relatifs à la violence entre partenaires intimes, aux conflits familiaux ou aux désaccords intercommunautaires sur la propriété ou les traditions. Rendre compte des attitudes et des activités des acteurs non étatiques de la sécurité et de la justice peut contribuer à créer une éthique de respect des droits de l'homme pour tous les membres de la société de manière égale.

→ Journalists can ask:

- ✓ Qui sont les bénéficiaires directs des activités des acteurs non étatiques de la sécurité et de la justice ?
- ✓ Les droits de tous les membres du public sont-ils respectés dans le travail des acteurs non étatiques de la sécurité et de la justice ?
- ✓ Toutes les personnes peuvent-elles accéder à leurs services indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur origine ethnique, de leur religion, de leur identité de genre, etc. Qui est exclu et pourquoi ?
- ✓ Quel recours les membres de la communauté ont-ils contre les décisions ou les activités des acteurs non étatiques de la sécurité et de la justice ?
- ✓ Lorsque leurs activités n'affectent pas directement tous les membres de la communauté, créent-ils une atmosphère propice à la sécurité et à la justice de toutes les personnes de manière égale ?
- ✓ Les membres non étatiques du secteur de la sécurité et de la justice pratiquent-ils la discrimination ? Croient-ils aux droits de l'homme et les protègent-ils de manière égale pour tous ?
- ✓ Les droits fondamentaux de tous les hommes, femmes, garçons et filles sont-ils respectés et protégés par les acteurs non étatiques de la sécurité et de la justice ?

Encadré 33 Exemple pratique : « L'insécurité : interroger le glissement progressif vers l'auto-assistance complète ».

Cet article décrit un certain nombre de défis liés à la sécurité au Nigeria au cours des premières semaines de février 2021 et utilise ces événements pour analyser comment et pourquoi les acteurs non étatiques de la sécurité deviennent de plus en plus actifs dans de nombreuses régions. Il décrit en détail le besoin d'autodéfense ressenti par les communautés et les régions ainsi que l'incapacité des services de sécurité étatiques à répondre à ce besoin. Il décrit également comment une série de groupes non étatiques sont devenus exploitants, criminels et dangereux pour la population. S'appuyant sur une série de sources officielles et de la société civile, l'article décrit pourquoi beaucoup considèrent que ces développements sont problématiques pour la stabilité, la sécurité publique et la sécurité nationale au Nigeria. L'article décrit la relation entre les acteurs non étatiques de la sécurité et les forces de sécurité de l'État, en citant longuement de multiples sources. Cet exemple montre comment un reportage sur les activités des acteurs non étatiques de la sécurité peut mettre en évidence la nécessité de tenir ces groupes responsables de violations des droits de l'homme et de la loi ainsi que des déficiences de la sécurité de l'État et de la justice que leurs activités révèlent.

Source : Onyedika Agbedo, Tobi Awodipe, "Insecurity : Interrogating the gradual slide to unmitigated self-help", février 2021, <https://guardian.ng/saturday-magazine/insecurity-tension-concerns-as-nigerians-resort-to-self-help/>



Image : Une patrouille Koglweogo à côté d'un espace religieux, banlieue de Ouagadougou, Ouagadougou, 2017 © Tanguy Quidelleur.



Sources et ressources pour les reportages sur le secteur de la sécurité







III. Sources et ressources pour les reportages sur le secteur de la sécurité

Sources et collecte d'informations pour les reportages sur le secteur de la sécurité

Un journalisme de qualité dépend de la capacité d'un journaliste à examiner tous les aspects de l'histoire du terrain étudié. Mais lorsqu'il s'agit du secteur de la sécurité, l'accès aux informations, aux installations et au personnel est souvent difficile voire impossible. Cette section détaille quelques sources et stratégies potentielles pour accéder, vérifier et trianguler les informations dans les reportages sur le secteur de la sécurité.

Utiliser des documents de politique générale et des dossiers officiels

Les politiques, les stratégies et les doctrines opérationnelles, sans avoir force de loi, peuvent donner aux journalistes un aperçu du fonctionnement du secteur de la sécurité. Les sources pertinentes comprennent :

- Documents de stratégie et/ou de politique de sécurité nationale
- Politiques sectorielles pour la défense, la police, la justice, etc..
- Rapports annuels et ad hoc
- Procédures opérationnelles standard, règlements internes, règles d'engagement
- Politiques de recrutement et de gestion du personnel
- Dossiers de passation de marchés
- Dossiers de plaintes publiques
- Campagnes d'information publique

Ces sources ne sont pas toutes accessibles au public. En effet, une grande partie du fonctionnement interne des institutions de sécurité peut faire l'objet d'exclusions légitimes des lois sur la liberté d'accès pour des raisons de sécurité opérationnelle, de sécurité nationale ou de sécurité publique.

Dans d'autres cas, l'inertie ou l'inefficacité bureaucratique peuvent expliquer pourquoi les informations ne sont pas disponibles. Il se peut que des dossiers ou des documents plus anciens, voire historiques, soient disponibles ou que des détails importants puissent être recueillis ou présumés depuis l'étude d'autres sources sur l'efficacité et la responsabilité des acteurs de la sécurité. Parfois, des sources utiles sur un acteur de la sécurité spécifique peuvent provenir d'une source institutionnelle alternative, par exemple :

- Crédits budgétaires parlementaires et rapports d'audit

- Procédures judiciaires
- Rapports ou enquêtes menés par des organes de contrôle indépendants
- Rapports des institutions à compétence partagée
- Rapports ou enquêtes d'organisations de la société civile tant nationales qu'internationales
- Rapports aux organisations internationales dans le cadre d'accords régionaux ou internationaux

Dans certains contextes, le travail des experts internationaux tels que les rapporteurs spéciaux, les experts indépendants, les groupes de travail et les missions d'enquête dans les pays pourraient être pertinents.

Pour les SMP, qui peuvent opérer à l'échelle nationale et internationale, les analyses de marché, les rapports financiers sur la valeur du marché et les registres commerciaux qui indiquent la propriété ou la licence des SMP pourraient être pertinents.

Lors de l'enquête sur les organes de gestion et de contrôle, la compréhension de leur fonctionnement peut provenir de :

- Organigrammes
- Horaires
- Réglementation
- Budgets et audits
- Dossiers de passation de marchés
- Règlements et dossiers du personnel

Les parlements enregistrent souvent toutes les discussions des séances plénières et de certaines commissions sous la forme d'un compte rendu officiel auquel le public peut accéder. Les commissions publient souvent des rapports sur leurs travaux et les résultats des enquêtes. Lorsque des questions de sécurité nationale sont concernées, l'accès du grand public à certains documents peut être limité car les représentants eux-mêmes peuvent avoir besoin d'une habilitation de sécurité pour manipuler des documents classifiés dans le cadre des enquêtes des commissions (cela permet de protéger le secret légitime de certaines opérations de sécurité tout en garantissant que le parlement est toujours en mesure d'assurer un contrôle). Des versions expurgées des rapports des commissions peuvent être disponibles dans ces cas.

Les systèmes judiciaires eux-mêmes produisent généralement d'abondants dossiers sur leurs procédures, qui peuvent n'être disponibles qu'à la fin d'une procédure judiciaire ou après un certain laps de temps prescrit par la loi. Les dossiers, les politiques et les stratégies des autorités concernées tels que les départements ou les ministères de la justice, montrent comment le système judiciaire est - ou est censé être - organisé. Les dossiers et les budgets du Parlement et du ministère des finances peuvent indiquer les ressources mises à leur disposition, ce qui permet aux journalistes d'enquêter sur l'utilisation de ces ressources. Les règlements régissant les procédures et l'administration des tribunaux peuvent également être utiles. Les archives de la police et des prisons peuvent également donner un aperçu indirect des performances du système judiciaire.

Les autorités de contrôle indépendantes ne rendent généralement pas publiques les procédures d'enquête mais celles-ci donnent généralement lieu à des rapports détaillés qui devraient fournir une base solide pour la crédibilité des conclusions. Les comptes rendus publics des audiences et les demandes de liberté d'information concernant les organisations faisant l'objet d'une enquête peuvent être utiles pour évaluer la qualité de la surveillance ou le fonctionnement de l'acteur de la sécurité faisant l'objet de l'enquête.

Les reportages sur les **organisations de la société civile** - qu'il s'agisse des sources ou des sujets de l'article - doivent vérifier et indiquer clairement la nature de l'organisation. À cette fin, les dossiers d'enregistrement, de constitution en société, les documents budgétaires internes, les conditions d'adhésion, les manifestes et les documents de campagne publique peuvent tous donner un aperçu des motivations et de la crédibilité des organisations de la société civile. Leurs travaux de recherche ou de plaidoyer peuvent être une source précieuse d'informations sur les questions de sécurité tout en révélant les potentiels biais avec lesquels l'organisation travaille.

Accéder aux institutions

Idéalement, les institutions du secteur de la sécurité comprennent l'importance de s'engager avec les journalistes de manière professionnelle et constructive. Elles ont développé des capacités spéciales de relations publiques ou d'affaires à cette fin. Leur rôle consiste généralement à :

- faire des communiqués de presse,
- tenir des conférences de presse,
- répondre aux demandes de commentaires,
- accorder ou organiser des entretiens,
- organiser des visites de sites ou des journées portes ouvertes.

Les relations publiques peuvent consister à organiser **l'accès de la presse aux installations de sécurité**, qu'il s'agisse de bases militaires, de postes de police ou de bâtiments ministériels, lorsque cela est possible et est susceptible d'être utile pour se faire une idée plus précise des conditions et du fonctionnement de l'institution. Cependant, ces visites peuvent impliquer de longs délais et être fortement supervisées par le personnel chargé des relations publiques. Dans certaines situations, il peut être possible d'organiser des missions "intégrées", par exemple avec les forces armées, qui permettent aux journalistes de voyager, de vivre et de travailler aux côtés du personnel de service afin de mieux comprendre le travail des forces armées. La police peut organiser des visites de commissariats ou des "compagnons de route" permettant aux journalistes d'accompagner les policiers en service. Les services pénitentiaires peuvent également autoriser les visites des médias de manière similaire.

Si le rôle des relations publiques est de communiquer le point de vue de l'institution sur une question donnée, cela ne signifie pas que les informations fournies sont nécessairement fausses ou que des détails essentiels ont été omis bien que cela puisse être le cas. Les journalistes ont la responsabilité professionnelle **d'équilibrer les points de vue contradictoires** dans leurs reportages, mais aussi de vérifier autant que possible si les informations qui leur ont été fournies sont complètes et exactes.

Les relations publiques au sein du secteur de la sécurité comprennent parfois mal le rôle des médias en tant que **porte-parole des messages officiels** plutôt qu'en tant que partenaire essentiel en matière d'efficacité et de surveillance. Lorsque les porte-parole du secteur de la sécurité refusent tout simplement de commenter un article, il peut y avoir de nombreuses raisons à cela, par exemple, les porte-parole désignés peuvent :

- ne pas avoir l'autorité de leur hiérarchie/chaîne de commandement pour parler aux journalistes ;
- être mal informé d'une situation ;
- souhaiter limiter l'interaction avec les journalistes parce qu'ils n'en voient pas l'utilité ou craignent un éclairage public.

Idéalement, **la formation aux médias et la préparation à l'engagement dans les métiers de presse** seront dispensées non seulement aux professionnels des relations publiques au sein d'une institution de sécurité mais aussi à un plus large éventail de fonctionnaires du secteur de

la sécurité afin de soutenir l'obtention d'informations opportunes et précises aux journalistes et au grand public. En particulier, le personnel de direction doit être prêt à répondre aux demandes des journalistes dans le cadre de ses fonctions. Un officier chargé de la liaison avec les médias peut également être désigné pour s'adresser aux journalistes sur les lieux d'intérêt, les scènes de crime ou points de contrôle par exemple.

La police, par exemple, dépend beaucoup plus de la coopération de la population pour accomplir sa mission que les services de renseignement et cette différence influencera leur approche des journalistes.

“ *Selon les acteurs du secteur de la sécurité, la sensibilisation du grand public est une priorité plus ou moins importante. L'engagement des médias sera donc différemment marqué suivant les acteurs de la sécurité.*

Compte tenu de la nature de leur travail et des cultures institutionnelles confidentielles, peu d'agences de renseignement ont une stratégie de communication active ou des relations publiques très visibles. Lorsqu'il existe une exception à cette règle, c'est souvent pour dissiper les soupçons, gagner en crédibilité auprès du grand public et, souvent, stimuler le recrutement. Souvent, les responsables des services de renseignement entretiennent des relations directes avec les journalistes parce qu'elles sont précieuses, et parfois, l'un des objectifs de leur travail est de pouvoir influencer le débat public et les récits sur certaines questions. En même temps, se faire passer pour des journalistes ou des médias peut parfois constituer une couverture utile pour les agents de renseignement. Les journalistes peuvent être conscients ou non qu'ils aient affaire à une source qui a été recrutée par les services de renseignement ou qui travaille directement pour eux. Travailler avec de telles sources peut parfois permettre de porter des informations précieuses à la connaissance du grand public mais c'est aussi un exercice très délicat pour les journalistes, compte tenu des difficultés à vérifier les informations et des risques de manipulation.

En revanche, la police a un intérêt institutionnel direct à entretenir une relation plus ouverte avec le public, notamment par le biais de l'engagement des médias. Les postes de police sont des lieux d'accès public limité que les journalistes peuvent visiter : le registre quotidien des incidents et des rapports peut être une source précieuse d'informations potentielles. La police offre aussi parfois des cartes de presse spécialisées qui permettent aux journalistes un accès privilégié. Cet arrangement par lequel la police ouvre les portes de son institution ne dispense pas les journalistes d'être indépendants et impartiaux vis-à-vis des agents de sécurité.

Les établissements pénitentiaires et les services qui les gèrent sont également des institutions de sécurité plus tournées vers le grand public. Ils doivent gérer leur relation avec la population de manière régulière et continue en autorisant les visites aux détenus, surtout si les visiteurs suppléent des services insuffisants, par exemple en apportant régulièrement de la nourriture. Les visites exploratoires des médias dans les prisons et les contacts avec les prisonniers peuvent être autorisés ou non et peuvent nécessiter une autorisation officielle.

Les SMP ont intérêt à répondre aux demandes de renseignements des journalistes afin de protéger leur réputation et leur crédibilité dans la sphère publique. S'il s'agit de grandes entreprises, elles peuvent disposer de professionnels de la communication et de publications d'entreprise détaillant leurs activités comme les rapports annuels. Les entreprises plus petites et locales peuvent avoir peu ou pas d'expérience avec les médias. Les journalistes peuvent également tirer des renseignements des politiques et des processus par lesquels les entreprises clientes passent des contrats avec les SMP.

Aux plus hauts échelons du gouvernement, les acteurs politiques qui risquent d'être réélus peuvent voir un intérêt à engager les journalistes y compris pour couvrir les questions de sûreté et de sécurité. Le défi du reportage peut donc résider davantage dans la critique d'une présentation des informations qui favorise les décideurs politiques. Au niveau inférieur, les autorités exécutives disposent généralement de canaux officiels pour dialoguer avec les journalistes. Toutefois, les demandes de liberté d'information ainsi que le partage informel d'informations qui proviennent de sources que les journalistes ont accumulées peuvent également être utiles.

Les Parlements dépendent de règles et de réglementations complexes qui influent également sur la manière dont ils interagissent avec les médias. En général, il existe un système d'accréditation de la presse qui permet aux journalistes accrédités d'avoir un accès spécial aux sessions plénières et parfois aux audiences des commissions et aux procédures, bien que les règles relatives aux passe-droits, à l'accès, à l'utilisation des caméras et aux enregistrements puissent être assez spécifiques et, dans certains cas, limitatives. Ces processus sont souvent gérés par un département responsable de la communication publique ou des relations avec les médias.

Les reportages sur les procédures judiciaires soulèvent des questions complexes car les tribunaux imposent de nombreuses règles pour protéger l'identité de l'accusé et des témoins ainsi que l'intégrité du processus de jugement. Par conséquent, il existe des limites strictes sur ce que les médias peuvent rapporter et quand. Les journalistes devront découvrir les limites de chaque contexte dans lequel ils travaillent. Les reportages sur le fonctionnement des systèmes judiciaires ne sont pas nécessairement soumis aux mêmes restrictions que les reportages sur des affaires spécifiques et les journalistes peuvent se tourner vers les ministères de la justice et les autorités judiciaires pour obtenir des informations.

Par nature, les autorités de contrôle indépendantes ont tendance à être des organisations tournées vers la population qui sollicitent activement le contact avec celle-ci, ce qui peut être utile aux journalistes, même s'il existe des limites quant aux informations sur les enquêtes en cours qui peuvent être partagées.

Les acteurs de la société civile sont par définition publics et ont tendance à être ouverts et réceptifs aux demandes des journalistes. Bien qu'ils n'aient pas les moyens de mener des actions de communication ou de relations publiques professionnelles ou dédiées, ils sont toujours susceptibles de présenter une question en fonction du récit de leur plaidoyer, de sorte que leurs affirmations ne sont pas nécessairement à prendre au pied de la lettre.

“ *Les récits humains au cœur de la sécurité publique et la sécurité nationale sont souvent ce qui rend les reportages sur le secteur de la sécurité plus convaincants.*

La dimension humaine : Témoins et expériences personnelles

Se référer à l'expérience des personnes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du secteur de la sécurité - qu'il s'agisse de bénéficiaires ou de victimes - permet d'humaniser les arguments parfois lointains et techniques de la politique de sécurité. Les journalistes peuvent utiliser des témoignages et des expériences personnelles pour soulever des questions, vérifier des informations et étayer des affirmations. L'accès aux personnes possédant ces connaissances et cette expérience varie en fonction de leur relation avec les opérateurs de sécurité.

En dehors du rôle de porte-parole officiel, il est souvent difficile d'accéder directement au personnel du secteur de la sécurité : la condition de service dans les institutions de sécurité, y compris la police et l'armée, est généralement de ne pas parler aux journalistes sans autorisation préalable (qui est souvent difficile et longue à obtenir). Ces restrictions peuvent continuer à s'appliquer au personnel de sécurité même après qu'il a quitté le service actif ou pris sa retraite. Des restrictions similaires s'appliquent généralement aux professionnels du secteur public travaillant pour des autorités civiles de gestion et de contrôle. Les journalistes peuvent s'efforcer de créer un réseau de contacts informels avec le personnel du secteur de la sécurité mais ils doivent savoir que les promesses d'anonymat sont difficiles à tenir (surveillance) et peuvent exposer la source et le journaliste à des risques trop grands. Travailler avec des parties prenantes proches du secteur de la sécurité peut également fournir un autre regard sur les différentes dimensions du secteur de la sécurité, comme les autorités gouvernementales locales, les chefs traditionnels ou la société civile.

Les conditions de travail dans le secteur de la sécurité empêchent généralement le personnel en service de parler directement aux journalistes et la désobéissance peut entraîner une sanction, un licenciement voire des poursuites pénales. **Les militaires à la retraite ou les anciens combattants** peuvent ne pas être soumis aux mêmes restrictions mais cela varie selon le contexte. Les journalistes doivent donc vérifier si leurs questions exposent un ancien militaire à un risque.



Image : Sierra Leone -
interview de femmes 2008 ©
Jean-Claude Capt / Fondation
Hirondelle.

Les fonctionnaires, actuels et anciens, peuvent être des sources précieuses qui peuvent parfois aborder les rouages du processus décisionnel en matière de sécurité. Toutefois, à l'instar du personnel de sécurité, les fonctionnaires sont souvent soumis à des restrictions légales quant à leur liberté de commenter publiquement leur travail, en particulier s'ils ont travaillé sur des questions de sécurité sensibles ou dans le cadre d'une habilitation de sécurité. Ils peuvent être disposés à s'exprimer officiellement, dans les limites de certains domaines, ou lorsque des informations sensibles sont déjà dans le domaine public.

Les politiciens sont généralement désireux de faire valoir leurs compétences auprès de l'électorat et cultivent des relations avec les journalistes dans ce but. Ceux qui ont déjà siégé dans des commissions spécialisées peuvent être en mesure de donner un aperçu du fonctionnement de ces organes, des défis auxquels ils sont confrontés, des relations avec les opérateurs de sécurité et de la compétence du personnel et des autres représentants.

Les professionnels qui travaillent au sein du système judiciaire peuvent présenter un aperçu des expériences, des conditions et des défis auxquels les tribunaux sont confrontés. Les professionnels employés par l'État sont susceptibles d'être soumis à des restrictions lorsqu'ils parlent aux journalistes. Toutefois, ceux qui travaillent au sein du système judiciaire mais de manière indépendante, comme les avocats ou les défenseurs de la communauté, peuvent avoir autant d'accès et de connaissances que les initiés sans être soumis à des restrictions contractuelles. D'un autre côté, ils peuvent subir des répercussions professionnelles s'ils s'adressent à des journalistes ; la discrétion sera donc nécessaire. Le personnel actuel, les anciens employés ainsi que les personnes impliquées dans une enquête ou visées par celle-ci, peuvent être en mesure de donner un aperçu des enquêtes passées, futures et du fonctionnement des autorités concernées. Toutefois, le personnel est probablement confronté à des contraintes lorsqu'il s'agit de partager avec les journalistes.

Les expériences des familles et des communautés du personnel du secteur de la sécurité peuvent être pertinentes, de même que les expériences plus larges des communautés où se trouvent les principales installations de sécurité, tels que les prisons, les bases militaires, les postes frontaliers ou les commissariats de police. De même, les témoignages de personnes qui ont fait l'expérience d'institutions de sécurité du mauvais côté de la loi peuvent être des sources inestimables : par exemple, les victimes, les suspects, les accusés, les criminels condamnés ou les prisonniers. Les défenseurs des droits de l'homme, les avocats et les organisations de la société civile qui soutiennent les victimes, les survivants ou les communautés touchées par l'insécurité peuvent également apporter un éclairage sur le secteur de la sécurité dont ils sont les témoins directs du travail. Les experts de la société civile peuvent fournir des informations et des perspectives précieuses sur les questions de sécurité et de justice. Les organisations de la société civile peuvent également faciliter l'accès à un plus large éventail de membres de la population qui ont été affectés par un aspect de la sécurité.

Dans les cas de **violations graves**, certains membres du personnel de sécurité peuvent être prêts à parler sous le couvert de l'anonymat. Leurs expériences peuvent donner un aperçu inestimable des politiques ou pratiques non officielles. Les expériences personnelles de violations commises par des acteurs du secteur de la sécurité ont le plus de chances d'être exposées dans les médias sous la forme d'une divulgation ou d'une dénonciation publique. Il est essentiel de comprendre en détail les restrictions légales qui s'appliquent à la fois aux journalistes et aux sources lorsqu'ils traitent des informations sensibles, potentiellement secrètes, liées à la sécurité nationale. Il est tout aussi important de prendre des mesures pour protéger les sources, tout en respectant la loi.

Les partenaires internationaux ou les organisations locales de la société civile qui soutiennent le développement ou la réforme du secteur de la sécurité peuvent être des sources d'information utiles car beaucoup d'entre eux effectuent des évaluations, des visites régulières ou fournissent du matériel et des formations. Pour ces acteurs, la possibilité de continuer à travailler avec le secteur de la sécurité dépend du maintien de relations favorables avec les autorités et est souvent soumise à des conditions de confidentialité. S'il est révélé qu'ils sont la source d'un rapport potentiellement embarrassant ou défavorable, leur accès et donc leur travail peuvent être compromis. Les journalistes doivent peser soigneusement l'élément d'intérêt public de leur travail par rapport aux dommages qui pourraient résulter de la révélation d'une source et de la fin de la relation de travail avec une institution de sécurité qui en découle.

Les journalistes peuvent s'adresser aux membres du **personnel des SMP**, qui peuvent être autorisés ou non à faire des commentaires sur leurs points de vue et leurs expériences ou qui

peuvent penser que leur emploi pourrait être menacé s'ils le font. Les journalistes peuvent également poser des questions aux clients des SMP ainsi qu'aux communautés où ils opèrent. En outre, ils peuvent s'adresser aux gouvernements ou aux acteurs du secteur de la sécurité qui passent des contrats ou travaillent avec des SMP, ainsi qu'aux autorités de contrôle et aux experts de la société civile locale ou internationale dont le travail concerne la sécurité privée.

Autres ressources

Sélection de sources en accès libre potentiellement utiles aux journalistes qui enquêtent sur le secteur de la sécurité.

Ressources du secteur de la sécurité

Compendium des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), troisième édition : Nations Unies. New York : 2016 https://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/English_book.pdf

Les règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale fournissent des orientations souples pour la réforme qui tiennent compte des différences des traditions, des systèmes et des structures juridiques tout en offrant une vision et des valeurs collectives pour les systèmes de justice pénale. Dans les contextes nationaux, ces règles peuvent être adaptées pour favoriser des évaluations approfondies conduisant à l'adoption des réformes nécessaires de la justice pénale. Elles peuvent également aider les pays à élaborer des stratégies sous-régionales et régionales. À l'échelle mondiale et internationale, les règles et normes représentent des "meilleures pratiques" qui peuvent être adaptées par les États pour répondre aux besoins nationaux.

Livre de référence sur le recours à la force et aux armes à feu dans les services répressifs

Publication des Nations unies publiée par l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH). Vienne : 2017. https://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/17-03483_ebook.pdf

Ce livre de référence concerne l'usage de la force et des armes à feu par les responsables de l'application des lois. Il offre des conseils sur la manière de mettre en œuvre les normes internationales relatives à l'usage de la force dans l'application de la loi et les engagements internationaux en matière de droits de l'homme, dans la législation, la politique et la pratique nationales. Il présente également les bonnes pratiques en matière de responsabilité dans l'usage de la force et des armes à feu par les forces de l'ordre. Cet ouvrage de référence se concentre sur quatre aspects du recours à la force dans les opérations de maintien de l'ordre :

1. Comment utiliser la force en conformité avec les règles et normes applicables des Nations Unies et le droit international des droits de l'homme.
2. Que peut-on faire pour réduire le besoin de recourir à la force ?
3. Comment prévenir l'abus de la force ?
4. Quelles sont les mesures à prendre en cas de recours illégal, excessif ou arbitraire à la force ?

Principes et directives recommandés concernant les droits de l'homme aux frontières internationales

Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH). Genève : N.D. https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Migration/OHCHR_Recommended_Principles_Guidelines.pdf

Un guide pour l'application des principes des droits de l'homme aux frontières, basé sur trois principes fondamentaux et dix directives recommandées. Ce guide présente des moyens pratiques et détaillés permettant aux États d'accroître leurs capacités et de protéger les droits de l'homme aux frontières. Il couvre les questions relatives aux opérations de sauvetage et d'interception, au filtrage, à la prévention de la détention et au retour ou à l'éloignement fondé sur les droits de l'homme. Chaque directive aborde les mécanismes de surveillance indépendante des frontières afin de garantir la responsabilité et de s'assurer que toutes les personnes franchissant les frontières pourront accéder à des recours efficaces.

Boîte à outils genre et sécurité

<https://www.dcaf.ch/gender-and-security-toolkit>

Cette boîte à outils présente les meilleures pratiques et les recommandations pour renforcer la perspective de genre dans le secteur de la sécurité. Il s'adresse à un large éventail d'institutions du secteur de la sécurité, notamment les forces armées, la police et les parlements nationaux. Il fournit un aperçu des questions de genre dans le contexte de l'élaboration des politiques de sécurité nationale, de la réforme de la justice et de la gestion des frontières. Il aborde la formation aux questions sur le genre du personnel du secteur de la sécurité et l'évaluation, le suivi, l'appréciation et le genre de la RSS. La boîte à outils comprend :

- Un guide de l'utilisateur
- 13 outils (20 pages chacun)
- 13 notes pratiques correspondantes plus courtes (4 pages chacune, en fonction des outils)
- Annexe sur les lois et instruments internationaux et régionaux relatifs à la RSS et au genre

Tous les outils et notes pratiques sont disponibles en anglais, français et russe. Des traductions non officielles de certains titres sont disponibles en albanais, géorgien, macédonien et serbe.

Le Réseau de sécurité privée

<https://www.privatesecurity.network/>

Le Private Security Network (Privatesecurity.network) est une plateforme en ligne consacrée aux enquêtes journalistiques sur le secteur de la sécurité privée. Des journalistes d'investigation du monde entier sont membres du Private Security Network. Le réseau surveille et enquête sur le secteur de la sécurité privée et partage des contenus factuels sur leur site web.

L'Association internationale du code de conduite - ICoCA

<https://icoca.ch>

L'ICoCA est une initiative multipartite formée en 2013 pour garantir que les prestataires de services de sécurité privée respectent les droits de l'homme et le droit humanitaire. Elle sert de mécanisme de gouvernance et de surveillance du Code de conduite international des prestataires de services de sécurité privée. Elle définit les responsabilités des entreprises de sécurité privée en vertu des droits de l'homme et du droit international humanitaire afin de garantir la fourniture responsable de services de sécurité privée, en particulier lorsqu'elles opèrent dans des environnements complexes.

Le secteur de la sécurité et les médias

Renforcement des relations entre la police et les médias pour la sécurité des journalistes et des élections pacifiques, libres et équitables en Afrique de l'Ouest

Michelle Betz. Fondation des médias pour l'Afrique de l'Ouest/ Soutien international aux médias. Ghana : 2018.

https://www.mediasupport.org/wp-content/uploads/2018/04/Police-media-relations_IMS_2018_ENG_WEB.pdf

S'appuyant sur l'expérience de la Media Foundation for West Africa et de l'International Media Support en Afrique de l'Ouest, ce rapport fournit des conseils et des bonnes pratiques pour la promotion d'une relation de travail constructive entre les médias et le secteur de la sécurité dans le but de créer des environnements propices à des élections pacifiques, libres et équitables dans les démocraties en voie de stabilisation. Le rapport passe en revue les expériences au Ghana, au Liberia et en Sierra Leone. Il présente des suggestions concrètes, notamment des exemples d'ordres du jour d'ateliers destinés à instaurer la confiance entre les médias et les autorités chargées de la sécurité et des exemples de communiqués de presse utilisés dans chaque contexte.

Liberté d'expression et ordre public : Favoriser les relations entre les forces de sécurité et les journalistes,

Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Paris : 2018. https://en.unesco.org/sites/default/files/freedomofexpressionandpublicorder_english-final_toprint_0.pdf

Offre un aperçu succinct des relations entre le secteur de la sécurité et les médias sur la base du programme de formation de l'UNESCO destiné aux forces de sécurité afin de les soutenir dans leur mission de maintien de l'ordre tout en respectant les droits de l'homme, la liberté d'expression et la sécurité des journalistes. Détaille les défis à relever pour améliorer les relations parfois tendues entre les forces de sécurité et les journalistes pour garantir un environnement sûr permettant aux journalistes de travailler librement en faveur du droit à la liberté d'expression et à l'accès à l'information.

Manuel de la défense pour les journalistes et les blogueurs sur les principes de la liberté d'expression et de la liberté d'information en droit international

par la Fondation Thomson Reuters, Reporters sans frontières et Paul Hastings LLP, 2015. <https://www.trust.org/publications/i/?id=dceec155-7cb8-4860-a68e-4b463e562051>

Le Manuel de défense pour les journalistes et les blogueurs se concentre spécifiquement sur l'application des principes juridiques internationaux au travail des journalistes. Il comprend des décisions et les recommandations formulées par les organismes et les tribunaux internationaux et régionaux concernant divers aspects de la liberté d'expression, notamment : les sources internationales du droit à l'origine des principes de la liberté d'expression et de la liberté d'information ; la diffamation ; le droit à la vie privée ; la protection de l'ordre public et des bonnes mœurs ; la sécurité nationale et les secrets d'État.

Engagement and communication : Media relations, United Kingdom College of Policing, 2017.

<https://www.app.college.police.uk/app-content/engagement-and-communication/media-relations/#arrests-charges-and-judicial-outcomes>

Cette pratique professionnelle autorisée (APP) est conçue pour aider les personnes travaillant dans les forces de police qui s'engagent auprès des médias. Il s'agit d'une mise à jour des versions et des directives antérieures qui fournit des liens vers d'autres publications utiles produites par le UK College of Policing. Accessible en ligne dans un format cliquable, il comprend des sections sur la police et les médias, les arrestations, les accusations et les résultats judiciaires, la police faisant l'objet d'une enquête et la liberté d'information.

Guide sur la communication avec les médias et le public à l'intention des tribunaux et des autorités de poursuite pénale

Préparé par le Groupe de travail de la CEPEJ sur la qualité de la justice (CEPEJ-GT-QUAL) sur la base d'une contribution de M. Pierre Cornu, expert scientifique, (Suisse) <https://rm.coe.int/cepej-2018-15-en-communication-manual-with-media/16809025fe>

Ce guide traite de la communication externe entre le pouvoir judiciaire et les médias et est destiné à l'usage des tribunaux et des autorités de poursuite pénale (procureurs et, le cas échéant, juges

d'instruction). Son objectif est de les aider à gérer les communications avec le grand public et les médias, principalement sur la performance générale des institutions judiciaires, les questions existantes sur les activités des institutions, les réclamations spécifiques et les situations d'urgence.

Rendre compte de la corruption : Un outil de référence pour les gouvernements et les journalistes

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), 2013

https://www.unodc.org/documents/corruption/Publications/2013/Resource_Tool_for_Gouvernements_et_journalistes_COSP5_ebook.pdf

Guide à l'intention des gouvernements et des journalistes, élaboré par l'ONUDC. Il est conçu pour examiner et mettre en évidence les bonnes pratiques - tant dans la profession de journaliste que dans la législation promouvant des libertés d'opinion et d'expression plus larges - qui peuvent soutenir les efforts de lutte contre la corruption. Il présente des exemples de reportages d'investigation sur la corruption et explique comment ils ont été réalisés. Il met en évidence les cadres juridiques et les bonnes pratiques gouvernementales qui pourraient servir de sources d'inspiration ou de modèles aux États qui cherchent à libérer le potentiel du journalisme d'investigation dans leur lutte contre la corruption.

Legal Leaks : A Guide for Journalists on How to Access Government Information

Access Info Europe, n-ost, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

<https://www.legalleaks.info>

La boîte à outil sur les fuites légales est conçu pour les journalistes travaillant dans tous les médias - journaux, radio et télévision - ainsi que pour les blogueurs et autres professionnels de l'information qui ont besoin d'accéder à des informations détenues par des organismes publics pour leurs articles. Il est basé sur une analyse comparative de l'accès à l'information des 42 pays de la région du Conseil de l'Europe. Des références dans le texte détaillent les cas où la législation ou les pratiques nationales s'écartent des lois normales d'accès à l'information. La boîte à outils est destinée aux journalistes qui font des demandes dans leur propre pays ou qui envisagent de déposer une demande dans un autre pays. La version internationale peut être adaptée au cadre juridique de tout pays. Des versions nationales ont été créées et traduites dans plus d'une douzaine de langues et sont disponibles sur leur site web.

Journalisme sensible aux conflits

Le journalisme sensible aux conflits : A handbook.

Ross Howard, IMS (International Media Support) et IMPACS (Institute for Media, Policy and Civil Society). Copenhague : 2004

<https://www.mediasupport.org/wp-content/uploads/2012/11/ims-csj-handbook-2004.pdf>

Présente les principes d'analyse des conflits utiles aux journalistes et explique comment ils s'appliquent au reportage professionnel. Fournit des listes de contrôle et des exemples pour que les journalistes puissent appliquer ces méthodes dans leur propre travail.

Le journalisme dans des zones sensibles : meilleures pratiques et recommandations.

Buromensky Mykhailo, Shturkhetsky Serhiy, Beals Emma, Kazanji Zoya, Betz Michelle, Schuepp Chris, OCDE. Kiev, 2016.

<https://www.osce.org/files/f/documents/8/b/254526.pdf>

Donne un aperçu détaillé des normes internationales et des meilleures pratiques en matière de reportage dans des zones sensibles, sur la base de l'expérience des auteurs en général et du cas spécifique de l'Ukraine. Comprend des conseils pour les journalistes sur la façon de se préparer à couvrir des questions qui pourraient les exposer à des risques et des conseils sur la façon dont leurs reportages peuvent influencer le conflit. Fournit des conseils détaillés pour le reportage sur les populations déplacées et les personnes touchées par des crises humanitaires.

Le reportage dans des zones sensibles : State of the Art ; A Course for Journalists and Journalism Educators (en anglais)

Ross Howard. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Paris : 2009.

<https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000186986>

Un curriculum ou un programme de cours conçu pour être adaptable aux programmes qui initient les journalistes aux principes du reportage dans des zones sensibles (en particulier dans leurs propres communautés, pays et régions) pour la première fois. Il comprend des observations et des recommandations à l'intention des formateurs qui présentent le cours dans un environnement touché par un conflit et des exemples de formations de ce type au Kenya, en Somalie et une liste exhaustive de ressources pour aider les formateurs.



Image : Une foule de médias lors des élections présidentielles en Côte d'Ivoire, Abidjan, Côte d'Ivoire, 2010 © UN Photo/ Basile Zoma.



DCAF Le Centre pour la
gouvernance du secteur
de la sécurité, Genève

DCAF - Centre de Genève pour
la gouvernance du secteur de la
sécurité

Maison de la Paix Chemin Eugène-
Rigot 2E
CH-1202 Genève, Suisse
Tél: +41 22 730 94 00
info@dcaf.ch
www.dcaf.ch

 @DCAF_Geneva